

Choisir l'écologie pour Le Mans

Le temps est venu



GÉNÉRATION-S
le mouvement

GENERATION
ÉCOLOGIE

CAP21
Le Rassemblement Citoyen

Le projet 100% écologique
219 mesures pour la transition écologique et solidaire

ÉLECTIONS MUNICIPALES
LES 15 ET 22 MARS 2020

Isabelle Sévère



@ecologielemans

ecologielemans.fr



Edito

Le mandat municipal à venir s'annonce décisif. Six années sont là pour adapter notre ville au changement climatique.

Les effets de cette mutation se font déjà visibles : canicules, inondations, sécheresses, tempêtes... La transition écologique est une nécessité. Le Mans a besoin d'écologie, Le Mans a besoin des écologistes.

C'est cet impératif qui motive mon engagement. Je suis née au Mans. J'y ai grandi. J'y travaille et y élève mes enfants. J'aime vivre dans ma ville. Je veux agir pour que notre cité relève les défis de ce siècle tout en contribuant à la qualité de vie de chacun et chacune d'entre nous.

Comme vous le découvrirez lors de sa lecture, nous partageons ici bien davantage qu'un projet électoral. Car nous défendons un vrai dessein pour Le Mans et son agglomération. Il est cohérent ; il est global ; il est aussi concret et surtout réaliste.

La transition écologique est indispensable. Cependant, nous voulons qu'elle soit menée de façon à ce que Le Mans reste une ville où il fait bon vivre. Nous voulons que cette transition bénéficie au plus grand nombre. Notre projet vise à construire une ville apaisée et conviviale, où la vie

de quartier est dynamique, où les espaces publics sont verdoyants, où l'on se sent en sécurité. Une ville où l'on mange bien, une ville qui offre des conditions de vie permettant d'être en bonne santé ou bien soigné.

Notre ambition est de relever les défis énergétiques et climatiques, afin de permettre à tout le monde de se déplacer facilement et en sécurité, pour développer aussi les synergies économiques et soutenir le commerce de proximité, pour garantir la démocratie locale dans une ville inclusive à haut développement humain.

Notre projet pour Le Mans est 100% écologique. Chacune de nos mesures sert la transition écologique et solidaire.

Aujourd'hui, le temps est venu que les écologistes prennent la barre pour procéder aux choix nécessaires. Je compte sur vous le 15 mars prochain : le vote qui fera la différence est celui qui fera gagner l'écologie au Mans.

Isabelle Sévère

Quelques repères sur le projet

Un projet participatif et co-construit

Ce projet 100% écologique pour Le Mans est le fruit de plus d'une année de travail. Il a été conçu en collaboration avec les Mancelles, les Manceaux et les élu.e.s écologistes de la Ville et de l'agglomération.

Pour le préparer dans une réelle dynamique de co-construction, nous nous sommes appuyés sur des méthodes d'animation pratiquées dans les domaines de l'intelligence collective et de la créativité : « chapeaux de Bono », « world café », « manège », « creative problem solving »...

Nous considérons que c'est la nature d'un cheminement qui décide de la qualité de son résultat. Il était donc important que la méthode d'élaboration du projet soit en cohérence avec les valeurs et propositions qui sont les nôtres. Nous voulons faire vivre la culture de la coopération et la démocratie locale au Mans. La méthode pour écrire notre projet prend alors ici valeur d'exemple.

Un projet réalisable avec une équipe 100% écologiste

Ce projet constituera notre guide durant le mandat à venir. Nous l'avons voulu réaliste... et réalisable ! Il vous permet de mesurer précisément la trajectoire que nous voulons suivre.

Pour certaines mesures, nous avons souligné que leur réalisation dépendait de la coopération avec d'autres acteurs. De manière générale, les dynamiques de transition écologique et solidaire ne se décrètent pas : elles s'inscrivent dans une dimension collective. La matérialisation effective de nombreuses initiatives dépend donc de notre capacité à mobiliser et convaincre les partenaires de la collectivité.

Soyons clairs par ailleurs : la mise en œuvre de ce projet sera différente s'il y a dix élu.e.s écologistes comme aujourd'hui, quinze ou trente demain. Notre capacité d'action, notre aptitude à persuader et notre faculté à contribuer à la transition écologique et solidaire dépendront de notre force et de notre position dans la future équipe municipale. Avec une maire écologiste demain au Mans, beaucoup de projets deviennent possibles.

Les temps forts de l'élaboration du projet

Décembre 2018 à juin 2019

Des ateliers au sein d'Europe Écologie Les Verts en lien avec le groupe des élu.e.s écologistes Le Mans Métropole pour mettre à plat une première base de propositions.

22 juin 2019

Premier remue - méninges participatif autour de six grandes thématiques : l'humain, la mobilité durable, l'esprit coopératif, les synergies économiques, la qualité de vie, énergie et climat positifs.

19 octobre 2019

Second remue - méninges participatif pour approfondir six sujets : les enfants et les jeunes, la réduction de nos déchets et leur transformation en ressources, le sport partout, pour tous et toutes, prendre soin de toutes et tous, une eau de qualité et des risques maîtrisés, se sentir en sécurité.

Novembre à décembre 2019

4 ateliers focus participatifs concernant l'université, les seniors, la santé et l'urbanisme.

Décembre 2019 à janvier 2020

Le « marathon projet », avec au moins deux ateliers par semaine avec les membres et soutiens de « Choisir l'écologie pour Le Mans » pour faire le point sur les propositions collectées lors de l'année écoulée.

Axe 1 : Une ville où il fait bon vivre	6
OBJECTIF 1 : De la nature partout, pour toutes et tous	7
OBJECTIF 2 : Une politique d'urbanisme pour embellir et valoriser notre ville	9
OBJECTIF 3 : Développer la production et la consommation locale de produits de qualité	11
OBJECTIF 4 : Garantir la qualité de l'eau et maîtriser les risques	13
OBJECTIF 5 : Des espaces publics conviviaux et apaisés	14
OBJECTIF 6 : Des habitants et habitantes en bonne santé et bien soignés	16
OBJECTIF 7 : Intégrer la condition et le bien-être animal dans l'action publique	19
Axe 2 : Relever les défis climatiques et énergétiques en préservant nos ressources	21
OBJECTIF 8 : Donner priorité à la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre	22
OBJECTIF 9 : Atteindre l'autonomie énergétique en 2050	24
OBJECTIF 10 : Réduire nos déchets et les transformer en ressource	27
OBJECTIF 11 : Devenir un territoire résilient face aux risques systémiques	29
Axe 3 : Se déplacer facile et durable	31
OBJECTIF 12 : Se déplacer à pied, en fauteuil ou à vélo en toute liberté et sécurité	32
OBJECTIF 13 : Améliorer l'offre de transports collectifs et partagés	34
OBJECTIF 14 : Pour une circulation pacifiée et fluidifiée, « Le Mans ville 30 »	37
OBJECTIF 15 : Concerner, sensibiliser et informer pour faire cohabiter toutes les mobilités	38
Axe 4 : Une économie locale dynamique, rayonnante et équitable	41
OBJECTIF 16 : Libérer la créativité et oser prendre des risques	42
OBJECTIF 17 : Accompagner les entreprises locales et l'économie verte	44
OBJECTIF 18 : Développer l'économie du lien et de la proximité	46
OBJECTIF 19 : Rayonner et donner envie du Mans	49
Axe 5 : Une ville inclusive à haut développement humain	51
OBJECTIF 20 : Lutter contre la pauvreté et développer la solidarité	52
OBJECTIF 21 : Agir contre les discriminations et favoriser l'inclusion	54
OBJECTIF 22 : Développer l'esprit sportif et promouvoir l'activité physique à tous les âges	57
OBJECTIF 23 : Créer un environnement favorable aux petits et à leurs parents	60
OBJECTIF 24 : Donner toutes leurs chances aux jeunes	63
OBJECTIF 25 : Bien vieillir et préserver son autonomie	65
OBJECTIF 26 : Renouveler l'ambition culturelle et artistique du Mans	67
Axe 6 : Une ville coopérative et de renouvellement démocratique	71
OBJECTIF 27 : Cultiver la coopération et la transparence dans l'agglomération	72
OBJECTIF 28 : Faire vivre la démocratie locale toute l'année	74
OBJECTIF 29 : Soutenir et favoriser la citoyenneté active	75
OBJECTIF 30 : Gérer les finances de manière éthique et cohérente en investissant pour l'avenir	77

Axe 1

« Une ville où il fait bon vivre

Le Mans est une ville à taille humaine, formidablement bien située, offrant une réelle qualité de vie.

Nous bénéficions d'un patrimoine architectural unique mais encore méconnu. Nous possédons aussi de nombreux espaces verts, parfois ignorés et malheureusement déconnectés les uns des autres.

De manière générale, notre ville a besoin de davantage de végétalisation des espaces publics, pour des questions de bien-être, de climat et de biodiversité.

Nous avons la chance d'un accès facile à l'hôpital public en centre-ville et à plusieurs pôles de santé, mais l'accès au soin reste compliqué pour certaines spécialités.

Nous maîtrisons l'accès à l'eau potable grâce à la régie communautaire, avec cependant des risques de pollution réels.

Certains d'entre-nous éprouvent un fort sentiment d'insécurité : nous avons besoin d'apaisement et de convivialité.

Enfin, les animaux font partie intégrante de l'environnement urbain. Il importe aussi de les intégrer dans les politiques publiques.

Nous voulons encore améliorer notre cadre de vie, pour que notre ville nous fasse du bien. En effet, l'endroit où nous vivons a un impact sur notre santé et notre moral. Comment ?

Découvrez nos **46 propositions**
pour une ville où il fait bon vivre

OBJECTIF 1

De la nature partout, pour toutes et tous

Même si Le Mans est une des grandes villes les plus vertes de France, avec ses maisons et jardins individuels, ainsi que ses grands parcs, les espaces publics y sont très minéraux. On ressent un manque de verdure, d'ombre, de fraîcheur. Comme partout, la biodiversité a été mise à mal, alors que de nombreuses études scientifiques montrent que les environnements végétalisés sont bons pour la santé.

Nous ferons du végétal en ville une priorité, du brin d'herbe à l'arbre, car il est source de fraîcheur, capteur de carbone, générateur de biodiversité et facteur de bien-être. Nous voulons ainsi préparer notre ville au réchauffement climatique tout en créant un espace public davantage convivial.

1. Créer un vaste plan « Nature en ville » en co-construction avec les habitants

Mettre de la nature dans tous les espaces possibles de manière originale et créative en associant les habitants, les collectifs citoyens, les conseils de quartiers, les associations :

- planter 1 000 arbres par an d'essences variées et adaptées à l'environnement.
- réaliser un inventaire des arbres les plus remarquables et aller au bout de l'élaboration de la Charte de l'arbre.
- adapter la végétalisation suivant la nature des sous-sols : là où la plantation d'arbres n'est pas possible (parkings/locaux souterrains, réseaux, ...), d'autres solutions seront mises en œuvre.
- encourager et favoriser la végétalisation des façades et pieds de façades par les habitants (conseils et fourniture de graines et végétaux, découpe de trottoirs en pied de mur).
- créer des îlots de biodiversité.
- installer des nichoirs et hôtels à insectes.
- désimperméabiliser les sols partout où c'est possible et installer des mini-squares, des parterres fleuris et arborés, etc.

FOCUS

Le Boulevard Nature : imaginé et réalisé par les écologistes

Le projet de Boulevard Nature a été lancé par un élu écologiste, Jean-Louis PRIGENT, en 2001. Ce projet est à l'image de ce que les écologistes veulent pour notre ville : une voie verte, propre aux mobilités douces, accessible en fauteuil, apaisée et sécurisée, mêlant espaces naturels et urbains. C'est un lien entre les cœurs de bourgs métropolitains et la cité historique mancelle, un révélateur de patrimoines historiques et naturels méconnus. Aujourd'hui, 46 des 72 kilomètres prévus sont déjà opérationnels et empruntés pour de la balade comme pour des trajets domicile-travail. Les derniers kilomètres sont très attendus et nous comptons bien aller au bout durant le prochain mandat !

2. Transformer des places en squares

La place d'Alger et la place Saint-Pierre deviendront des oasis vertes et conviviales en cœur de ville. Les autres places qui accueillent des marchés (Sablons, Pontlieue, Cité des Pins, Washington, Jacobins) ou celles qui ont un sous-sol qui ne permet pas de végétaliser pleinement (Comtes du Maine) bénéficieront du plan « Nature en ville ».

3. Achever le boulevard nature et créer un circuit vert

Nous nous doterons des outils juridiques nécessaires pour achever le boulevard nature à mi-mandat. Il s'agira ensuite de créer un circuit vert : un parcours qui reliera nos espaces verts avec une signalétique

Déjà fait ou engagé

- 45 km de boulevard nature
- Arche de la nature et maison de la forêt
- Plantation de plusieurs centaines d'arbres
- Installations de jardins éphémères l'été 2019
- 5 jardins partagés et jardins familiaux créés
- Zéro pesticide depuis 2 mandats
- Jardins de la cathédrale en cours
- Charte de l'arbre en cours d'écriture
- Végétalisation de 5 cours de récréation et jardins dans les écoles avec kit fourni par la commune
- Toiture végétalisée sur la crèche des Sablons
- Délibération qui autorise la découpe des trottoirs pour les fleurir

visible et lisible. Pour cela, nous prononcerons une déclaration d'utilité publique et nous appuierons sur un nouvel outil de gestion du foncier, comme prévu dans l'objectif 2. Nous poursuivrons également le réaménagement du Gué de Maulny.

4. Placer la biodiversité au cœur des opérations urbaines

Chaque nouvel aménagement et réaménagement devra intégrer les enjeux de biodiversité et contribuer à la restaurer. Ainsi, le circuit vert aura aussi pour fonction de créer un corridor écologique, les espèces végétales plantées seront locales, sauf si elles ne sont plus adaptées au changement climatique, durables et si possible mellifères. Nous voulons aussi créer un observatoire et une coordination des ruches en ville pour éviter la surconcentration d'abeilles.

5. Pouvoir observer le ciel étoilé

Avec l'aide des fonds européens (projet Life+), Le Mans Métropole a déjà bien avancé pour réduire l'éclairage nocturne. Cela bénéficie à la biodiversité et permet également d'importantes économies d'énergie, et donc des économies financières. Nous poursuivons cette dynamique et souhaitons devenir la première grande ville de France étoilée. Élaboré par l'association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN), le label Villes et villages étoilés, qui a déjà été décerné à plusieurs centaines de municipalités, récompense par l'attribution d'une à cinq étoiles les communes qui œuvrent pour atténuer la pollution lumineuse par divers biais. Outre la diminution des dépenses

d'énergie, la réduction de l'éclairage public a pour objectif d'atténuer l'impact négatif sur la biodiversité ainsi que sur la santé humaine.

6. Avoir le choix d'obsèques écologiques et nature

L'inhumation comme la crémation sont sources de pollutions. Une étude réalisée par la ville de Paris en 2017¹ montre que l'inhumation génère 11 % des émissions de CO2 d'un Français sur un an soit 3,6 fois

¹ « Analyse environnementale comparative du rite de la crémation et de l'inhumation en Île-de-France », association DURAPOLE/VERTEEGO, octobre 2017.

plus de gaz à effet de serre qu'une crémation. Sans compter la pollution des sols liée aux produits chimiques (8 à 10 litres) utilisés pour conserver le corps du défunt. Dans le même temps, les crématoriums ont été responsables du tiers des émissions gazeuses de mercure en France jusqu'en 2018. Depuis cette date, ils sont dans l'obligation d'installer des filtres pour limiter le rejet de mercure mais nous ne disposons pas de nouvelles évaluations. Nous engagerons un dialogue avec les professionnels pour voir comment diminuer leur impact sur l'environnement. Dans le même temps, nous œuvrerons pour proposer de nouvelles offres dans les cimetières (réf. Expérience du Cimetière naturel de Souché à Niort).

OBJECTIF 2

Une politique d'urbanisme pour embellir et valoriser notre ville

Notre ville est belle, avec un patrimoine à la fois exceptionnel, comme la muraille gallo-romaine et la cité historique, et spécifique, comme les mancelles. Ces atouts méritent d'être davantage valorisés. Les dernières transformations urbanistiques se sont opérées sans prendre en compte l'évolution de notre ville à 10, 15, 20 ou 30 ans en lien avec les enjeux patrimoniaux et climatique.

Nous voulons construire avec toutes et tous une ville davantage harmonieuse, colorée et conviviale. Nous avons besoin d'outils pour maîtriser et choisir ensemble à quoi ressemblera notre ville demain.

7. Elaborer une stratégie d'urbanisme partagée

Une ville se transforme sur le temps long. C'est avec une vision claire et partagée, que nous inscrirons Le Mans dans une dynamique d'adaptation aux enjeux climatique et de biodiversité, et que nous améliorerons profondément notre cadre de vie. Il est temps que Le Mans se dote d'une stratégie d'urbanisme à horizon 2050 avec une planification lisible. Cette stratégie aura pour objectif une ville qui

fait du bien à ses habitant.e.s, une ville accessible et inclusive où chacun.e peut se déplacer librement (voir l'axe 5 sur l'accessibilité comme incontournable de l'aménagement urbain). Nous inscrirons dans le cahier des charges de son élaboration ce qu'on appelle les déterminants de santé, pour des aménagements favorisant la santé-environnement. Nous souhaitons que cette stratégie donne un horizon à tous les quartiers de la ville avec un objectif de recréer des centralités là où elles manquent et de les conforter là où elles existent encore : Vieux Mans, Saint-Nicolas – République, Les Jacobins, Bollée-Sainte-Croix, Gare Nord-Mission, Les Halles, Hôpital-Chasse Royale, Le Pré, La Madeleine, Gallière, Université-Ribay, Bellevue, Gazonfier, Les Maillets, Yzeuille, Pontlieue, Jean

Jaurès, Les Sablons, Gare Sud-Miroir, Novaxud, Heuzé-Saint-Pavin, Saint-Georges, Les Ardriers, Antarès-Technoparc, Californie, Ronceray-Glonnières, Cadran-Épine...

Déjà fait ou engagé

- Le tramway qui a transformé la ville et relié des pôles opposés
- La Fabrique Rêve de ville (maison des projets), une première vitrine sur les enjeux architecturaux

8. Créer un pôle d'architecture et d'urbanisme

De nombreuses grandes villes s'appuient sur des agences d'architecture et d'urbanisme comme outil d'observation et d'analyse du territoire, mais aussi d'accompagnement des politiques d'aménagement.

Nous voulons faire un état des lieux des compétences existantes sur le territoire, étudier les différentes possibilités pour assurer les fonctions d'une agence locale d'architecture et d'urbanisme et créer l'outil le plus efficace en termes de coût-avantages.

9. Développer la maîtrise de l'usage foncier de notre territoire

L'étalement urbain, c'est fini. Le foncier est devenu une denrée rare, à gérer comme un bien commun. Entre les vitrines vides qui donnent à certaines rues une allure de ville morte, les opérations de promoteurs qui desservent l'intérêt général, l'explosion de nouvelles zones commerciales alors que les friches se multiplient, la puissance publique doit assurer un usage raisonné foncier sur notre ville et même sur notre agglomération. Nous devons faire évoluer les missions de Cénovia, Société d'Economie Mixte de Le Mans Métropole, pour qu'elle devienne un outil de régulation foncière permettant de gérer de manière optimale le foncier commercial, de superviser les grandes opérations foncières à l'appui de cahiers des charges élaborés avec les citoyens, de prendre en charge la remobilisation des friches existantes, d'accompagner les projets citoyens tels les habitats ou jardins partagés...

10. Viser l'objectif « zéro artificialisation nette »

La France engloutit un département tous les 7 ans sous le bitume. La préservation des sols est un enjeu majeur pour notre sécurisation alimentaire et pour les enjeux climatiques et de biodiversité. C'est pourquoi nous visons un objectif « Zéro artificialisation nette » sur l'agglomération mancelle d'ici 2030 (et non 2050, objectif européen). Nous mobiliserons nos nouveaux outils de maîtrise foncière pour y parvenir. Les espaces vides entre les espaces bâtis, les friches, le soutien à l'habitat partagé et le partage de parcelles (*BIMBY -Build in my backyard-*), les constructions en hauteur et les surélévations, les matériaux renouvelables et bio-sourcés sont autant de leviers que nous utiliserons pour construire un équilibre entre la densification et les besoins d'espace nécessaire à une bonne qualité de vie. Nous voulons aussi devenir territoire pilote et innovant en matière d'aménagements et de constructions réversibles.

FOCUS

Nous disons clairement « NON » au projet de nouvelle zone d'activité à Béner

C'est un projet d'hier, qui va artificialiser 34 ha de terres.

Nous voulons aussi tenir un langage de vérité : malgré nos votes « contre » et notre combat, toutes les autorisations ont été délivrées par d'autres que nous.

Il est cependant encore possible de sortir de l'impasse Béner. Nous avons présenté dès novembre 2019 notre plan de sortie. Détails disponibles sur ecologielemans.fr.

11. Densifier la ville en prenant en compte climat et biodiversité

Nous voulons une ville apaisée et conviviale, résiliente face aux enjeux climatiques. Ceci implique une attention toute particulière à l'égard du végétal, dans toutes ses dimensions, du brin d'herbe à l'arbre, car il est source de fraîcheur, capteur de carbone et facteur de bien-être. Il est donc indispensable qu'il soit pleinement pris en compte dans la nouvelle vision de l'aménagement urbain. Aujourd'hui, les

opérations immobilières abordent en général le végétal comme un enjeu secondaire. À agir ainsi, les promoteurs suscitent le rejet à l'égard de la densification, pourtant indispensable pour atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette. Le nouveau plan local d'urbanisme intercommunal identifie un certain nombre de secteurs de densification avec des grands principes d'aménagement. Nous retravaillerons ces orientations dans une approche écologique (climat, biodiversité et qualité de vie), en co-construction avec les Mancelles et les Manceaux. Nous ferons également un inventaire des arbres les plus remarquables de la ville et exigerons que les promoteurs intègrent leur protection à leurs projets d'aménagement.

12. Réinvestir nos rivières et cours d'eau

Sans attendre l'adoption de la stratégie d'urbanisme partagée, nous souhaitons remettre la Sarthe et l'Huisne au cœur de nos aménagements. Cela transformera radicalement notre ville. Nous lancerons dès 2020 un grand concours d'urbanisme pour aménager les bords de Sarthe en hypercentre, continuer d'aménager les berges pour un parcours continu, faciliter la circulation sur des petites embarcations...

13. Donner un coup de jeune aux façades de notre ville

Notre architecture est variée et le traitement des façades est à différencier du point de vue écologique et patrimonial. Nous favoriserons les ravalements de façades et la colorisation des volets dans le respect de la valeur patrimoniale. Nous verserons une subvention forfaitaire aux propriétaires qui réaliseront des ravalements de façades, avec une prime pour les personnes les réalisant dans une dynamique collective et avec une rénovation énergétique. Cette mesure sera donc articulée avec les aides à la rénovation énergétique.

14. Etudier la possibilité d'un campus vert

Et si le campus ressemblait d'ici quelques années à un campus à l'américaine, dans la verdure, avec des étudiants qui échangent et révisent sur les pelouses et sous les arbres, avec la priorité donnée aux piétons, fauteuils et cyclistes ? Des possibilités d'évolution du campus ont déjà été imaginées. Nous ferons un état des lieux en début de mandat avec la direction de l'université et favoriserons des démarches d'écologisation du campus.

OBJECTIF 3

Développer la production et la consommation locale de produits de qualité

L'alimentation et la production alimentaire sont au cœur de nombreux enjeux : notre santé, la biodiversité et le climat, la vitalité de nos campagnes, l'emploi, le lien social... Pour leur alimentation, les Mancelles et Manceaux dépendent d'autres territoires, en Sarthe, dans notre région et plus loin.

Face aux enjeux climatiques, pour la qualité de notre alimentation et pour soutenir les producteurs locaux, nous devons développer les liens avec les campagnes voisines ainsi que l'approvisionnement de proximité.

15. Développer encore le manger sain dans la restauration collective.

Aujourd'hui, 30% des produits utilisés dans la cuisine centrale du Mans sont bios. Nous visons l'objectif de 100% à terme, mais savons aussi qu'aujourd'hui, la structure de production ne permet pas d'y parvenir, compte tenu du volume de repas à cuisiner chaque jour (jusqu'à 10 000 repas par jour). Nous travaillerons donc à une étape intermédiaire : 70% de produits bio, de qualité et locaux d'ici 2026 (dont 50% de bio). Nous supprimerons le plastique alimentaire, notamment les barquettes de réchauffement d'ici fin 2021 (la loi EGAlim prévoit 2025), et poursuivrons la lutte contre le gaspillage alimentaire et la formation des personnels encadrant la démarche...

FOCUS

Un bond pour le bio dans les cantines

L'élue écologiste déléguée à la restauration collective a piloté le passage de 2 à 30 % d'utilisation de produits bio locaux et autres labels dans les 10 000 repas servis chaque jour dans nos crèches, écoles et via le CCAS. Elle a aussi soutenu l'introduction de repas sans viande. Actuellement, la ville sert un repas végétarien tous les quinze jours.

En lien avec le dernier objectif de cet axe, nous établirons un cahier des charges pour des achats de la collectivité garantissant le respect de la condition animale, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement en viande. Nous maintiendrons le repas végétarien hebdomadaire dans la restauration collective et proposerons une option végétarienne chaque jour. Nous sensibiliserons les restaurateurs – qui ne le font pas déjà - pour qu'ils proposent une alternative sans produits animaux dans leurs menus.

Déjà fait ou engagé

- 40% de bio et de qualité dans la restauration collective
- Un repas végétarien par semaine
- Création du pôle d'excellence en agriculture métropolitaine sur Rouillon avec un espace de maraîchage de 6,5 ha dont 50 % pour la restauration collective de la Ville
- Charte de qualité et proximité animée par le Pays du Mans
- Jardins familiaux et partagés
- Dons des excédents alimentaires de la cuisine centrale (solidarité et anti-gaspi)
- Verger patrimonial à la ferme de la prairie

16. Construire une alliance ville-campagnes pour une ville autonome

Nous achèverons le Plan alimentaire territorial, qui doit permettre de partager une stratégie autour des enjeux alimentaires à l'échelle du Pays du Mans avec tous les acteurs concernés : collectivités, restauration, producteurs, transformateurs, grandes et moyennes surfaces... Ce travail pourra faciliter les démarches partenariales pour développer la production alimentaire locale. Nous soutiendrons l'installation d'agriculteurs à proximité du Mans, dès lors qu'ils travaillent en bio et s'engagent à réserver une partie de leur production pour la restauration collective ou d'autres circuits de proximité (aides à l'acquisition foncière, coopératives d'installation, marchés publics, plate-forme d'achat).

17. Produire fruits, légumes et miel en ville

Nous lancerons un appel à projets « fermes urbaines écologiques ». Nous soutiendrons la plantation de vergers municipaux ou privés, la mise à disposition de jardinières partagées, les plantations de petits fruitiers dans les parterres (framboisiers, groseilliers, etc.)

et autres plantations nourricières (noisetiers, noyers, châtaigniers...). Dans tous ces projets nous privilégierons la simplicité et l'efficacité, au service du mieux manger de tous et toutes, en évitant les dépenses excessives et les actions gadget. Concernant les ruches, la priorité sera d'évaluer le rapport entre le nombre de ruches installées au Mans et les ressources alimentaires disponibles pour les abeilles. En effet, elles pourraient être victimes de leur succès si nous installions davantage de ruches que ce que la biodiversité locale peut nourrir. Il nous faudra veiller à maintenir voire restaurer un bon équilibre entre les abeilles mellifères, les abeilles sauvages et tous les autres insectes d'ailleurs.

18. Sensibiliser aux enjeux du manger sain et local

Nous utiliserons tous nos outils d'information et de communication (magazine municipal, dépliant d'information, site internet municipal, etc.) pour sensibiliser la population aux enjeux alimentaires. Nous soutiendrons les démarches visant à donner accès au plus grand nombre à une alimentation de qualité (cours de cuisine dans les centres sociaux, démarches d'achats coopératives et solidaires...).

OBJECTIF 4

Garantir la qualité de l'eau et maîtriser les risques

Nous avons la chance, au Mans, de maîtriser la gestion de notre ressource en eau potable grâce à notre régie intercommunale. Ceci nous permet de disposer d'une véritable marge de manœuvre notamment en ce qui concerne la tarification. Cependant, nous ne maîtrisons pas suffisamment les sources de pollutions. Nous sommes aussi un territoire soumis au risque inondation, risque qui augmente avec les

bouleversements climatiques actuels et à venir.

L'eau est un bien commun tant précieux qu'essentiel. Nous voulons que chacun.e puisse disposer de la quantité d'eau dont il a besoin, tout en encourageant une consommation raisonnable. Nous serons également attentifs à ce que notre collectivité ait une démarche efficace de maîtrise des risques.

19. Garantir l'accessibilité à l'eau potable

Nous engagerons dès 2020 les démarches nécessaires pour construire la réserve d'eau brute nécessaire à la sécurisation de notre accès à l'eau potable. Nous articulerons ces démarches avec notre plan de sortie de Béner, qui présente des risques de pollution de la prise d'eau de l'Huisne qui fournit l'eau potable de la quasi-totalité des habitant.e.s de Le Mans Métropole. Nous mettrons également en place une tarification responsable et solidaire, après étude sur les tarifications sociales et incitatives possibles.

20. Gestion économe de la ressource eau

Nous favoriserons la récupération de l'eau de pluie, les circuits fermés et les actions de sensibilisation aux économies d'eau chez les particuliers, dans les entreprises, les zones d'activité; nous transformerons l'Espace Info Énergie en Espace Info Eau et Énergie; nous développerons les installations d'économie d'eau dans les bâtiments publics; nous fournirons des récupérateurs d'eau de pluie à tarif préférentiel comme pour les composteurs; nous nous impliquerons pour que les constructions neuves ou rénovations réutilisent les eaux grises, dans le respect des conditions sanitaires.

21. Prévenir les pollutions pour une eau de qualité

Nous établirons des contrats avec les territoires en amont de la prise d'eau de l'Huisne pour éviter les pollutions diffuses, notamment les pollutions agricoles, à la fois par une politique foncière adaptée, en

incitant à l'utilisation de produits moins polluants (« faits maison ») et en aidant les entreprises qui évoluent vers des usages respectueux de la ressource en eau.

22. Prévenir et gérer les inondations

Nous poursuivrons le travail d'élaboration du Plan d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) et inciterons au stockage de l'eau "au plus près du ruissellement" (pour éviter de gérer des flux d'eau trop importants et d'investir dans des infrastructures et aménagements coûteux) ; nous aménagerons la confluence Huisne-Sarthe pour réguler les crues ; nous favoriserons l'infiltration naturelle des eaux pluviales, notamment par fossés végétalisés ; nous étudierons la possibilité du déploiement de réseaux séparant eaux pluviales / eaux usées.

OBJECTIF 5

Des espaces publics conviviaux et apaisés

Les projets proposés par les Mancelles et Manceaux dans le cadre des budgets participatifs successifs ont montré l'envie de développer la convivialité au Mans, les espaces de rencontres, de partage ou encore de pratique sportive en libre accès. Notre ville manque de tels lieux. Dans le même temps, nous entendons le sentiment d'insécurité croissant, intensifié par un discours politique anxieux.

Pour nous, la priorité est de créer, nourrir et développer le lien. Nous avons besoin d'échange et de contact humain, et la manière dont une ville est aménagée favorise ou non ce lien. C'est pourquoi nous proposons de contribuer à faire du Mans une ville plus conviviale. Cette convivialité est aussi un pilier de notre réponse aux peurs face aux actes de délinquance et d'incivilité.

23. Développer les espaces de convivialité et nature

Dans chaque quartier, en lien avec les conseils de quartier, associations et citoyens, nous installerons des tables de pique-niques, bancs, transats, parasols, tables de ping-pong, terrain de pétanque, jeux tracés au sol, ... Nous lancerons également un appel à projets « Ma rue apaisée », avec un livret présentant les actions possibles pour améliorer la qualité de vie dans sa résidence, sa rue, son quartier.

Déjà fait ou engagé

- Fêtes de quartier et de voisins
- Espaces barbecues, tables de pique-nique
- Équipements sportifs en accès libre
- Projets du budget participatif
- Le Mans fait son cirque
- Festival plein champ
- Création de la police municipale

24. Prévoir davantage de sanitaires publics et de points d'eau pour tou.te.s

L'absence de sanitaires dans les parcs et espaces publics peut être un facteur d'exclusion, notamment pour les femmes, les seniors ou les personnes en situation de handicap (voir aussi l'axe 5 sur l'accessibilité et la mixité des espaces publics). Nous procéderons à un état des lieux et une enquête auprès des usagers, en lien avec les conseils de quartiers et les associations, notamment sportives, pour mieux équiper la ville en sanitaires publics. Nous étudierons la possibilité d'avoir recours à des toilettes sèches ou encore la récupération d'eau de pluie. Par ailleurs, tant pour les pratiques sportives (voir l'axe 5) que pour favoriser la souplesse de déplacements à pied, à fauteuil ou à vélo, nous développerons un réseau de

fontaines publiques.

25. Développer les tiers lieux animés dans tous les quartiers

En nous appuyant sur les actions menées par les centres sociaux, maisons de quartier et associations, nous développerons les tiers lieux : repair café, bricothèque, zones de gratuité (dons, mutualisation, échanges), ateliers cuisine et jardinage, Amap, livres voyageurs, ressourceries, fablab, co-working, compostage collectif...

26. Mobiliser les acteurs culturels et les chercheurs pour travailler sur les enjeux sociétaux et l'innovation sociale

Face aux bouleversements sociétaux en cours, à la révolution numérique, au chômage de masse, aux défis écologiques, notre pacte social est ébranlé. Nous avons besoin de réinventer nos fondements partagés. C'est un enjeu national et même mondial, mais aussi un enjeu local. Nous avons besoin d'innovation sociale. Nous mobiliserons les acteurs de la culture et de la recherche pour nous aider à sortir des sentiers battus (par exemple : résidences en recherche-action comme Polau - pôle arts et urbanisme - à Tours).

27. Réaliser un diagnostic fin sur l'insécurité et la délinquance pour définir un plan d'action ciblé et efficace

Entre le tapage nocturne en sortie de boîte de nuit, et le trafic international de drogue, il n'y a rien de commun. Vouloir une police municipale armée ou de la vidéo surveillance pour régler de façon uniforme des problèmes d'insécurité et de délinquance aussi différents est un non-sens. Malgré les demandes répétées des élu.e.s écologistes, la municipalité ne dispose aujourd'hui d'aucun diagnostic approfondi sur les enjeux de sécurité. Nous commanditerons donc dès 2020 la réalisation d'une étude détaillée pour objectiver les faits. Bien connaître la situation est le préalable à une action efficace.

28. Mener une action ciblée et complémentaire des acteurs de la sécurité

C'est d'abord à l'État (police nationale, gendarmerie, justice) d'assurer notre sécurité. En tant que collectivité, nous adopterons une position pragmatique, équilibrée et responsable. Certains dispositifs présents dans la stratégie de sécurité et de prévention de la délinquance 2016-2020 du Mans ont fait leur preuve et doivent être pérennisés et développés. Nous reviendrons par contre sur l'attribution de pistolets à impulsion électrique à notre police municipale. Cette arme, potentiellement létale, pose plus de problèmes qu'elle n'en résout : elle augmente de façon conséquente les risques d'escalade symétrique et de comportement de défis lors de confrontations. Nous ciblerons les publics prioritaires identifiés par le diagnostic sécurité, avec davantage de présence humaine et un plan de formation des agents municipaux. Nous travaillerons à une politique de sanctions adaptée en partenariat avec la justice pour des travaux d'intérêt général qui font sens. Nous développerons les actions sur la citoyenneté, la sensibilisation sur l'alcoolisation...

29. Créer une délégation à la vie nocturne

Réguler la vie nocturne au lieu de « laisser-faire », mener une politique pro-active, permettra d'apaiser le climat de la nuit au Mans. Nous mettrons en place un plan d'actions pour la vie nocturne pour canaliser les espaces, animer un programme culturel nocturne participatif, gérer des lieux de transition – repos, sanitaires...-, revoir la charte de la vie nocturne, créer des médiateurs de nuit...

30. Financer cette nouvelle dynamique *via* l'abandon du développement de la vidéosurveillance

Si la vidéosurveillance sur la voie publique peut parfois aider à résoudre des enquêtes, elle est globalement peu efficace pour prévenir la délinquance et coûte cher, comme l'a affirmé un rapport de la Cour des comptes sur la gestion des forces de sécurité rendu public le 7 juillet 2011. Elle est susceptible de représenter qui plus est une atteinte grave à nos libertés individuelles et collectives. Nous arrêterons donc le développement de la vidéosurveillance. Les économies réalisées (personnel et argent) seront investies dans la politique pour la vie nocturne avec en particulier une plus grande présence humaine sur le terrain de jour comme de nuit.

31. Dire « non » à la reconnaissance faciale au Mans

Le Gouvernement souhaite lancer une expérimentation sur la reconnaissance faciale. Pour nous, ce sera tout simplement un refus. Les libertés publiques sont fragiles et nous agissons pour les préserver.

32. Agir pour une ville propre

Dépôts de déchets sauvages, jets de mégots de cigarettes, chewing-gum et papiers sur la voie publique ou encore déjections canines non ramassées. Les incivilités du quotidien sur la voie publique sont nombreuses et agacent nombre de Mancelles et Manceaux en plus de polluer l'eau et les sols. La Ville a déjà engagé des campagnes de sensibilisation et a mis en place en juillet 2019 une brigade verte, chargée d'informer et de traquer les incivilités soumises à amendes. Nous ferons un bilan après la première année de fonctionnement et sommes volontaires pour aller plus loin en développant la brigade verte. Nous ferons appel à des spécialistes des changements de comportement pour rendre notre action plus efficace en mobilisant les techniques de la communication engageante, comme les « *nudges* » (coups de pouces).

OBJECTIF 6

Des habitants et habitantes en bonne santé et bien soignés

« Mieux vaut prévenir que guérir ». En matière de santé, la priorité doit être mise sur la prévention. C'est peu connu, plus de 80% de notre état de santé dépend de notre environnement (alimentation, activité physique, qualité de l'air et de l'eau, conditions de travail...). Une collectivité peut donc directement agir pour un environnement sain, qui soit bon pour la santé de ses habitant.e.s. Cependant, le jour où l'on tombe malade, c'est important d'avoir accès aux soins. De ce point de vue, la situation du Mans est ambivalente. Nous avons la chance d'avoir un hôpital de niveau universitaire en ville et des pôles de santé qui offrent des soins de qualité.

Cependant, trop de Mancelles et de Manceaux ont des difficultés à accéder à certains spécialistes. Trop sont même en recherche d'un médecin généraliste qui accepte de les ajouter à sa patientèle.

Chaque action mise en place par la collectivité doit prendre en compte les enjeux de santé publique et environnementale, et évaluer comment elle peut contribuer à une meilleure santé de la population. Par ailleurs, la collectivité doit poursuivre son action pour améliorer l'accès aux soins. Rendre notre ville attractive, changer son image et donner envie à des professionnels de santé de s'installer en fait partie.

33. Mobiliser pour un meilleur accès au soin

L'accès au soin n'est pas une compétence de la municipalité. Cependant, au vu de la situation au Mans et de la difficulté dans certains domaines à trouver un médecin ou encore de la fermeture du service de réanimation pédiatrique, nous devons être mobilisés sur cet enjeu fort. Nous confierons à un.e élu.e. une délégation sur la santé. Cette personne devra agir tant sur le plan national pour améliorer le cadre général que sur le plan local pour contribuer à la mobilisation collective. Notre projet vise aussi à rendre la ville davantage attractive pour les professionnels de santé.

34. Créer un guichet unique et un fonds d'aide à l'installation des professionnels de santé

En lien avec l'Agence régionale de santé et les acteurs du territoire, ce dispositif concernerait les

Déjà fait ou engagé

- Adhésion à Air Pays de la Loire
- Zéro pesticide dans les espaces publics
- Poumon vert de l'Arche de la nature
- Protocole pour les pics de pollution
- Partenariat conclu avec Le Mans Habitat pour construire 100 logements pour accueillir les internes en médecine (les travaux commenceront en 2020)
- Centre municipal de santé Olympe de Gouges, avec 2700 nouveaux patients enregistrés
- Deux projets en cours de maisons de santé pluridisciplinaires soutenus par la Ville (quartiers des Maillets et Engie-Eichtal)

médecins spécialistes (pédiatres, orthophonistes, psychiatres, gynécologues, dentistes, etc.) et les autres personnels soignants qui manquent au Mans. La collectivité pourra les aider à trouver des locaux avec l'appui de Cénovia, faire une avance de trésorerie ou une subvention pour adapter les locaux et acheter le matériel nécessaire, faciliter l'insertion des conjoints...

35. Soutenir et stimuler les projets d'espaces pour la santé

Sans nous substituer aux autorités compétentes, nous poursuivrons le soutien aux projets de maisons de santé des Maillets et Engie-Eichtal. Nous aiderons à l'émergence de nouveaux projets. Nous étudierons la possibilité de faire naître au Mans un centre du sommeil et une maison de la prévention-santé et des médecines « douces ».

36. Élaborer un plan local santé-environnement

Nous voulons construire une feuille de route pour que l'action de la municipalité soit résolument en faveur de la santé des Mancelles et des Manceaux. Le plan local santé-environnement pourra prévoir un cycle annuel de conférences pour développer la culture santé et les sujets sensibles, une clause « santé » dans tous les marchés publics – par exemple les mobiliers pour les crèches –, une étude puis un plan d'actions

sur l'impact santé des aménagements urbains en lien avec le plan-guide pour l'architecture et l'urbanisme, l'intégration des nouveaux risques liés au changement climatique, l'activation d'un système d'alerte et de protocoles efficaces en cas de pollution, la mise en open-data des relevés de la qualité de l'eau et de l'air, la communication de l'analyse des données en temps réel sur des panneaux d'affichage, la fermeture des rues adjacentes aux écoles aux heures d'ouverture et de fermeture afin de réduire la pollution de l'air pour nos enfants... Nous serons en veille sur les alertes de santé environnementale et prendrons les mesures adaptées. Par exemple, comme précisé dans l'axe 5, nous mettrons fin aux terrains de foot synthétiques.

37. Contribuer à la culture santé des jeunes

Dans la continuité des actions existantes, et en lien avec les actions menées par les partenaires de la collectivité, nous voulons soutenir et promouvoir des actions ciblées en matière de santé en direction des jeunes. Par exemple, dans le cadre de la restauration collective et des activités périscolaires, nous développerons aussi un travail sur l'estime de soi, en lien avec les actions jeunesse.

38. Encadrer les implantations des antennes relais de téléphonie mobile

Avec l'arrivée de la 5G, le débat sur l'effet des antennes de téléphonie mobile va revenir à l'avant de la scène. Nous lancerons un débat public pour définir avec les Mancelles et Manceaux un cadre concernant l'installation de ce type d'aménagement.

39. Mieux encadrer la publicité dans l'espace public

Chaque personne reçoit entre 1200 et 2200 messages publicitaires par jour, et plus de 15 000 *stimuli* commerciaux. Ces *stimuli* nous poussent à consommer au-delà de nos besoins, provoquent fatigue et agressivité. La publicité abîme aussi nos paysages. Le nouveau règlement local de publicité (RLP) adopté début 2020, qui encadre l'affichage publicitaire sur la voie publique, apporte certaines améliorations. Cependant, il était possible de faire mieux, et plusieurs propositions des élu.e.s écologistes ont été refusées. Nous reverrons donc le RLP notamment pour interdire la publicité à moins de 500 m des bâtiments publics recevant des enfants, ou les dispositifs de publicité numérique qui posent un véritable problème de sécurité routière et consomment 7 à 13 fois plus d'énergie que des affichages traditionnels (cela correspond pour chacun à la consommation d'un à deux foyers de quatre personnes...). C'est incompatible avec les déclarations vertueuses visant à faire du Mans un modèle en matière d'écologie.

FOCUS

Publicité : des avancées, grâce aux écologistes

Les élu.e.s écologistes du Mans, par la voix de Thierry Touche, se sont impliqués pour faire progresser le projet de Règlement Local de Publicité. Leur contribution a permis d'apporter de larges améliorations en matière de réduction de l'affichage publicitaire, notamment à propos du nombre de panneaux, de leur taille et du nombre d'enseignes au sol. Ils ont souhaité des dispositions plus ambitieuses, par exemple interdire les publicités numériques, symboles de notre société d'incitation intensive et intrusive à la consommation. Malheureusement, les autres élu.e.s n'ont pas soutenu leurs propositions.

OBJECTIF 7

Intégrer la condition et le bien-être animal dans l'action publique

Les animaux font partie intégrante de notre environnement. Ils peuvent aussi bien être une source alimentaire que de formidables compagnons de vie. Quel que soit notre lien avec eux, nous devons les considérer comme des êtres sensibles et veiller dans nos modes de vie au respect de leurs besoins fondamentaux comme se nourrir, dormir, s'hydrater, disposer d'un habitat et aussi ne pas souffrir... Un équilibre à trouver avec nos propres besoins, comme l'hygiène et la propreté... De plus, leur présence est une formidable ressource de bien être auprès de

différents publics, notamment pour sortir de l'isolement. Gérer une fourrière et rappeler la réglementation en vigueur, comme le fait aujourd'hui la Ville, est insuffisant.

C'est pourquoi nous voulons que la condition animale, l'intérêt des animaux et leur place parmi nous, soient pris en compte dans la politique municipale. Nous voulons aussi développer la médiation animale comme vecteur d'apaisement, de sortie de l'isolement, de régulation du vivre ensemble.

40. Donner une mission « condition animale » dans l'équipe municipale

La question animale ne sera réellement prise en compte que si une personne en est responsable dans l'équipe municipale. Nous confierons donc à un.e membre de l'équipe municipale la mission de construire un plan d'action pour améliorer la place des animaux dans notre ville.

41. Mettre en place des actions concrètes pour résoudre le problème des animaux errants

Ceci concerne en particulier les chats. Il importe que les solutions choisies, travaillées en concertation avec les associations de protection animale locales et nationales, soient gagnant-gagnant, autant pour les animaux que pour les humains. Nous nous inspirerons des solutions développées dans d'autres communes, comme Dieppe, la Ferté-Macé et Bully-les-Mines dans le Pas-de-Calais. Nous renforcerons les liens avec les associations locales qui œuvrent pour la protection des animaux et l'accueil des animaux abandonnés.

42. Sensibiliser nos concitoyen.ne.s à la condition animale

Dans le magazine de la Métropole *via* nos publications internet ou encore des campagnes de communication, nous ferons connaître notre action et celle des associations, et nous informerons sur la question de la condition animale. Par exemple, cela pourra concerner le nourrissage des canards au pain blanc, dangereux pour leur santé, qui augmente les risques de développer une malformation connue sous le nom d'ailes d'ange et qui empêche l'oiseau de voler. Nous pourrions dans ce cas mettre des panneaux d'information aux abords des points de nourrissage.

43. Dire « non » aux spectacles et animations impliquant des animaux sauvages ou non-respectueux des animaux

Depuis Illkirch en 2006, suivie peu de temps après par Montreuil en 2009, près de 90 villes en France ont interdit les cirques avec animaux sauvages sur leur territoire. Ils sont déjà totalement interdits dans 18

pays de l'Union Européenne et 40 dans le monde, sans compter toutes les interdictions partielles. Nous interdirons la détention et l'utilisation d'animaux à fins de distraction, pour l'ensemble des activités qui privent les animaux sauvages ou domestiques de liberté et de dignité et génèrent de la souffrance. Nous collaborerons à la mise en place de plans de remplacement des animaux détenus en partenariat avec les autorités compétentes, les associations et les refuges spécialisés. Nous demanderons également d'arrêter la remise de lots d'animaux, comme par exemple les poissons rouges, lors de spectacles ou de jeux pour enfants.

44. Favoriser la présence des animaux dans les espaces et activités proposées et soutenues par la collectivité

Nous favoriserons et développerons une place pour les animaux dans le quotidien en soutenant par exemple des actions de médiation par l'animal auprès de différents publics, en particulier les enfants, personnes âgées, personnes porteuses de handicap, public en précarité. Tout en tenant compte du bien-être animal. Nous travaillerons aussi pour que les personnes sans domicile fixe ou en grande précarité trouvent des solutions pour leurs animaux leur permettant d'accéder à un hébergement. En collaboration avec les associations locales pour la protection des animaux nous proposerons des solutions pour que la perte d'autonomie, le handicap, la précarité... ne soient plus des freins à l'adoption.

45. Développer les espaces canins et améliorer la propreté de la ville

En lien avec l'axe 1, nous agirons pour réduire la présence de crottes de chiens sur les trottoirs. Outre une approche dissuasive avec la brigade verte et un système d'amendes pour les personnes en infraction aux règles de propreté de la commune, nous développerons les espaces canins pour proposer aux maîtres des solutions.

46. Favoriser les achats publics de produits non testés sur les animaux

Nous ajouterons une clause bien-être animal dans les marchés publics, pour favoriser les alternatives non testées sur les animaux dans l'achat de matériel, produits d'entretien...

Axe 2

Relever les défis climatiques et énergétiques en préservant nos ressources

L'été dernier, avec les épisodes répétés de canicule, nous avons toutes et tous pu ressentir intimement la réalité du changement climatique.

Une sensation confirmée par les données statistiques : entre 1971 et 2014, au Mans, les températures moyennes ont augmenté de 1,5°C à 2°C. Le nombre annuel de journées chaudes a augmenté de 22 jours, et celui des journées gelées a diminué de 22 jours¹.

Pour relever le défi climatique, la mobilisation doit être globale et l'action locale : revoir notre modèle énergétique en diminuant nos consommations et en développant la production d'énergie renouvelables, revoir nos modes de vie et de consommation en réduisant nos déchets et en privilégiant les produits durables, le réemploi et le recyclage, en développant notre résilience collective face aux chocs climatiques à venir.

Nous prendrons appui sur ce qui a déjà été mis en place (plan solaire, méthanisation, isolation des logements sociaux, réseau de chaleur...) pour franchir un nouveau palier. Nous proposons des actions complémentaires et des moyens humains et financiers supplémentaires pour accélérer la transition.

¹ ORACLE Pays de la Loire, 2015 et 2016 / Climat HD, Météo France (pour les projections).

**Découvrez nos 27 propositions
pour relever les défis climatiques
et énergétiques**

OBJECTIF 8

Donner priorité à la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre

La consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre ont diminué de plus de 10 % dans l'agglomération mancelle depuis 2008. Cependant, nous avons encore du chemin à parcourir pour prendre notre part dans la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique. Les scénarios étudiés dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial donnent tous la priorité à la sobriété et à l'efficacité énergétiques.

Nous comptons poursuivre et développer l'action de la Ville et de la Métropole sur les trois secteurs stratégiques : le transport (voir l'axe 3 sur la mobilité), l'alimentation (voir l'axe 1 sur la qualité de vie) et le secteur résidentiel/ tertiaire. Pour atteindre l'autonomie énergétique en 2050 et être à la hauteur des objectifs « climat », nous devons réduire de plus de 30 % nos consommations dans ce dernier secteur à horizon 2030.

47. Développer et partager la culture de la sobriété énergétique

Nous vivons dans une société de la surconsommation et du gaspillage énergétiques. Or, la transition énergétique ne sera possible que si nous développons notre sobriété énergétique. Nous soutiendrons et initierons donc les actions de sensibilisation et d'engagement collectif (exemple : concours familles, quartiers ou entreprises à énergie positive, qui visent à constituer des équipes pour diminuer les consommations d'énergie ou les émissions de gaz à effet de serre). Nous accompagnerons les projets au plus près des quartiers (balades thermiques, rénovations thermiques collectives...). Les approches collectives peuvent en effet permettre des économies d'échelle. Nous entreprendrons également un travail pour faire connaître l'empreinte énergétique du numérique et inciter à un usage sobre des technologies énergivores.

48. Devenir une collectivité exemplaire

La Ville en tant que collectivité a également besoin d'évoluer dans ses pratiques pour contribuer aux économies d'énergie et à la réduction d'émissions de gaz à effet de serre. Nous mettrons en place un plan d'actions et des opérations de sensibilisation pour une gestion économe de l'éclairage et du chauffage dans les bureaux et bâtiments publics, le tri des déchets, une mobilité durable pour les agents et élu.e.s du Mans. Nous poursuivrons le travail engagé pour réduire la pollution lumineuse en rationalisant l'éclairage public (voir axe 1).

49. Interdire les terrasses chauffées et lancer un concours des commerçants à énergie positive

Comme cela a été décidé à Rennes, nous interdirons les terrasses chauffées. À l'heure de l'urgence climatique, nous ne pouvons plus nous permettre de gaspiller de l'énergie pour chauffer l'air extérieur. Dans le même temps, nous lancerons une dynamique positive auprès des commerçant.e.s pour valoriser les démarches éco-responsables, en lien avec les chambres consulaires. Nous constatons un nombre important

de vitrines encore éclairées toute la nuit ou la multiplication des écrans publicitaires dans les vitrines, sans compter les boutiques chauffées ou climatisées qui laissent leurs portes ouvertes hiver comme été. Nous lancerons donc un concours des commerçant.e.s qui s'impliquent pour réduire leur impact carbone et énergie, avec un accompagnement individualisé et une publicité sur les actions entreprises.

50. Créer une agence locale de la rénovation thermique

Cette agence sera créée en lien avec les initiatives nationales et régionales. Elle aura une approche globale, qui tiendra compte des besoins tant hivernaux qu'estivaux. En lien avec les acteurs de l'innovation dans le

bâtiment comme Novabuild ou Atlanbois, elle sera pro-active pour des réhabilitations efficaces et éco-responsables.

Cette agence locale aura pour mission de coordonner les acteurs du territoire (services de la Ville sur l'habitat, le Pays du Mans pour l'animation du Plan Climat Air Énergie Territorial, l'Espace Info Énergie), d'animer la plateforme territoriale de rénovation énergétique à mettre en place, de dispenser un conseil en énergie partagé pour les collectivités et les entreprises, d'accompagner les particuliers et copropriétés dans leurs projets.

Déjà fait ou engagé

- **Projet européen Life+ sur la réduction de l'éclairage public**
- **Nouveau Plan Climat Air Énergie Territorial à l'échelle du Pays du Mans**
- **Contrat de transition énergétique à l'échelle du pôle métropolitain**
- **Partenariat et soutien à l'Espace Info Énergie**
- **Balades thermiques pour sensibiliser les habitant.e.s**
- **Programme de réhabilitation thermique du patrimoine public à hauteur de 1M€ par an (priorité aux écoles et bâtiments accueillant des publics sensibles)**
- **Accompagnement de certaines copropriétés lancé en fin de mandat**
- **Rénovation de logements sociaux gérés par Le Mans Métropole Habitat (Ronceray, Épine, Bord de l'Huisne)**

51. Lancer un plan pluriannuel d'investissement pour la rénovation du patrimoine immobilier public

Aujourd'hui, la Ville du Mans et Le Mans Métropole investissent respectivement 3M€ et 1M€ par an pour la rénovation énergétique de leur patrimoine public. C'est insuffisant. Il est important d'avoir de la visibilité sur le besoin en investissement dans ce domaine. Dès 2020, nous élaborerons un plan pluriannuel de rénovation énergétique qui nous permettra d'établir un budget clair en fonction des objectifs à atteindre. Avec les taux d'emprunt négatifs actuels, c'est le moment d'investir dans notre avenir.

52. Soutenir les projets de rénovation des particuliers et copropriétés à hauteur de 5 M € par an

Un logement sur dix est considéré comme énergivore sur l'ensemble de la Métropole, soit environ 8 000 logements. Ce secteur représente plus de 20 % des émissions de gaz à effet de serre¹. Avec 5M€ par an, nous pourrions aider à la rénovation de 500 logements chaque année (aide en moyenne de 10 000€ par

logement en fonction du revenu, avec une exigence de bouquet de travaux et de gain énergétique de 50 % et un bonus pour les rénovations simultanées au sein d'un quartier). Le parc prioritaire serait à ce rythme réhabilité en 16 ans. Cet engagement fort sera articulé avec les dispositifs mis en place par l'État et le Conseil régional.

¹ Diagnostic du projet de plan climat énergie territorial.

53. Créer un centre de ressources et d'expérimentation des techniques du bâtiment

Il s'agira d'accompagner les professionnels dans leur structuration et leur formation aux techniques innovantes et durables (nouveaux matériaux, isolants...) en partenariat avec les fédérations du bâtiment, les centres de formation, le Conseil régional et les acteurs engagés sur le sujet comme Novabuild ou Atlanbois.

54. Contribuer via la commande publique à l'innovation dans le bâtiment

Nous privilégierons les projets de rénovation plus respectueux des ressources naturelles. Ces opérations de réhabilitation thermique – ou les nouvelles constructions – engagées par la collectivité seront des leviers pour faire progresser l'innovation et développer le savoir-faire des entreprises locales. Nous établirons des cahiers des charges exemplaires, avec une priorité aux matériaux biosourcés comme le bois ou la paille.

55. Mettre en place un dispositif d'évaluation de notre politique énergétique

Les questions de la transition énergétique doivent être traitées avec rigueur et dans un souci d'efficacité. Sans un dispositif sérieux d'évaluation et de suivi, nous pilotons aujourd'hui cette politique à courte vue, en affichant de grandes opérations, mais sans capacité réelle de déployer une stratégie à long terme. Pour suivre et améliorer les politiques énergétiques de la collectivité, la Ville et la Métropole s'impliqueront dans le dispositif Cit'ergie qui permet d'évaluer les politiques énergétiques grâce à un référentiel national éprouvé. Les cofinancements prévus aujourd'hui *via* l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) sont une opportunité à saisir.

OBJECTIF 9

Atteindre l'autonomie énergétique en 2050

Si la ville du Mans a un fort potentiel en termes d'économie d'énergie, sa capacité à produire des énergies pour être autonome est insuffisante. Nous devons donc raisonner à l'échelle du Pays du Mans. Ce bassin de vie produit aujourd'hui 10 % de l'énergie qu'il consomme.

Nous voulons massifier les efforts amorcés sur les énergies renouvelables (solaire, méthanisation) et déployer de nouvelles énergies (bois énergie, géothermie) tout en soutenant les projets proches du Mans qui nous fourniront notre énergie demain (éolien, champs photovoltaïques...).

56. Stimuler l'émergence et le développement d'un réseau local autour des énergies renouvelables

Nous disposons d'un réseau d'acteurs dans le monde économique et de la recherche à même de contribuer à la transition énergétique. Nous voulons contribuer à sa mobilisation tant dans un objectif de recherche et d'innovation pour des solutions *made in Sarthe* (recherche et diversification industrielle) que de savoir-faire pour la mise en œuvre (formation, artisans), avec une réflexion autour des implications architecturales et urbanistiques.

57. Renforcer le positionnement de Cénovia comme porteur et facilitateur de projets de production d'énergie renouvelable

La société d'économie mixte Cénovia a développé de nouvelles compétences pour porter et accompagner des projets autour des énergies renouvelables, notamment la production d'énergie solaire. Nous développerons ses missions de conseil, investissement et ingénierie au service de la transition énergétique.

58. Accélérer la mise en œuvre du plan solaire avec les moyens humains nécessaires

Nous nous engageons à intégrer du solaire (photovoltaïque ou thermique) sur toutes les constructions nouvelles, à mobiliser les toitures de nos bâtiments publics, à multiplier les ombrières sur les parkings, à développer les réseaux intelligents et systèmes de stockage. À ce stade, seules les écoles publiques ont fait l'objet d'un diagnostic. Le reste du patrimoine doit aussi être mobilisé.

Le cadastre solaire, accessible sur internet, permet aux particuliers, aux communes et aux entreprises d'évaluer le potentiel solaire de leurs toitures. Pour que cet investissement soit utile, nous devons mettre en place un dispositif d'animation afin de faire connaître ce cadastre et les possibilités d'investir dans les installations solaires. Aujourd'hui, les moyens humains sont insuffisants pour réaliser les ambitions du plan solaire. Nous investirons dans du budget d'animation.

FOCUS

Élaboration du plan solaire

Sur le chemin d'une métropole 100% énergie renouvelable, Samuel Guy a été une cheville ouvrière du plan solaire pour favoriser l'implantation de panneaux solaires. Chaque bâtiment neuf de la collectivité produira de l'électricité et les bâtiments existants adaptés seront identifiés.

Par ailleurs, le plan solaire prévoit des partenariats avec les autres administrations, les industriels et les entreprises. Les principaux parkings seront à terme tous dotés d'ombrières productrices d'électricité.

Le plan solaire se traduira, dès 2020, par 23 bâtiments, 18 ombrières de parkings et une nouvelle centrale solaire sur la gare de triage. Ce plan permettra de tripler la production solaire d'ici fin 2020. 1 500 tonnes de CO2 seront ainsi économisées, ce qui représente la consommation de près de 10 000 ménages.

59. Soutenir les projets éoliens coopératifs et adaptés au territoire

Nous devons mobiliser au-delà du Mans pour produire l'énergie dont nous avons besoin. Nous nous engagerons donc dans l'élaboration d'un schéma local de développement de l'éolien, nous expérimenterons le petit éolien dans les zones d'activités et le long des grands axes (autoroutes et rocade, voies ferrées...).

Déjà fait ou engagé

- Amorçage d'une filière hydrogène : bus, chaudière, projets de bennes à ordures et de production d'hydrogène à partir de déchets
- 18 000 équivalents logements desservis par le réseau de chaleur en 2020, projet d'extension du réseau de chaleur avenue Bollée, université et hôpital, percée centrale
- Adoption et mise en œuvre du plan solaire
- Mise en place du cadastre solaire, qui permet à chacun d'évaluer le potentiel de sa toiture
- Deux toitures photovoltaïques au centre de loisirs des Maillets et à l'école Jean Mermoz, projet de 10 ha de champ photovoltaïque dans la zone de la gare de triage, une centaine d'ombrières de parking installées et de nombreux projets en cours
- Rénovation du système de chauffage des Atlantides, avec le raccordement de l'incinérateur des Bords de l'Huisne
- Création d'une unité de méthanisation des boues de la station d'épuration et soutien à trois projets de méthanisation agricole sur le pôle métropolitain
- Projet de seconde unité de production hydraulique à l'Arche de la nature

60. Développer la production d'énergie à base de biomasse

La biomasse désigne l'ensemble des matières organiques pouvant se transformer en énergie. Nous avons un réel potentiel en méthanisation – donc production d'énergie – avec nos déchets organiques ménagers. Nous devons aussi accompagner la filière locale de valorisation énergétique du bois (haies agricoles, espaces publics, espaces boisés de la métropole...). Par exemple, Lorient produit son propre bois pour chauffer la mairie et des équipements de centre-ville. Le Mans pourrait s'engager de la même façon sur un ou plusieurs bâtiments publics.

61. Construire la filière géothermie

Un de nos plus grands potentiels en termes d'énergie renouvelable est la géothermie, filière à redynamiser. Notre collectivité soutiendra la mise en place de démonstrateurs, en expérimentant des projets de géothermie sur des bâtiments publics et en soutenant le développement de la filière géothermie adaptée aux logements, en lien avec les artisans du territoire.

62. Poursuivre le projet de seconde unité hydro-électrique et en lancer d'autres

Une première roue à aube a été restaurée à la Maison de l'Eau entre 2012 et 2015. Elle permet de produire environ 430 000 kWh/an (soit la consommation électrique de 150 foyers, hors chauffage). Un second projet est en préparation. Nous poursuivrons cet investissement et évaluerons la pertinence de tels équipements pour les autres barrages de la ville. C'est une source d'énergie intéressante, avec un retour sur investissement évalué à quinze ans.

63. Récupérer la chaleur fatale et développer le réseau de chaleur

La chaleur fatale est la chaleur résiduelle issue d'un procédé et non utilisée par celui-ci. En France et en 2017, le gisement de chaleur fatale industrielle est estimé, par l'ADEME, à 36 % de la consommation de combustible ! Les Unités d'Incinération d'Ordures Ménagères (UIOM), les Stations de Transfert d'Énergie par Pompage (STEP) et les centres de données ont un gisement de chaleur fatale estimé à 8,4 TWh, soit plus de 7 % du gisement français. En lien avec nos actions sur l'écologie industrielle territoriale (voir axe 4), nous lancerons donc un diagnostic des projets possibles sur Le Mans et la Métropole en lien avec le

développement des réseaux de chaleur. Par exemple, nous valoriserons le potentiel de récupération de chaleur des réseaux d'eaux usées. Le réseau de chaleur lui-même doit être développé : extension vers le centre-ville *via* l'avenue Bollée / ETAMAT / Paixhans, raccordement à la Percée Centrale, nouvelles branches sur les secteurs Université / Hôpital et Couaines... Nous établirons un schéma directeur, qui précisera les conditions de faisabilité de ces projets, leurs coûts, les sources d'énergies renouvelables ou la chaleur fatale mobilisables. L'objectif est de doubler le nombre de logements raccordés au réseau et bénéficiant d'une facture énergétique en baisse.

64. Favoriser la participation citoyenne

Dans tous les projets d'énergies renouvelables, nous souhaitons que les citoyens aient leur place : concertation le plus en amont possible du projet, épargne citoyenne...

FOCUS

Des projets de méthanisation pour réduire notre impact carbone

Une démarche de mobilisation des agriculteurs du territoire autour de projets de méthanisation a été menée à l'initiative de Samuel Guy, Vice-président au développement durable. En partenariat avec le Pays du Mans, Le Mans Métropole, GRDF et la Chambre d'agriculture, cette démarche a permis de faire émerger quatre projets de méthanisation sur le territoire. Les écologistes sont particulièrement attentifs à promouvoir des projets locaux, de petite et moyenne taille, construits en concertation avec les habitants.

Ces projets permettent aux agriculteurs de trouver des solutions de gestion de leurs déchets et de réduire l'épandage, tout en produisant de l'énergie. Il ne s'agit pas de générer des cultures énergétiques mais de proposer une diversification des activités agricoles tout en permettant la production locale d'une énergie renouvelable (le biogaz), qui peut être utilisée dans nos bus et bâtiments... et qui, donc, réduit notre dépendance au pétrole.

Jusqu'à dix projets vont être portés autour du Mans, en plus des unités de méthanisation de la station d'épuration ou de celles d'Allonnes. Plus de 60 GWh de biogaz seront ainsi produits chaque année, ce qui représente la consommation de gaz de plus de 6 000 foyers.

OBJECTIF 10

Réduire nos déchets et les transformer en ressource

La « journée de dépassement » - à compter de laquelle on considère que l'humanité consomme davantage de ressources que la Terre ne peut en produire - est chaque année plus précoce. En 2019, elle a été annoncée le 29 juillet. Ainsi, nous

vivons le reste de l'année à crédit. Pour changer cette situation, nous avons besoin de préserver nos ressources naturelles, de sortir de la société du jetable et de créer notre modèle durable. Pour nous, ce modèle est celui de l'économie

circulaire : éco-conception, économie de fonctionnalité, réemploi, recyclage.

Notre collectivité ne peut plus se contenter de

bien gérer nos déchets. Nous avons besoin de transformer en profondeur nos habitudes pour jeter moins et produire mieux en gérant avec raison nos ressources naturelles.

65. Réduire de 30 % les déchets enfouis ou incinérés d'ici 2026 (fin du mandat)

Nous travaillerons en priorité sur les déchets les plus problématiques. Pour les déchets ménagers, ce sont les déchets organiques, verts et plastiques. Pour les déchets apportés en déchetterie et les déchets des entreprises, ce sont les déchets du BTP, qui représentent des quantités énormes. Nous assurerons une meilleure information sur les solutions « zéro déchet » en lien avec les associations, copropriétés,

entreprises. Nous favoriserons le compostage de proximité des déchets organiques, en développant l'animation, en multipliant les composteurs collectifs pour les copropriétés, les quartiers, les entreprises (en lien avec des structures d'innovation sociale) et en réorganisant les collectes. Le travail sur la réduction des déchets modifiera à terme la composition des ordures ménagères alimentant le réseau de chaleur. Il faudra alors adapter l'unité de valorisation énergétique, qui fonctionnera avec moins de matière organique et plus de déchets à haute valeur calorifique. Il faudra anticiper cette évolution en étudiant les technologies de valorisation énergétique adaptées, permettant de développer l'outil « réseau de chaleur ».

Déjà fait ou engagé

- Démarches d'écologie industrielle et territoriale dans les zones d'activités depuis 3 ans
- Festival Zéro déchet avec le Pays du Mans en 2019 et défis Familles Zéro déchet
- Travail sur la collecte des déchets recyclables d'entreprises par les associations du territoire
- Mise en place de la collecte sélective de tous les plastiques (extension des consignes de tri)
- Étude sur la vente de produits en vrac (Pays du Mans – Université)

66. S'engager pour le zéro déchet

Nous accompagnerons les écoles volontaires dans des processus de zéro déchet afin non seulement de réduire les déchets de nos écoles, mais aussi d'inciter les familles à faire de même. Pour cela nous systématiserons le compostage et la méthanisation pour les restes alimentaires ; nous généraliserons l'usage du vrac et le réemploi pour tous les contenants alimentaires. Un travail sera mené avec la cuisine centrale du Mans et les structures d'innovation sociale pour créer une laverie des emballages alimentaires (consigne locale). Nous mobiliserons des financements du Conseil régional ou de l'Ademe à cet effet. Nous

arrêterons l'usage de plastiques jetables et développerons la démarche « zéro déchets » dans les manifestations soutenues et organisées par la Ville et l'agglomération. Nous développerons les actions anti-gaspillage dans la restauration et en partenariat avec les commerçants... Nous porterons aussi la question du tri des déchets dans les établissements scolaires, en lien avec les équipes enseignantes, les agents, les parents d'élèves et les élèves. Nous utiliserons des couches et lingettes lavables dans les crèches de la Ville (exemple de La Ferté Bernard) et aiderons les hôpitaux et cliniques à en proposer à la maternité (exemple de Lille). Nous serons exemplaires dans les locaux gérés par la Ville.

67. Améliorer le tri

Nous encouragerons les bons gestes *via* la sensibilisation et la tarification incitative sur le principe « mieux

on trie, moins on paie ». Nous travaillerons à une meilleure organisation des points d'apport volontaire. Nous accompagnerons les entreprises pour qu'elles se mettent en règle avec la législation sur le tri des cinq principaux flux de déchets, tout en stoppant le recours parfois abusif aux services publics de collecte des déchets.

68. Soutenir et encourager le réemploi

Nous dresserons un annuaire des métiers de la réparation. Nous soutiendrons l'ouverture d'ateliers de réparation dans les quartiers avec des outils mutualisés et des espaces collectifs, en lien avec la Maison de l'écologie (voir axe 6). Nous créerons une ressourcerie en fédérant les acteurs impliqués sur le réemploi et la réparation, soutiendrons les initiatives citoyennes et intégrerons la culture de l'anti-gaspi et de la réparation dans les politiques éducatives et périscolaires (atelier « *do it yourself* »)...

69. Expérimenter des filières locales d'économie circulaire

Nous lancerons une étude coopérative sur le potentiel de la Métropole en dans le domaine des écomatériaux et des ressources locales. Les secteurs qui nous semblent porteurs sont le bâtiment et le textile (bois, lin, chanvre), la production alimentaire locale (filières agricoles), les déchets du BTP (recyclage et ré-emploi des matériaux de démolition – cf Bellastock.com), la consigne sur les emballages en verre, les textiles sanitaires réemployables... Nous animerons et soutiendrons le lancement de projets d'économie circulaire (voir axe 4 sur les synergies économiques).

OBJECTIF 11

Devenir un territoire résilient face aux risques systémiques

Le monde dans lequel nous vivons subit de profondes transformations. bouleversements climatiques, financiers, énergétiques, géopolitiques... Nous savons que certains de ces risques sont en train de devenir réalité. D'autres ne se réaliseront pas forcément. Mais s'ils deviennent réalité et que nous ne sommes pas prêts, le choc sera plus difficile à encaisser que si nous nous y étions préparés. Les grandes entreprises l'ont compris et ont développé une approche multirisques. Pourquoi ne serait-ce pas le cas de la puissance publique ?

Nous voulons préparer pleinement notre ville et son bassin de vie aux risques inhérents à la complexité de la situation actuelle. Comme le fait Paris depuis 2017, nous nous engageons à construire notre stratégie locale de résilience, à laquelle tout notre projet pour Le Mans concourt, en matière d'urbanisme, d'alimentation, d'autonomie énergétique, d'accompagnement des transformations économiques, de renforcement des sociabilités.

70. Faire un diagnostic des risques systémiques

Canicule et sécheresse, inondations, intempéries, besoin en eau et biodiversité, incendies, ruptures d'approvisionnement (électricité, eau, alimentation, gaz, pétrole...), nouvelles maladies, mouvements de panique,... Pour être à même de bien appréhender la situation, de construire des dispositifs adaptés et des

protocoles efficaces, nous voulons disposer d'un état des lieux complet des risques potentiels pour notre territoire.

71. Élaborer un plan d'action global pour un territoire réactif et agile face aux risques

Nous construirons ce plan avec et à destination de tous les acteurs (collectivités, hôpitaux, entreprises, agriculteurs, particuliers...). Il pourra par exemple proposer des diagnostics aux artisans et industries pour évaluer leur exposition au risque et envisager des mesures préventives adaptées.

Déjà fait ou engagé

- Infrastructures de lutte contre les inondations
- Protocole de pic de pollution
- Sensibilisation dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial

72. Créer immédiatement des îlots de fraîcheur et désimperméabiliser les sols de la ville

Cette action s'articule avec notre objectif de végétalisation de l'agglomération. En prévision des épisodes de canicule estivale, la priorité sera mise sur la rénovation et l'adaptation des bâtiments scolaires (11 200 élèves concernés), de ceux accueillant la petite enfance et des publics fragiles : rafraîchissement naturel, ventilation, protection contre les surchauffes... Aujourd'hui, le rythme des travaux est calé sur 5 établissements scolaires « débitumés » par an. Il faut aller plus vite. Dès 2020, les écoles seront dotées de brasseurs d'air et de protections solaires pour assurer un niveau de confort minimal aux enfants et enseignants,

une nouvelle canicule pouvant survenir dès juin cette année aussi.

73. Créer une société résiliente en renforçant les liens entre habitants, institutions et entreprises

Renforcer la sociabilité entre habitants, la solidarité, les liens des citoyens avec les entreprises et administrations contribuent à la construction d'une société plus résiliente. De nombreuses actions du projet encouragent et favorisent par conséquent les coopérations.

Axe 3

Se déplacer facile et durable

La mobilité est au croisement de trois enjeux fondamentaux : le climat, la santé et le social.

D'abord, nous devons agir contre le réchauffement climatique : les transports routiers représentent 40 % des émissions de gaz à effet de serre du Pays du Mans¹.

Ensuite, nous devons lutter contre la pollution (bruit et air) : diminuer durablement la pollution

atmosphérique permettrait d'éviter cinquante morts par an dans le Pays du Mans².

Enfin, nous voulons une ville équitable, où chaque Mancelle et chaque Manceau puisse se déplacer facilement, quels que soient leur quartier, leur budget, et qu'ils possèdent ou non une voiture.

Notre priorité sera donc de rééquilibrer l'espace public en augmentant la part des alternatives au transport routier : le vélo, la marche, les transports collectifs et partagés. Nous développerons les voies cyclables et espaces piétons, développerons l'offre de transport collectif avec une tarification solidaire, soutiendrons l'autopartage et le covoiturage, régulerons la circulation automobile pour des quartiers apaisés... Pour y parvenir, nous nous appuierons sur la concertation, l'information et la sensibilisation.

¹Projet de Plan Climat Énergie Territorial du Pays du Mans arrêté le 8 juillet 2019, page 32.

²Projet de Plan Climat Énergie Territorial du Pays du Mans arrêté le 8 juillet 2019, page 27.

Découvrez nos **30 propositions** pour se déplacer facile et durable

OBJECTIF 12

Se déplacer à pied, en fauteuil ou à vélo en toute liberté et sécurité

40 % des déplacements en voiture font moins de 3 kilomètres, dont 58 % des trajets domicile-travail. Ces trajets pourraient se faire en mobilité active, à pied ou à vélo. C'est meilleur pour notre santé (air, bruit, activité physique), pour le climat et pour le portefeuille. Qui plus est, dans une ville à la circulation apaisée, avec une voirie partagée, chacun et chacune peut se déplacer en toute liberté, avec une meilleure accessibilité des espaces communs, y compris pour les personnes à mobilité réduite.

Pour toutes ces raisons, nous ferons des modes de déplacements doux notre priorité. Ils sont une alternative sérieuse à la voiture. Nous nous engageons ainsi à une mise en œuvre accélérée du schéma directeur vélo adopté fin 2019, à améliorer la signalétique et l'information, à créer une Maison du Vélo, à créer des parcours piétons et PMR (Personnes à Mobilité Réduite).

74. Intégrer une solution vélo, piéton et accessibilité systématiquement aux travaux de voirie

Aujourd'hui encore, notre collectivité réalise des travaux et aménagements en faisant l'impasse sur les mobilités douces. Nous nous engageons à ce que les travaux de voirie ou nouveaux aménagements intègrent systématiquement dans leur cahier des charges l'accessibilité vélo, piéton, personnes à mobilité réduite.

FOCUS

Un schéma directeur pour développer le vélo

Les élus Verts s'étaient battus pour introduire une prestation de location de vélos (en particulier électriques) dans le cadre de la délégation de service public de la SETRAM. En 2018, devant le succès des vélos à assistance électrique, ils ont obtenu que le parc de ces vélos soit augmenté de façon à résorber les listes d'attente.

Cependant pour accroître la pratique du vélo, il faut aussi des aménagements de qualité et en quantité. C'est pourquoi les élus écologistes, notamment par la voix de Rémy Batiot, ont soutenu et porté dans le cadre du volet transport du Plan local d'urbanisme intercommunal, l'élaboration d'un schéma directeur « vélo ». Une enveloppe de plus de 30 millions d'euros a été votée, ainsi que l'engagement des moyens humains et techniques pour le mettre en œuvre. Nous proposons d'aménager les 114 kilomètres de voies cyclables envisagés deux fois plus vite que prévu par le schéma, pour une finalisation dès 2026.

75. Aménager 114 kilomètres de voies cyclables nouvelles d'ici 2026

Les cyclistes ont besoin d'itinéraires sécurisés et continus pour se déplacer. Les écologistes se sont battus

pour l'adoption d'un schéma directeur vélo à l'échelle de l'agglomération avant la fin du mandat 2014-2020. Il prévoit la création de 114 kilomètres de voies cyclables nouvelles à horizon 2030 sur Le Mans Métropole. Nous voulons aller plus vite et achever ce programme dès 2026, pour la fin du prochain mandat.

76. Installer des garages à vélos sécurisés à vocation résidentielle

Ranger son vélo en sécurité chez soi est un casse-tête insoluble pour de nombreux foyers manœuvriers dont les logements (maison ou immeuble) ne sont pas adaptés. Or, les consignes actuelles ont été installées aux abords de stations de tramway, en pensant l'intermodalité mais pas la vocation résidentielle. Nous installerons des consignes fermées à la demande dans les quartiers, en lien avec les associations de cyclistes.

Déjà fait ou engagé

- Schéma directeur vélo adopté en novembre 2019, avec pour objectif 270 km de voies cyclables, soit 67 itinéraires pour relier l'ensemble des villes de la Métropole, chiffré à 21 millions d'euros à horizon 2030
- 176 km d'aménagements cyclables existants
- Boulevard nature
- 1 400 vélos en location via la Setram
- Trois consignes à vélos en libre service gare Sud, à Antarès et place de l'Éperon
- Indemnité kilométrique vélo pour les fonctionnaires de la Ville et de la Métropole
- Sas cyclistes, « cédez-le-passage » cyclistes à certains feux rouges, double sens cycliste dans les rues à sens unique
- Arceaux pour accrocher les vélos
- Projet de Maison du Vélo
- Des zones piétonnes et apaisées

77. Créer une Maison du Vélo

De nombreuses villes, comme Caen, Toulouse ou Bordeaux, disposent d'une Maison du Vélo. Une telle Maison regroupe tous les services liés au vélo, comme l'information, la location, les formations, les ateliers de réparation, le marquage sécurisé, le vélo-tourisme... Aujourd'hui, plusieurs acteurs se sont mobilisés pour pallier ce manque au Mans. En coordination avec eux, nous créerons une Maison du Vélo pour répondre à la demande et aux besoins de l'agglomération. Elle aura en effet vocation à animer une présence sur tout le territoire de la Métropole, éventuellement via un atelier de location et de réparation itinérant.

78. Former et accompagner les enfants et les moins jeunes au vélo

Après une étude des dispositifs mis en place par d'autres collectivités et en lien avec les acteurs du vélo au Mans, nous proposerons un programme de formation au vélo pour les élèves de primaire. Nous ferons la promotion des offres de formation vélo pour adultes.

79. Aménager des parcours piétons et à mobilité réduite dans chaque quartier

Des trottoirs trop étroits ou penchés, des ruptures de parcours, des passages-piétons mal placés ou pensés uniquement pour les voitures... Les obstacles pour se déplacer en modes doux au Mans et dans l'agglomération sont nombreux. En lien avec les objectifs 2 et 5 de l'axe 1, nous ferons l'inventaire des points noirs et établirons un programme d'actions pour les résorber. Nous veillerons également à ce que chaque quartier dispose de parcours piétons avec des espaces de pause (bancs, chaises...) permettant aux personnes fragiles de circuler de manière autonome.

80. Mettre en place une signalétique dédiée aux mobilités douces

Pour informer, encourager et faciliter les déplacements doux, certaines collectivités ont mis en place une signalétique permettant d'identifier les principaux trajets à pied ou à vélo et notamment de savoir combien de temps ils prennent. De la République jusqu'à la gare ? Dix minutes à pied. Les parcours peuvent aussi être indiqués sur des cartes qui jalonnent la ville. Nous développerons une signalétique dédiée, facile à lire et à comprendre, pour tous les publics. Ce sera autant un facteur d'inclusion que d'attrait touristique.

81. Raccourcir les distances pour favoriser les déplacements doux

Nous souhaitons rapprocher les activités et services des habitants pour leur éviter de prendre la voiture. En lien avec les propositions du reste de notre projet, nous favoriserons donc les services et commerces de proximité : moratoire sur les créations de zones d'activités, politique active de revitalisation des centres villes et centralités de bourgs et de quartiers, crèches, écoles, administrations et /ou permanences de proximité, par exemple un bus administratif qui circule, bibliothèques et ludothèques ambulantes, commerces ambulants, livraisons à proximité, déploiement des espaces de co-working sur toute l'agglomération à tarif accessible....

OBJECTIF 13

Améliorer l'offre de transports collectifs et partagés

Au Mans, le réseau de transports collectifs est relativement bien développé, mais les circuits proposés, la fréquence et les amplitudes horaires restent insuffisants pour se poser en véritable alternative à la voiture. De même, l'offre tarifaire pourrait être davantage solidaire. Enfin, tout le secteur de l'autopartage, permettant de recourir occasionnellement à un véhicule à moteur, reste à développer.

Nous nous engageons à ce que chaque Mancelle, chaque Manceau ait le choix : vivre sans posséder de voiture au Mans doit être possible, avec un recours occasionnel au besoin. Ceci implique de développer les mobilités actives (voir objectif 11), d'améliorer l'offre de transports collectifs et d'autopartage.

82. Financer une étude exhaustive sur l'offre et les besoins en mobilité sur l'agglomération

À ce jour, la collectivité ne dispose pas des données nécessaires pour piloter avec finesse un véritable saut qualitatif de son offre de transports collectifs. Ainsi, aujourd'hui, le réseau est organisé en étoile : il faut passer par le centre-ville pour aller du Nord à l'Ouest par exemple. Quel est le potentiel de lignes circulaires qui permettraient de circuler entre les quartiers sans passer par le centre ? Quel sont les besoins réels en termes de fréquence et d'amplitude horaire ? Quel est le niveau d'accessibilité aux personnes en situation de handicap ? Nous voulons des réponses à ces questions dès 2020 pour une amélioration effective de l'offre en transports collectifs, en lien avec les autres solutions de mobilité (marche, vélo, transport à la demande, autopartage, covoiturage, train...).

83. Mise en œuvre d'un plan pour améliorer l'offre de transports publics avec une tarification solidaire et attractive

À la suite de l'étude réalisée en 2020 (mesure précédente), nous construirons en 2021, dans la concertation, un plan permettant d'améliorer l'offre de transports publics, notamment en termes d'augmentation des fréquences et des liaisons transversales.

Nous poserons clairement dans ce débat public la question de la tarification des transports publics. Le sujet de la gratuité est au cœur des débats de la campagne municipale, avec malheureusement une approche binaire « pour ou contre ». Or, le bilan des politiques de gratuité est nuancé et la situation au Mans diffère, notamment du point de vue budgétaire, de celles des autres collectivités. Nous sommes convaincus de la nécessité de faire évoluer la tarification vers plus d'équité. Nous savons aussi que l'attractivité des transports collectifs dépend bien davantage de la qualité de l'offre que de la tarification. Une fois l'étude mobilités réalisée et l'ambition concernant l'offre établie, avec des éléments budgétaires clairs, nous reviendrons donc vers les Mancelles et Manceaux pour arrêter les grandes orientations à venir en termes de tarifications.

84. Travailler deux options pour résoudre le problème de saturation du tram aux heures de pointe

Notre tram est victime de son succès et, aux heures de pointe, il faut aujourd'hui parfois attendre avant de monter dans une rame. Deux options existent aujourd'hui. La première : travailler avec les entreprises, l'Université et les établissements scolaires à un échelonnement des journées de travail pour desserrer l'heure de pointe et éviter que tout le monde ne veuille monter dans le tram au même moment. Cela reviendrait à décaler les horaires de 15 mn. Une solution sans gros investissement, si ce n'est du temps d'animation. La seconde : lancer un grand plan d'investissement pour agrandir les rames et rallonger les quais quand cela est nécessaire. Pour cela, il faudrait prévoir un budget de 40 millions d'euros. Notre collectivité a les moyens de réaliser cet investissement. Nous évaluerons ces deux options et procéderons à une concertation avant d'engager la collectivité.

FOCUS

Le tramway : un projet piloté par une écologiste

Mandat 1995-2001 : toute première élue verte au Mans, Dominique Niederkorn est l'une des principales porteuses du projet tramway au Mans. Sa force de persuasion fait beaucoup pour convaincre l'ensemble du Conseil Municipal du bien-fondé de cet investissement.

Mandat 2001-2008 : Vice-présidente aux Transports, c'est elle qui co-pilote la mise au point de la première ligne et mène tout le processus de concertation. Son engagement sans faille permet de respecter les délais prévus : la première ligne a été inaugurée le 17 novembre 2007.

Le tramway manceau a participé à la transformation urbanistique réussie de notre ville.

85. Améliorer le signalement et l'accessibilité des arrêts pour tous les publics

Certains arrêts sont difficilement identifiables pour les personnes en situation de handicap. En lien avec les associations, et en coordination avec l'étude mobilité, nous étudierons les solutions les mieux adaptées pour une signalétique audio et visuelle facile à lire et à comprendre. Ce travail devra aussi

intégrer les besoins des séniors, avec des bancs aux arrêts et une mise à niveau des trottoirs encore trop bas pour monter dans les bus.

86. Augmenter l'amplitude horaire des transports à la demande pour les personnes handicapées

Aujourd'hui, le service de transport à la demande pour les personnes à mobilité réduite s'arrête à 19 heures. Par ailleurs, les conditions d'annulation ne prennent pas en compte l'état de santé de la personne qui fait appel au service. Nous travaillerons donc avec les associations pour une amplitude horaire mieux adaptée et des conditions d'annulation prenant en compte les situations particulières.

87. Prévoir un service en soirée aussi bien depuis les communes hors du Mans que depuis Le Mans

Il existe un service *Flexo soirée*, peu connu, qui permet les vendredis et samedis de rentrer jusqu'à minuit et demi depuis le centre du Mans vers l'extérieur du Mans. Nous proposerons que cette offre s'étende jusqu'à 2 heures. Nous souhaitons que ce service bénéficie aussi à des Mancelles et Manceaux souhaitant sortir hors du Mans.

88. Mettre en place un ticket unique pour tous les transports partagés

Bus, train, transports scolaires, vélos en libre accès... Les usagers des transports en commun doivent souvent jongler entre différents tickets et abonnements pour passer d'une solution de mobilité à l'autre.

L'idée d'un ticket unique en Pays de la Loire existe depuis des années. Il est temps de passer à l'action ! Nous établirons donc un partenariat avec le Conseil régional, autorité organisatrice des transports et responsable de l'intermodalité, pour créer un ticket unique permettant un accès facilité à toutes les mobilités.

Déjà fait ou engagé

- Deux lignes de tram
- Bus Tempo entre la gare et Allonnes
- Mise à l'étude de trois nouvelles chronolignes
- Projet de nouvelle halte ferroviaire à l'hôpital
- Le Flexo soirée pour rentrer vendredi et samedi jusqu'à 00h30 du Mans depuis la République vers les quartiers excentrés ou les communes hors du Mans
- Les parking-relais permettant d'éviter certaines entrées en voiture dans la ville

89. Nous mobiliser pour la qualité de la desserte TER et TGV

Nous avons la chance de bénéficier d'une étoile ferroviaire qui fait du Mans un carrefour stratégique de l'Ouest de la France. La collectivité n'est pas gestionnaire des lignes TER ou TGV. Cependant, nous agissons politiquement pour une desserte de qualité de la gare du Mans auprès de la SNCF et du Conseil régional.

90. Proposer et soutenir les solutions d'autopartage

Le Mans a du retard en termes d'autopartage. En lien avec l'étude mobilité (voir mesure n°82), et en complément avec les solutions privées et publiques existantes, nous développerons l'offre d'autopartage sur la commune et dans l'agglomération.

Nous nous inspirerons d'exemples concrets. À Clermont-Ferrand, un service anime l'autopartage entre particuliers, aide à trouver des personnes intéressées, paie l'assurance du véhicule partagé et accompagne la création du contrat d'autopartage ; à Brest, les « autopartageurs » bénéficient d'une

place de parking attitrée en centre-ville.

91. Favoriser le covoiturage de proximité et de longue distance

Les trois aires de covoiturage sont insuffisantes et peu accessibles en transports en commun. Nous voulons au moins multiplier par deux ces aires de covoiturage et créer de nouveaux parkings relais en complément de ceux desservant le tram, comme par exemple à la Croix-Georgette ou Zamenhof. Nous accompagnerons le covoiturage de proximité, comme cela a été fait par exemple à Orvault (Loire-Atlantique), avec le dispositif COcliquO (COvoiturage Citoyen de Liaison entre QUartiers d'Orvault).

OBJECTIF 14

Pour une circulation pacifiée et fluidifiée, « Le Mans ville 30 »

Faute d'étude approfondie sur la mobilité au Mans et dans la métropole, nous disposons de données partielles (voir objectif 12, mesure 82). Ce que nous savons : presque 59 % des déplacements au Mans se font en voiture. Nous savons également que tant que la voiture prendra autant de place dans l'espace public, les autres modes de mobilité peineront à se développer, pour des raisons de sécurité et d'attractivité.

L'une de nos priorités sera de diminuer la part des transports routiers au Mans (camions, voitures) et de les pacifier pour laisser davantage de place aux mobilités douces et actives. « Le Mans ville 30 », ce seront des quartiers apaisés, où l'on peut se promener et respirer. Cela existe à Bâle, Genève, Berne, Zurich, et plus près à Lorient, Clamart, Fontainebleau, Fontenay-sous-Bois ou encore Grenoble. Pourquoi pas au Mans ?

92. Lancer une vaste concertation pour apaiser la circulation automobile dans la ville

La démocratie participative sera notre méthode de travail pour chaque grande décision de la mandature (voir axe 6 sur notre approche en termes de démocratie locale). Compte-tenu de la sensibilité du sujet « voiture » et de l'impact des choix de la municipalité sur le quotidien des Mancelles et Manceaux, nous serons particulièrement vigilants à associer les habitant.e.s à la mise en place de notre mesure « Le Mans ville 30 ».

93. Hiérarchiser les voies de circulation

À quoi ressemble une « ville 30 » ? C'est une ville avec des axes de circulation hiérarchisés en fonction de leurs usages. Ainsi, au Mans, la rocade serait limitée à 70 km/h, les grandes pénétrantes à 50 km/h et les quartiers résidentiels à 30 km/h.

94. Protéger la ville du trafic de transit

Malgré la rocade et les échangeurs autoroutiers, le centre-ville subit un trafic de transit qui pourrait être évité. Nous voulons, en partenariat avec les concessionnaires autoroutiers, en règlementant l'accès au centre-ville et *via* l'innovation logistique, favoriser le contournement routier.

95. Innover pour une logistique et des flux de proximité optimisés

Dès 2020, nous lancerons une étude sur la logistique urbaine dans l'ensemble de l'agglomération mancelle en lien avec les enjeux commerciaux. Notre objectif : limiter le trafic routier en centre-ville tout en favorisant le commerce de proximité grâce à une gestion optimale des flux de marchandises : favoriser le fret combiné *via* la gare de triage pour desservir l'agglomération ; stocker sur les zones logistiques existantes ou les friches à réinvestir hors du centre-ville ; pour la livraison au dernier kilomètre, créer un espace de logistique urbaine (ELU) de proximité au cœur du Mans avec des véhicules peu ou pas polluants (vélo-cargos, flotte électrique).

Déjà fait ou engagé

- Requalification de voies pénétrantes avec l'arrivée du tramway et du bus à haut niveau de service T3 : rue des Maillets, avenue Georges Durand, avenue Rubillard, boulevard Demorieux
- Service d'autopartage de véhicules électriques (Mouv'n Go), 6 stations, 330 abonnés, 1000 trajets et 60 000 km parcourus.
- 3 aires de covoiturage
- 2 parkings-relais de la SETRAM

96. Réorganiser la circulation pour des quartiers apaisés et accessibles

Les actions précédentes permettront de repenser la circulation. Les « quartiers 30 », apaisés, dotés d'espaces multi-usages, offriront davantage de convivialité, en lien avec le travail multiforme annoncé dans le cadre de l'axe 1 de notre projet, pour une ville où il fait bon vivre.

97. Rationnaliser le stationnement automobile

Deux tiers de l'espace public est occupé par les voitures, alors que 98 % du temps, un véhicule ne roule pas ! Or, pour obtenir une ville apaisée, où piétons, vélos et fauteuils peuvent circuler en toute sécurité, nous avons besoin de libérer l'espace de l'emprise automobile. En même temps que nous supprimerons

des places de parking dans les rues de l'hyper-centre, nous encouragerons l'utilisation des douze parkings souterrains actuellement largement sous-occupés. En fonction du taux d'occupation sur l'année par parking et du coût de gestion pour Cénovia, des tarifs différenciés et évolutifs seront adoptés.

OBJECTIF 15

Concerter, sensibiliser et informer pour faire cohabiter toutes les mobilités

Aménager et organiser l'espace pour diminuer la part du transport routier et favoriser les mobilités douces et les transports en commun modifiera en profondeur notre ville et bousculera les habitudes. Il importe donc d'avancer dans une écoute mutuelle et d'accompagner les évolutions nécessaires pour répondre aux enjeux de climat et de santé.

Nous avancerons en concertation avec les habitant.e.s et développerons une politique de sensibilisation et de communication pour aider à changer d'habitudes, en misant d'abord sur la convivialité et l'élan collectif. Cependant, nous devons aussi agir contre les incivilités qui freinent la liberté de circuler sans voiture.

98. Créer un comité de concertation permanente pour la mobilité

Comme pour chacune de nos politiques (voir axe 6), nous mettrons en place un cadre de concertation sur les enjeux de mobilité (marche, vélo, transports collectifs, voiture...). Aujourd'hui, la collectivité n'a pas de collectif ou d'association d'usagers des transports en commun à consulter pour améliorer son offre dans ce domaine, contrairement à ce qui se passe par exemple pour le vélo. Organiser la parole des usagers permet de mieux l'entendre. De même, les associations, entreprises et institutions locales sont des acteurs de la mobilité qu'il est essentiel d'impliquer. La grande consultation sur la mobilité au Mans et l'agglomération, devra permettre la création d'une instance de concertation permanente.

99. Lancer une application pour toutes les mobilités

Aujourd'hui, nous disposons de l'application de la SETRAM dédiée aux transports collectifs ou de l'outil régional *Destineo*, qui propose des itinéraires peu adaptés à la situation locale. Nous voulons créer une application regroupant tous les modes de déplacements, non seulement les transports collectifs mais aussi les itinéraires cyclables et les voies douces de l'agglomération, ainsi que la possibilité de réserver un autopartage, de trouver un covoiturage, etc.

100. Élaborer des plans de déplacements pour les administrations et entreprises

Les plans de déplacements permettent de déployer des solutions simples, efficaces et peu coûteuses de mobilité durable. Nous coordonnerons donc l'élaboration de plans de déplacements partagés par quartiers d'activités économiques, en lien avec l'État, la Région, le Département et les chambres consulaires, et nous soutiendrons leur mise en place effective.

101. Expérimenter le permis de conduire avec « option » vélo

Beaucoup de conducteurs automobiles ignorent comment se comporter avec les cyclistes, ne comprennent pas la signalétique dédiée aux vélos (sas avant feu rouge, double-sens, cédez le passage au feu...). Rien de tel que d'expérimenter soi-même pour changer de regard ! Nous monterons, en lien avec les autoécoles et associations, une expérimentation pour des cours de vélos intégrés au parcours du permis de conduire afin de développer la « culture vélo » au Mans. Si celle-ci est fructueuse, nous en ferons la promotion à l'échelle nationale. Le dispositif pourrait être étendu aux stages destinés à récupérer des points perdus sur le permis de conduire.

102. Développer les pédibus et vélobus intergénérationnels pour aller à l'école

Nous animerons avec les parents d'élèves et les enseignants la création de vélobus et pédibus pour les enfants. En partenariat avec la maison des seniors, France bénévolat et les associations d'habitant.e.s, nous proposerons à des retraités de s'investir pour encadrer ces trajets quotidiens et développer ainsi le lien intergénérationnel dans notre ville.

103. Expérimenter avec les commerçants, les acteurs de la culture et de l'évènementiel, un dispositif valorisant les mobilités durables

Aujourd'hui, les actions mises en place ont souvent pour objectif d'encourager la voiture. Nous proposerons aux partenaires de la collectivité de faire équipe pour changer d'optique et encourager les modes de déplacements collectifs ou doux, par exemple un *bonus* pour les personnes qui viennent en tram, à vélo, à pied...

104. Dire STOP aux incivilités de voirie et aux vols de vélos

Que l'on circule à pied, en fauteuil ou à vélo, nous sommes régulièrement mis en danger par des automobilistes garés sur les bandes cyclables et/ou les trottoirs, qui nous obligent à les contourner ou nous empêchent de passer. Par ailleurs, le vol de vélos reste un réel problème au Mans et ailleurs. Nous continuerons donc de mobiliser la police municipale pour le respect des aménagements cyclables et piétons. Ces incivilités étant fréquentes et nombreuses, nous envisageons de mobiliser à nouveau la voiture « LAPI » (lecture automatique des plaques d'immatriculation) et des outils plus souples type « VAE LAPI ». Nous avons été à l'écoute de l'opposition exprimée lors de la première expérimentation et reverrons en conséquence les modalités d'utilisation et le ciblage des types d'infractions. Parmi ces infractions, le non-respect des aménagements cyclables et piétons sera particulièrement surveillé.

Axe 4

Une économie locale dynamique, rayonnante et équitable

Notre agglomération est idéalement située.

À environ une heure de Paris en TGV, grâce aussi à son étoile ferroviaire et son autoroute à 7 branches, elle est un carrefour de l'ouest de la France et de l'Europe.

Avec ses 16 000 établissements industriels ou commerciaux, elle dispose d'un tissu économique réellement diversifié. Elle a su conserver un écosystème industriel vivant, innovant et performant, tout en déployant le secteur tertiaire, notamment grâce à la tradition de sa culture mutualiste.

La coopération et la solidarité économiques sont en effet des valeurs partagées dans le milieu entrepreneurial local, au-delà du secteur de l'économie sociale et solidaire ; pour preuve, les clubs d'entreprises représentent près de 1600 structures.

Le bassin de vie manceau bénéficie de la présence de son pôle universitaire d'enseignement supérieur, synonyme de dynamisme en recherche et innovation.

Dans le domaine du tourisme, les 24 heures restent un marqueur fort.

Mais Le Mans dispose également d'un patrimoine architectural et historique remarquable, quoique insuffisamment valorisé.

Enfin, enjeu important pour l'attractivité du territoire, le commerce de proximité reste actif en centre-ville, même s'il est fragile dans certains quartiers. Car il est mis à mal par la présence excédentaire de zones commerciales en périphérie.

Nous serons partenaires du monde économique, de la recherche et de l'innovation. Nous voulons contribuer à concrétiser les synergies potentielles pour dessiner, ensemble, l'économie de demain : lancer des ponts entre les différents acteurs pour encourager les coopérations et favoriser l'innovation au service de la transition écologique, donner envie de s'installer au Mans, y développer une attrayante qualité de vie grâce aux commerces de proximité... Et contribuer ainsi à son plein rayonnement.

Découvrez nos **23 propositions** pour une économie locale dynamique, rayonnante et équitable

Libérer la créativité et oser prendre des risques

Nous vivons une période de forts bouleversements, notamment au regard des transitions numériques et écologiques, changements qui appellent alors les acteurs économique à relever, dans un laps de temps très court, des défis sans précédent : passer de l'économie du jetable à l'économie circulaire et de la fonctionnalité, intégrer les enjeux numériques jusque dans l'artisanat tout en prenant en compte sa facture environnementale, diversifier le secteur automobile...

Il nous faut développer davantage les connexions et les synergies en matière économique. Le XXIème siècle est le siècle de l'hybridation. Il nous invite au décloisonnement, à la stimulation des habiletés collectives, à la créativité, à la capacité de coopérer. Il nous invite encore à oser : il nous faut savoir prendre des risques et expérimenter !

105. Créer notre cité de l'innovation et de la coopération

Notre programme de développement économique repose, entre autres, sur 3 constats. Le premier : l'abondance des structures de développement économiques publiques, consulaires ou privées. Il s'agit là d'une richesse. Mais elle souffre d'un premier inconvénient : le manque de lisibilité et de coordination entre les composantes de soutien aux entreprises ; et elle en connaît un autre, la complexité d'accès à l'offre existante. Le deuxième : l'innovation économique et sociale n'est pas, la plupart du temps, le fruit du hasard. Elle naît du croisement des expertises et des expériences sur des sujets partagés. Une

Déjà fait ou engagé

- Soutien actif aux pôles acoustique, Technocampus, Ismans, Centre de transfert de technologie du Mans au Pôle acoustique, à Technocampus, Ismans ainsi qu'au Centre de transfert de technologie du Mans (subvention aux projets et à la communication)
- Création de Le Mans Innovation
- Mise en lien et regroupement des structures (Créapolis, Fablab, La Ruche Numérique)
- Hangar Créalab
- Ecosystème French tech
- Start'up week-end

politique d'innovation et de développement économique doit donc, d'abord, fédérer les acteurs et structurer leurs collaborations sur des sujets d'intérêt partagé. Le troisième : Le Mans est riche d'une forte densité d'entrepreneurs engagés, issus de tous les secteurs, y compris associatifs. Ils méritent de voir l'efficacité de leurs actions démultipliée par la mise en place volontariste d'une politique d'innovation, au bénéfice de tout le territoire.

C'est pour cela qu'avait été lancé, en 2015, le projet « Cité de l'innovation », avec les acteurs économiques eux-mêmes. Leur souhait était alors de se fédérer autour de la détection, de la formation et de l'accompagnement des porteurs de projets. La « Cité » devait les accueillir et organiser leur accès à tous les services complémentaires qu'offrent les associations ou clubs d'entrepreneurs mancaux, les organes de soutien aux entrepreneurs de Le Mans Métropole et des chambres consulaires (formations, financements, parrainage, mises en relation/réseau, « benchmarking » de projets et de technologies, ...). L'Université, avec ses pôles d'excellence et ses chercheurs, était aussi impliquée : elle offrait à l'initiative une richesse supplémentaire avec l'apport de ses [des] technologies avancées. Ce projet, pourtant soutenu à l'époque par l'Etat, BPI France et la Région Pays de la Loire, a été suspendu au début de l'année 2016 alors qu'il faisait l'unanimité de ses acteurs.

La création de cet « éco-système de développement » au Mans

est une priorité. Nous en déploierons les volets culturel et pédagogique (culture du risque – en lien avec la Cité du cirque, culture de l’entrepreneuriat, reconnaissance du droit à l’erreur – en lien avec les lycées). Il en sera de même de la vision urbanistique. Un tel système sera particulièrement propice au développement de l’économie verte qui n’en est qu’à ses balbutiements, en corrélation avec nos objectifs sur l’énergie, le climat et le respect des ressources naturelles, présentés dans l’axe 2. La Cité doit être un catalyseur pour les projets de ce type.

106. Développer les synergies avec l’Économie Sociale et Solidaire (ESS)

Les entreprises de l’économie sociale et solidaire ont beaucoup plus d’éléments en commun avec les entreprises de l’économie traditionnelle que de points les différenciant. Les problématiques d’incubation et d’innovation sont aussi très présentes dans les deux secteurs. Les « fab Lab », « créalab », « café-innov », « repair café », etc., sont déjà de hauts lieux manceaux de convergence et de rencontres entre les deux économies. Les changements profonds qui se profilent dans l’économie traditionnelle (le retour vers une consommation plus raisonnée et plus économe de la planète, le recours à l’intelligence artificielle diminuant encore le besoin de main d’œuvre et favorisant malheureusement les seuls détenteurs de capital...) vont faire converger les deux secteurs et renforcer les valeurs de coopération et de responsabilité sociale et environnementale. Pour cette raison, la Cité de l’innovation et de la coopération fonctionnera aussi en soutien de l’ESS qui y trouvera un terreau fertile pour se fortifier. Réseau efficace d’entrepreneurs et de créatifs, la Cité de l’innovation et de la coopération sera un moyen fort d’accélérer la transition vers un système où la richesse créée n’est pas que financière.

107. Confier de nouvelles missions à l’agence de développement économique

Nous confierons la mise en place de la Cité de l’innovation et de la coopération à Le Mans Développement. Ses moyens seront également renforcés pour :

- Coordonner et soutenir de nouvelles initiatives de coopération entre entreprises (clusters, café-innov’, inter-réseaux...) : l’objectif sera de faire connaître les innovations ou les besoins en innovation sur l’agglomération mancelle à travers des événements réguliers à large audience.
- Lancer un labo prospectif et créatif. L’intention est de mener une veille pour anticiper les difficultés (et accompagner les entreprises et secteurs d’activités concernés) ou identifier les secteurs émergents à promouvoir (aide à la structuration de filières). Le labo s’appuiera sur la collaboration, plus particulièrement, de la Préfecture, du Tribunal de commerce, de l’Université et des personnalités qualifiées.
- Animer des démarches collectives, notamment en lien avec l’économie circulaire, et le développement de synergies entre entreprises.
- Valoriser, sur le territoire et à l’échelle nationale ou internationale, de bonnes pratiques en entreprises, notamment en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE).
- Intégrer des compétences en matière d’ESS et de projets agricoles, activités économiques d’importance majeure pour le territoire.

108. Favoriser et soutenir les projets de tiers-lieux sur l’agglomération

Les tiers-lieux sont des espaces de travail partagés et collaboratifs, des lieux où la créativité peut naître entre différents acteurs, où la flexibilité répond aux difficultés économiques du champ entrepreneurial. Ils permettent aux actifs de travailler à distance, à proximité de leur domicile et dans le même confort, dans des lieux aussi bien équipés et aménagés que l’entreprise. Ils peuvent prendre la forme d’espaces de travail partagés (appelés aussi *coworking*), d’ateliers partagés, de fablabs (laboratoires de fabrication). Ils peuvent accueillir des services hybrides tels que des salles de réunions, des jardins partagés, des boutiques partagées, des cafés, des épiceries, des ressourceries, des espaces de médiation culturelle et

bien d'autres fonctions. Nous accompagnerons la recherche de locaux et les investissements nécessaires pour donner corps aux initiatives dont nous aurons connaissance.

109. Créer un fonds « pari économique »

Certaines propositions très innovantes peinent à émerger faute de soutien financier, notamment parce que les banques refusent de s'engager. Nous soutiendrons les projets à forte prise de risque pour soutenir le terreau de l'innovation locale. Ce fonds pourra s'ouvrir à l'épargne citoyenne et sera pensé en articulation avec le projet de dispositif de financement éthique et solidaire envisagé dans l'axe 5. Il sera aussi possible de l'utiliser pour des projets hébergés à la Cité de l'innovation

OBJECTIF 17

Accompagner les entreprises locales et l'économie verte

La créativité et l'innovation constituent une belle locomotive pour dynamiser notre territoire et contribuer à son attractivité. Il importe cependant que ces forces bénéficient à l'ensemble du tissu économique et qu'elles accompagnent tous les acteurs dans la transition numérique et écologique.

Clarifier nos objectifs et prioriser l'investissement public pour une meilleure efficacité sera notre cap premier. En effet, la multiplication des dispositifs engendre un maquis tel que les acteurs économiques peinent à s'y retrouver. Nous nous engageons également à créer un cadre d'actions permettant de sécuriser notre économie locale en l'accompagnant vers plus de résilience.

110. Soutenir l'animation territoriale pour les zones d'activité et clubs d'entreprise en dynamique de transition

Economie circulaire, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité et du partage, requalification des zones d'activités... Ces démarches nécessitent une animation de proximité pour créer du lien, comprendre les besoins de chaque acteur, évaluer les synergies possibles pour passer à l'action. Nous nous y appliquerons en lien avec les mesures inscrites dans l'axe 2 sur l'énergie, le climat et le respect de nos ressources naturelles. Les métiers des filières écologiques présentent un fort potentiel d'emploi et de développement de notre activité économique.

111. Accompagner les artisans et commerçants dans une démarche éco-responsable

En partenariat avec les chambres de commerce et de l'artisanat, nous soutiendrons les démarches des artisans et commerçants pour faire des économies d'énergie, limiter l'éclairage des vitrines, diminuer leurs charges, produire moins de déchets, proposer davantage de services de réparation ou d'offres autour de l'économie de la fonctionnalité...

FOCUS

Développement de la coopération économique autour des enjeux écologiques

Le Pays du Mans a mis en place, en partenariat avec les collectivités locales, des démarches d'écologie industrielle et de structuration de clubs d'entreprises. Une centaine d'entreprises ont été ainsi accompagnées. Ceci a permis de développer des synergies, sources d'économies : achats groupés, formations mutualisées, solutions pour le traitement de déchets dangereux... Ces démarches génèrent des dynamiques de coopération entre les entreprises.

112. Elaborer une stratégie pour une transition numérique responsable

La transition numérique est souvent présentée comme la solution pour réduire les impacts environnementaux de l'activité économique. Cependant, la dématérialisation a des impacts matériels et humains réels : consommation d'énergie, ressources naturelles exploitées dans des conditions sociales contraires aux droits humains, émissions de gaz à effet de serre... Nous voulons accompagner les

Déjà fait ou engagé

- Démarche d'écologie industrielle animée par le Pays du Mans
- Bonification du fonds de soutien à l'immobilier d'entreprise pour les projets écologiquement performants
- Formation en maintenance pour l'éolien
- Reconversion de l'ancienne friche industrielle Actisud avec le concours des fonds européens
- Le Mans Métropole reconnu Territoire d'Industrie et projet de fusion du Contrat de Transition Ecologique avec le Contrat « Territoire d'Industrie »

entreprises vers une transition numérique et technologique équitable, qui prenne en compte son empreinte sociale et écologique. Notre objectif est de faire de l'agglomération mancelle un territoire pilote des « right techs », qui rayonne par son innovation sociale, technologique et économique. En effet, les hautes technologies sont énergivores et consommatrices de ressources naturelles. Le concept de « right tech » propose de mobiliser la technologie répondant au simple besoin essentiel, et juste ce besoin, le choix pouvant aller jusqu'au « low tech ». Nous disposons déjà d'un socle concret avec un data center éco-responsable, la « Ruche numérique », un réseau de développeurs coopératifs. L'émulation générée pourra irriguer toute l'économie locale et ouvrir des perspectives tant pour les grandes entreprises que pour les commerçants et artisans.

113. Innover dans la gestion foncière économique et commerciale

Avec la mise en place d'un outil de maîtrise et de gestion publique du foncier à l'échelle de l'agglomération (voir axe 1 et 2), nous souhaitons innover pour une occupation foncière raisonnée et raisonnable. Aujourd'hui, le réflexe est encore à l'artificialisation des terres agricoles et naturelles pour installer de nouvelles entreprises ou bien leur permettre de grossir. Au

contraire, nous devons cesser de consommer de nouveaux espaces puisque nous avons des friches délaissées sur la métropole ou à proximité. Nous devons aussi apprendre à envisager l'occupation des terres de manière temporaire, à réellement appliquer le principe de réversibilité dans nos aménagements. En lien avec le labo de prospective et de créativité (nouvelle mission de Le Mans Développement), nous travaillerons donc à une nouvelle approche du foncier économique et

commercial, cette démarche pouvant aller jusqu'au rachat de certains locaux commerciaux. Il s'agira aussi de travailler à la reconquête des espaces de zones d'activité et de zones commerciales : friches, délaissés, réserves foncières inutilisées, réversibilité et nouvelles formes architecturales pour le bâti d'entreprises de manière à économiser et optimiser le foncier économique... Nous multiplierons les conventions de partenariat foncier avec d'autres collectivités, pour élargir notre offre foncière aux entreprises tout en résorbant les friches ailleurs en Sarthe. Nous devons aussi travailler sur la question de la logistique. En effet, en tant que carrefour de l'Ouest et compte tenu de notre volonté de réduire le trafic routier en centre-ville, Le Mans Métropole a vocation à renforcer son activité logistique. Cette activité est cependant potentiellement très consommatrice en ressource foncière. Nous ouvrirons donc le dialogue avec les acteurs de la logistique pour gérer le foncier de manière économe, innover en termes de réversibilité de leurs installations, mettre en place une charte de bonnes pratiques.

OBJECTIF 18

Développer l'économie du lien et de la proximité

Le commerce de proximité et l'économie sociale et solidaire ont une dimension qui dépasse leur vocation économique. Elles participent du lien et de la vitalité sur un territoire. Or, le constat de la perte de rayonnement de notre centre-ville est largement partagé, malgré un potentiel avéré. Les causes de ce phénomène sont multiples et impactent également les quartiers

périphériques. Dans le même temps, une dynamique prometteuse se manifeste autour de l'économie sociale et solidaire à l'échelle de l'agglomération.

Nous nous engageons à réinventer l'action de la ville et de la métropole pour donner une nouvelle impulsion à l'économie locale. Il est temps que les études financées et les projets partagés prennent corps.

114. Moratoire sur les zones d'activités commerciales

Les causes de la baisse de vitalité du centre-ville sont multiples : manque de convivialité et d'attractivité urbanistique, déficit d'offres non marchandes, développement du e-commerce, excédent de zones commerciales périphériques... En lien avec ce dernier point, une étude – rendue publique en 2012 – du laboratoire CNRS de Géographie ESO de Le Mans Université a établi que, sur le Pays du Mans et ses 48 communes, la densité commerciale en périphérie mancelle est supérieure de 30% à la moyenne nationale. De fait, toute zone supplémentaire peut mettre à mal notre centre-ville. Nous établirons donc un moratoire sur les zones d'activités commerciales nouvelles (voir également l'axe 1).

115. Mettre en œuvre une stratégie de dynamisation du cœur de ville et du commerce de proximité

Une étude réalisée en 2017 propose différentes actions pour redynamiser le l'hyper-centre du Mans. Nous nous appuyerons sur cette étude pour lancer dès 2020 un plan d'actions, avec un manager de centre-ville (mise en place et régulation des projets et animations, suivi des commerces vacants, soutien aux commerçants, prospection de nouvelles enseignes...), conciergerie (déposer les courses, récupérer des articles commandés en ligne dans les commerces locaux, prêt de matériels comme des caddies, parapluies ou poussettes pour faciliter les parcours ...), attractivité des façades et vitrines, rendre l'appréhension des lieux plus agréable notamment via la végétalisation, l'installation de mobilier urbain, d'espaces de jeux pour les enfants (voir axe 1), etc. Nous lancerons en parallèle et en lien avec la stratégie d'urbanisme partagé (axe 1, mesure 7) un travail pour le commerce de proximité dans tous les quartiers.

116. Se mobiliser pour bannir les vitrines vides

Partout dans la ville, des magasins ferment faute de repreneurs : en exemple, la mercerie de la rue de Bolton, le magasin de vélos de l'avenue de la Libération, la brasserie en face de la gare Nord, sans parler des vitrines désertées de la rue Gambetta, de l'avenue du Général Leclerc ou de la rue Nationale...). Le manager de centre-ville aura aussi pour mission d'accompagner la transmission des commerces et de constater les raisons des cessations d'activité (mise aux normes, faillites, problèmes de baux commerciaux...) pour améliorer l'action collective. En lien avec le Conseil régional, nous proposerons des aides à l'investissement en cas de reprise. Concernant les vitrines actuellement vacantes, en accord avec leurs propriétaires, nous mettrons en place des boutiques à l'essai ou éphémères, à loyer modéré, pour donner leur chance à de nouveaux entrepreneurs. Nous proposerons également de soutenir des outils d'épargne citoyenne, comme les CIGALES (clubs d'investisseurs et d'épargne solidaire) pour soutenir les projets de commerce de proximité.

FOCUS

Les écologistes moteurs dans la piétonisation du centre-ville

Les élus Verts ont toujours soutenu la vision d'un centre-ville convivial et apaisé, où il fait bon vivre et se promener. Ils ont donc été naturellement les premiers à défendre la piétonisation du quartier Saint-Nicolas. Après avoir obtenu gain de cause en 2007, ils ont poursuivi leur travail pour affirmer davantage le caractère piéton du centre-ville avec les aménagements indispensables au maintien et à la dynamisation du commerce. Depuis 2017, Rémy Batiot, dans le cadre de sa délégation à l'aménagement urbain, a pu décliner cette orientation avec les travaux de requalification tout d'abord de la rue des Minimes, puis depuis 2018, des premières rues et places du quartier St Nicolas.

117. Construire et mettre en œuvre une stratégie de soutien et de développement des marchés

Les marchés constituent un élément important de l'identité du Mans et de son art de vivre. Ils bénéficient à l'économie locale, favorisent les circuits courts et génèrent du lien social entre des publics divers (maraîchers, paysans, artisans, fleuristes, cafetiers, marchands, entrepreneurs et usagers, clients, promeneurs...). En concertation avec les commerçants sédentaires et non sédentaires, les usagers, paysans et acteurs du tourisme, nous construisons une stratégie de soutien et de développement des marchés de la ville et de l'intercommunalité (états des lieux, missions du régisseur, besoins en soutien économique, enjeux de transmission et renouvellement des commerçants spécifiques, besoin en équipements publics tels les sanitaires, animations, embellissement et végétalisation des espaces, participation à une dynamique de monnaie locale, démarche écoresponsable, lien avec la politique touristique...).

118. S'engager dans la dynamique « Territoire zéro chômeur de longue durée »

Il s'agit d'un dispositif visant à créer des activités économiques à vocation pérenne pour des personnes subissant un chômage de longue durée. En effet, l'Etat dépense chaque année 36 milliards d'euros (RSA, allocation de solidarité spécifique, CMU, manque à gagner fiscal - TVA, impôts, etc.), hors allocation chômage. L'idée est de mobiliser une partie de cette somme pour investir dans des Entreprises à But

d'Emplois (EBE), soit 18 000 euros par personne et par an, permettant de financer 70 % d'un Smic à temps plein. Après une première expérimentation, l'Etat a annoncé un élargissement du dispositif. Nous candidaterons pour que les habitants de Le Mans ou bien Le Mans Métropole bénéficient de cette possibilité. Quelle que soit l'issue de cette démarche, nous continuerons de travailler sur les enjeux d'insertion en soutenant les acteurs de l'économie sociale et solidaire et en amplifiant les clauses d'insertion dans nos marchés publics.

119. Elaborer pour 2021 une stratégie métropolitaine de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)

À ce jour, notre territoire n'a construit aucune politique pour l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Avec ses acteurs, les membres du Club ESS et les chambres consulaires, nous construirons une vision partagée et engagée, porteuse de réponses adaptées aux problématiques locales. Nous clarifierons ainsi l'action

Déjà fait ou engagé

- Labellisation « French impact » qui permet de valoriser l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)
- Clauses d'insertion dans les marchés publics
- Soutien à certains chantiers et entreprises d'insertion
- Soutien à la création du Club de l'ESS
- Etude pour la redynamisation commerciale du centre-ville restituée en octobre 2017
- Animations de cœur de ville et pacification des zones commerçantes

et le pilotage de Le Mans Métropole. Nous soutiendrons dès 2020 la bonne marche de ce réseau par la création d'un fonds structurant dédié à l'innovation, à la recherche et au développement d'une économie sociale et écologique. Nous nous investirons pour les activités et filières économiques structurant une dynamique territoriale sociale et écologique forte, comme par exemple, l'économie circulaire. Grâce à la Cité de l'innovation, nous renforcerons la dynamisation de la concertation et de la coopération territoriale via la mise en rencontre des écosystèmes technologiques, sociétaux et écologiques. Nous veillerons à sécuriser les phases d'expérimentation et les prises de risques entrepreneuriaux liés notamment à des modes de gouvernance innovants.

120. Soutenir dès 2020 l'animation et le développement du réseau de l'économie sociale et solidaire et de l'innovation sociale

Jusqu'à présent, les secteurs de l'économie sociale et solidaire et de l'innovation sociale se déploient avec peu de soutien de la collectivité. Or, ces secteurs d'activité apportent une incontestable plus-value dans le tissu local ; nous souhaitons d'ailleurs les mobiliser dans le cadre de la Cité de l'innovation et de la coopération. Il en sera de même pour contribuer à la

redynamisation du commerce de proximité en cœur de ville et dans les quartiers. En lien avec notre action pour l'économie circulaire – déclinée dans l'axe 2, nous créerons donc un fonds dédié à l'ESS pour structurer les entreprises et nous agirons par des prises de participation et un appel à projets dans les domaines de la mobilité, de l'alimentation, de l'économie circulaire et des déchets, des services à la personne et aux entreprises, de la culture... Cet appel à projet pourra également bénéficier à des EBE si nous devenons « Territoire zéro chômeur de longue durée » (voir mesure précédente).

121. Étudier la possibilité de la création d'une maison de l'Économie Sociale et Solidaire

Ce projet, qui permettrait de réunir les acteurs de l'économie sociale et solidaire, devra être réfléchi en parallèle avec le projet de création de Cité de l'innovation et de la coopération (voir objectif 15, mesure 86).

122. Créer un bonus éco-social pour les aides économiques

Le Mans Métropole soutient aujourd'hui, sous forme de subventions ou de prêts, certains investissements d'entreprises qui s'engagent à créer des emplois (2000€ par emploi créé). Un bonus a été mis en place pour les investissements d'entreprises qui s'engagent au-delà de la réglementation en vigueur en terme énergétique. Nous voulons aller plus loin, en créant un bonus éco-social pour les entreprises qui, par exemple, travaillent en partenariat avec des entreprises locales et/ou de l'économie sociale et solidaire (pour illustration : un atelier pour personnes en situation de handicap), ou qui s'engagent dans une démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE),...

123. Soutenir la création d'une monnaie locale

Il existe une cinquantaine de monnaies locales en France, dont l'*Eusko* – la plus connue – dans le Pays Basque, ou encore le *Galleco* à Redon, la *Muse* à Angers, la *Gabare* à Tours... Ces monnaies permettent de créer un cercle vertueux qui rapporte sur le territoire de la richesse, voire des emplois comme il favorise les échanges locaux et les interactions sur l'agglomération. Il est avéré que les projets fonctionnant le mieux sont ceux initiés et portés par des collectifs de citoyens, avec l'appui des collectivités. Nous nous engageons donc à stimuler et soutenir la création d'une monnaie locale.

OBJECTIF 19

Rayonner et donner envie du Mans

Malgré son dynamisme économique et sa qualité de vie, Le Mans souffre auprès de ses habitant.e.s comme à l'extérieur d'une image plutôt terne. On connaît encore insuffisamment les richesses locales en-dehors des 24 heures du Mans et... des rillettes ! Nous avons donc le besoin de faire connaître – partout et à tous – les atouts du Mans pour donner envie de rester ou de venir au Mans. Nous en avons aussi le devoir : face au phénomène d'hypermétropolisation et

d'engorgement des zones littorales, Le Mans doit devenir une alternative exemplaire et séduisante.

Tous les axes que nous développons dans ce projet visent à réveiller ou développer les potentiels de notre ville dans une dynamique écologique. Toutes nos actions relèvent de la nécessité. Elles doivent se doubler d'un travail autour du tourisme et du récit territorial pour créer du sens et marquer les esprits.

124. Créer ensemble notre récit du Mans à l'horizon 2050

Évidemment, on trouve sur le site internet municipal un curriculum vitae de la ville du Mans. Mais il reste froid, trop simplement descriptif. Nous avons besoin d'un récit partagé, qui repose sur notre histoire commune, sur notre vision des potentiels de notre ville, tant du point de vue de la vie quotidienne que de son potentiel et de ses spécificités en termes de recherche, d'innovation, de développement économique, de vie culturelle, associative, sportive, citoyenne. Dès 2020, nous lancerons des ateliers pour écrire, ensemble, notre récit du Mans et de son territoire à l'horizon 2050. Pourquoi 2050 ? C'est le temps d'une génération. Ce récit constituera l'assise de notre stratégie de communication pour valoriser collectivement notre ville.

125. Développer notre identité numérique

Aujourd'hui, la ville du Mans est peu présente sur internet, notamment sur les réseaux sociaux et les chaînes de diffusion de vidéos. Nous mobiliserons nos outils de communication et nos partenaires pour

raconter notre récit sur la toile et diversifier notre image. Quand une personne tape « Le Mans » ou « France de l'ouest » dans un moteur de recherche, cela doit lui donner envie de venir découvrir notre ville, d'y séjourner, voire de s'y installer.

126. Animer et élargir le réseau d'ambassadeurs de la ville

Le réseau d'ambassadeurs de la ville a été lancé en 2017. Quel bilan tirer de cette opération ? Au-delà de

Déjà fait ou engagé

- Démarche de labellisation UNESCO du Vieux Mans, labellisation Cité de caractère
- la 25^e Heure du Livre, le forum Le Monde Le Mans, les Carrefours de la Pensée, Puls'art, Femmes d'histoire, les Photographiques...
- Le Mans fait son cirque, l'Europa Jazz, la Nuit des chimères, le festival Teriaki, Entre Cours et Jardins, Festival des jeux de l'esprit, BeBop, Autre Regard...
- Cross Ouest-France-Pays de la Loire, circuit des 24 heures, Open d'échecs du Mans, Championnat de France de tennis 17-18 ans, Le Mans FC, Le Mans MSB, 24 Heures rollers, Demoiselles du Bugatti...
- Création en 2017 d'un réseau d'ambassadeurs du Mans

personnalités, ce dont nous avons besoin, c'est d'un véritable réseau d'ambassadeurs du quotidien, formés au récit du Mans, et ce dans tous les domaines. Nous voulons construire ce réseau avec les Mancelles et Manceaux volontaires pour donner envie de notre ville.

127. Valoriser Le Mans et le cinéma

Quelques informations sont disponibles sur le site de l'Office du tourisme quant aux tournages réalisés au Mans. Mais on peut très bien vivre au Mans et se promener dans la vieille ville sans avoir connaissance de ce patrimoine culturel. Nous aménagerons donc un parcours sur les films réalisés au Mans pour rendre visible notre histoire du cinéma.

128. Valoriser notre patrimoine industriel

Notre ville est riche de son histoire industrielle. Nous souhaitons créer un circuit retraçant l'histoire ouvrière du Mans. Ce parcours jalonnerait la ville et permettrait de porter un autre regard sur nos spécificités architecturales et patrimoniales. Ce périple pourrait aussi mobiliser le street art pour mettre en image des moments ou des figures de notre ville.

129. Valoriser notre patrimoine sportif

Autour du circuit des 24h, Le Mans dispose d'un ensemble d'équipements sportifs de niveau international dont la densité n'a pas d'équivalent en France. Outre l'infrastructure des 24h, on trouve notamment le stade MMArena et le centre d'entraînement de la Pincenardièrre, le pôle karting, la salle Antarès dédiée notamment au Basket de Pro A, l'hippodrome, le vélodrome, l'« Etrier sarthois » et le golf. Pourtant, sur internet, il est difficile de trouver des informations sur ce « Pôle d'excellence sportive ». Nous souhaitons améliorer la notoriété de ce pôle et en faire le levier d'attractivité qu'il doit être. Ce serait une mission du bureau intercommunal des sports dont la création est prévu dans l'axe 5 du projet.

Axe 5

« Une ville inclusive, à haut développement humain

Prendre soin de la planète, c'est aussi prendre soin de nous. Si l'action sociale n'est pas la compétence principale de la Ville, cette collectivité dispose cependant d'une batterie d'outils pour favoriser l'inclusion, le bien-être, les échanges, la solidarité.

D'ailleurs, avec son centre d'action sociale, les clauses d'insertion dans les marchés publics ou Le Mans Solidaire, la ville du Mans s'implique déjà pleinement pour lutter contre la précarité.

De même, à travers son engagement pour la culture, la promotion des pratiques sportives et des activités physiques, par le biais des programmes d'éducation et d'animation à l'attention des jeunes et moins jeunes, notre ville contribue à ce que chacun et chacune se sente « bien dans sa peau ».

Et cette action existe grâce à l'implication de nombreuses associations, de multiples bénévoles, de tous ces anonymes impliqués dans la vie de leur ville. Eux et elles aussi participent à la richesse du Mans.

Mais le travail mené actuellement manque néanmoins de lisibilité, de coordination. Il nous manque une véritable vision politique.

Nous serons attentifs à la cohérence de notre action : nous intégrerons les enjeux de l'inclusion dans les domaines économiques, de la mobilité ou encore de l'urbanisme. Nous serons facilitateurs et partenaires des acteurs et actrices de la ville pour encourager les synergies en matière de culture, de sport ou encore d'éducation.

Découvrez nos **68 propositions**
pour une ville inclusive à haut
développement humain

OBJECTIF 20

Lutter contre la pauvreté et développer la solidarité

Avec presque deux personnes sur dix (18%) dont le revenu est inférieur à 826€, il faut reconnaître que la pauvreté augmente au Mans. Les associations de solidarité ne cessent d'alerter sur l'aggravation de la situation et sur le devenir des populations pauvres : de plus en plus de femmes, souvent seules avec enfants, davantage de jeunes, de retraités, d'étrangers...

Pour corriger cette situation alarmante, nous nous engagerons pour que la ville du Mans développe la solidarité afin que chacun et chacune bénéficie du service public. La politique sociale est d'abord une compétence de l'Etat et du Département. Nous estimons cependant que notre devoir est de défendre les droits de nos concitoyen.ne.s. Et nous militerons en tant qu'élu.e.s pour une politique nationale à la hauteur de notre situation locale.

129. Généraliser la tarification sociale avec un pass unique pour tous les services publics

Nous souhaitons maintenir un service public de qualité et développer certaines offres tout en garantissant l'accès pour toutes et tous. La tarification par catégorie d'usagers est insatisfaisante. Par exemple, ce n'est pas parce qu'on est retraité ou étudiant qu'on n'a pas les moyens de payer son abonnement aux transports en commun. Nous voulons donc généraliser la tarification en fonction des revenus. Nous travaillerons dès 2020 à la mise en place d'une nouvelle tarification de nos services publics pour une mise en place à l'horizon 2021 : Setram, eau, activités culturelles et sportives... Par souci de simplification, cette tarification reposera sur un pass unique, permettant d'apporter la preuve de sa situation aux différents services sollicités (voir aussi l'axe 1 sur l'eau potable ou l'axe 3 sur la mobilité). Les familles les plus démunies pourront ainsi accéder à l'ensemble des services municipaux gratuitement (eau pour les premiers mètres cube, transports en commun, écoles municipales de sport, activités culturelles et artistiques).

130. Proposer des offres d'énergie, d'accès internet et de tourisme solidaires

Nous souhaitons établir une convention avec un fournisseur d'énergie pour obtenir des tarifs très réduits pour les familles précaires. Et toujours pour ce public, comme le propose Le Mans Métropole Habitat, nous voulons adopter le même principe avec un fournisseur d'accès au réseau numérique, tout frais inclus, à tarifs très bas. Nous voulons procurer aux personnes seules, en situation de handicap, aux familles, aux seniors, aux jeunes et aux enfants l'occasion de partir quelques jours (renforcer l'offre de séjour à la journée, comme le fait la ville de Rennes, à la mer et au vert, améliorer l'offre de tourisme pour petits budgets sur le territoire métropolitain et multiplier les mini-camps, les séjours familiaux ou de loisirs-natures).

131. Mettre à l'étude un organisme financier solidaire

Tours, Angers et Rennes ont fait le choix de soutenir la création d'une antenne locale du Crédit municipal de Nantes. Le Crédit municipal de Nantes existe depuis 1813. Il représente un mode complémentaire de financement de l'action sociale. Aujourd'hui, cet établissement a développé différents moyens d'action :

microcrédits, prêts personnels, rachats de crédits, prêts aux associations, prêts sur gage, ventes aux enchères solidaires, investissements solidaires, soutien à l'économie sociale et solidaire, plateforme numérique permettant la mise en œuvre d'une monnaie locale à destination des collectivités et associations (SoMoney). Nous travaillerons évidemment en lien avec les associations de solidarité pour réaliser cette étude et mener à bien ce projet.

132. Expérimenter le revenu de base universel ou d'autres innovations sociales

Notre société connaît de profonds bouleversements, qui affectent particulièrement la place du travail : la révolution numérique, la robotisation, le chômage de masse de longue durée... Si nous persistons dans le modèle actuel, la pauvreté va encore empirer. Nous aurons donc la volonté d'expérimenter d'autres

Déjà fait ou engagé

- Chèques d'accompagnement personnalisé du CCAS pour les personnes en difficulté
- Soutien au montage de dossiers pour les aides au logement
- Possibilité de domiciliation au CCAS
- Plate-forme contre la précarité énergétique « Agir Énergique'Mans »
- Animation du réseau des associations et acteurs de la solidarité avec Le Mans Solidaire

modèles sociaux et sociétaux sur notre territoire. Conscients qu'une commune ou une intercommunalité possède des moyens limités pour déployer ces dispositifs, nous insisterons sur la nécessité de coopération, avec d'autres institutions. Par ailleurs, nous candidaterons pour mettre en place les dispositifs « Territoires zéro chômeur longue durée » et « Entreprises à but d'emploi - EBE » (voir axe 4). De même, nous ferons des propositions aux partenaires concernés (Etat, Région, Département, acteurs économiques...) pour expérimenter le revenu de base universel ou d'autres innovations sociales en fonction des opportunités du mandat.

133. Développer l'habitat solidaire et partagé

Que cela concerne des étudiants, des femmes seules avec enfants, des retraités ou d'autres personnes en précarité, l'habitat partagé peut être une solution pour trouver une stabilité dans son parcours de logement ou pour diminuer ses charges. Nous soutiendrons les initiatives permettant de stimuler la solidarité dans l'habitat.

134. Soutenir les initiatives de coopératives, épiceries ou magasins solidaires

Là encore, la collectivité ne peut pas tout faire. En revanche, nous soutiendrons les projets visant à répondre aux besoins alimentaires et autres des habitants.e.s du Mans. Plusieurs projets d'épiceries solidaires existent déjà aux Sablons, aux Glonnières, avenue de la Libération, sur le campus... Nous nous engageons à soutenir et faciliter ces projets, notamment du point de vue de l'accès au foncier et aux investissements.

135. Aider à la mobilité des personnes précaires

Pouvoir se déplacer est un enjeu fort pour les personnes pauvres, pour rechercher et retrouver un emploi, et tout simplement pour accéder aux soins, faire certaines courses, avoir une vie sociale... La tarification sociale du transport public devra y contribuer. Nous continuerons aussi à soutenir les associations qui proposent des solutions de mobilité. Par ailleurs, le développement du vélo, de l'autopartage et du covoiturage devra permettre d'améliorer la mobilité de chacun et chacune.

136. Participer à la création d'un pôle solidarité pour les jeunes

La précarité des jeunes est en constante augmentation. Souvent, les dispositifs existants sont inadaptés à leur situation. Ainsi, les associations font évoluer leur fonctionnement pour prendre en compte la spécificité de la précarité des jeunes, par exemple en termes d'amplitude horaire. Des initiatives existent aussi sur le campus, avec l'épicerie solidaire ou les cours de cuisine. Au Mans, nous prendrons l'initiative de « mettre autour de la table » les acteurs concernés par la précarité, qu'elle soit étudiante ou plus générale pour envisager la création d'une dynamique spécifique à ce public.

137. Poursuivre l'action sociale actuelle et le soutien aux associations

Outre les nouvelles impulsions décrites dans cet objectif, nous souhaitons poursuivre l'action menée actuellement par la ville à travers son Centre d'action sociale mais aussi en lien avec les partenaires qui œuvrent au quotidien pour soutenir les personnes dans la précarité.

138. Intégrer le réseau des « Villes et territoires accueillants » pour les exilés

Nous adhérons au réseau des « villes et territoires accueillants » créé par Damien Carême. Nous reconduirons les parrainages républicains et l'accueil en milieu scolaire. Nous poursuivrons le développement, en partenariat avec l'Etat, des places d'hébergement d'urgence dignes - nuit et jour. D'autres objectifs également : prévoir davantage de logements très sociaux et du logement social accompagné - type Nelson Mandela -, organiser des lieux d'accueil de jour, permettre un accès aux transports en commun, faciliter l'intégration par le travail en rendant accessibles les formations des métiers en tension, les chantiers d'insertion... Nous formerons nos agents ainsi que les bénévoles, en lien avec les associations à l'accompagnement de ces publics, notamment concernant l'accès aux soins...

OBJECTIF 21

Agir contre les discriminations et favoriser l'inclusion

Les violences commises par des groupes d'extrême-droite en décembre dernier en centre-ville nous rappellent l'absolue nécessité qu'il y a à œuvrer pour le vivre ensemble et le droit à la diversité. Dans le même temps, la discrimination reste une réalité quotidienne pour beaucoup de Mancelles et Manceaux : que ce soit du fait d'un handicap, de la couleur de peau, des origines sociales, des orientations sexuelles, du genre, des croyances.

Nous voulons que notre ville se montre accueillante pour chacun et chacune. Du point de vue de ses aménagements, comme de son état d'esprit. Pour y contribuer, nous mobiliserons tous les outils à notre disposition, comme employeurs, mais aussi en termes d'urbanisme, de service public. Nous poursuivrons également notre travail partenarial avec les structures mobilisées contre les discriminations : associations, collectifs, entreprises et institutions.

139. Faire de l'accessibilité un incontournable des aménagements urbains permanents et temporaires

L'accessibilité doit devenir un automatisme. En lien avec nos actions prévues dans l'axe 1 pour « une ville

Déjà fait ou engagé

- Facilité du stationnement pour les personnes en situation de handicap
- Un million d'euros par an pour les travaux d'accessibilité des bâtiments publics (période 2016 et 2024 à l'échelle de l'intercommunalité)
- Mise à disposition d'un interprète en langue des signes pour les échanges avec les services de la commune
- Soutien annuel à la semaine de la lutte contre les discriminations
- Signature de la charte avec le Collectif Tout SEXplique pour lutter contre les discriminations sexistes et sexuelles en décembre 2019
- Signature de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale
- Participation à Orange day, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes le 25 novembre
- Organisation de conférences-débats lors de la Journée des droits des femmes le 8 mars
- Soutien et aide aux associations en faveur de l'égalité femmes-hommes et de défense des droits des femmes
- Partenariat avec la charte LGBT (qualité e l'accueil et projet en cours sur l'accès à l'emploi)
- Soutien à l'organisation de la marche des fiertés

où il fait bon vivre » et l'axe 3 pour « une mobilité facile et durable », nous inscrirons dans nos cahiers des charges l'accessibilité pour toutes et tous, qu'il s'agisse d'aménagements permanents ou temporaires (par exemple : les animations sur les places). Nous savons que de manière générale, un aménagement adapté à un public senior, l'est aussi pour un public de personnes handicapées ou de femmes enceintes. De la même manière, un passage aménagé pour un fauteuil roulant sera également accessible aux poussettes. Améliorer l'accessibilité doit donc devenir une incontournable évidence. Il s'agira notamment de mettre des bancs, avec accoudoirs, partout dans la ville, notamment aux arrêts de transports en commun, d'achever le rehaussement des arrêts trop bas par rapport aux bus, de mettre à disposition de nouvelles toilettes publiques – notamment dans les parcs – adaptées à toutes et tous.

140. Rendre l'espace urbain lisible pour tout le monde

Au Mans, en cas de besoins spécifiques, il est parfois délicat de se déplacer. Ainsi, aujourd'hui, nos grandes places sont complexes pour la traversée par des personnes aveugles. Dans le même esprit, la signalétique et les marquages divers sont parfois difficilement lisibles et compréhensibles. Nous incluons systématiquement à nos aménagements le dispositif « Facile à lire et à comprendre » (FALC) et un agencement spécifique pour les malvoyants. En concertation avec les associations travaillant sur les handicaps, nous programmerons une série d'améliorations de l'existant. Nous étudierons la faisabilité d'une application (smartphone) dédiée.

141. Créer un répertoire des lieux et activités accessibles et accueillants

Nous réaliserons un répertoire des lieux et activités accessibles et accueillants pour les personnes porteuses d'un handicap (visible ou non). Aujourd'hui, c'est essentiellement par la pratique ou le bouche à oreille qu'une personne sait si un lieu est vraiment accueillant pour elle ou, tout simplement, adapté à sa situation. De même, certaines activités sportives ou culturelles peuvent être adaptées à différents publics, sans que cela ne se sache. Le répertoire permettra alors de savoir dans quels commerces, dans quels restaurants on sera bien accueilli ; quels spectacles, quelles activités sportives ou culturelles seront accessibles. Le cahier des charges de cet outil sera co-construit. Nous étudierons les options pour une version numérique. L'articulation avec le « handiguide », qui concerne le sport, devra être anticipée.

142. Soutenir et participer à l'intégration des travailleurs handicapés par le travail

La ville est le premier employeur du Mans. Aujourd'hui, elle emploie 10% de personnes en situation de handicap, tout comme la métropole, ce qui est supérieure à la moyenne nationale et au taux légal (6%). Nous voulons poursuivre cette politique volontariste d'intégration des travailleurs en situation de handicap. Car elle joue un fort rôle d'insertion, de formation et de développement des compétences. Par ailleurs, dans les marchés publics et via les partenariats, nous favoriserons les activités intégrant les travailleurs en situation de handicap. Nous ferons le point sur le niveau d'engagement de la collectivité et serons vigilants à ce qu'elle joue le rôle de locomotive pour l'inclusion des personnes en situation de handicap.

143. Favoriser la mixité des espaces communs

Les garçons et les hommes sont les usagers majoritaires de la ville et les équipements à usage principalement masculin représentent la grande partie des investissements, particulièrement chez les jeunes (skate park, city stade...). Cette question est évidente sur un sujet aussi simple que les sanitaires. Très souvent, les femmes se retrouvent en difficulté. Ces inégalités face aux espaces communs renforcent les conditionnements et la reproduction des inégalités de genre. En agissant pour un environnement accueillant pour chacune et chacune, on favorise l'égalité femmes-hommes. La ville de Paris a édité un guide pour construire un environnement urbain égalitaire. Il donne des indications pour intégrer la dimension du genre dans l'aménagement, la planification et l'organisation de la ville, pour poser les premières bases d'un référentiel dans cette perspective, pour lancer des expérimentations. Nous nous inspirerons de ce travail pour faire évoluer les pratiques au Mans. Un exemple très concret d'action est de développer des toilettes publiques dans le centre et les quartiers.

FOCUS

Pour que les jeunes filles se sentent bien dans les espaces publics

Un travail a été conduit avec le service jeunesse pour favoriser l'accès des filles aux espaces publics et aux équipements de la ville (citystade, spot, espaces publics).

144. Sensibiliser les agents à la détection et l'accueil des personnes victimes de violences et de discriminations

Quand on est victime, franchir le pas et demander de l'aide est difficile. Échanger avec un interlocuteur sensibilisé aux enjeux de la violence et de la discrimination, à même de comprendre les situations et d'accompagner la libération de la parole est absolument essentiel. Les agents de la ville, en partenariat avec les associations partenaires de la collectivité, bénéficieront de stages de sensibilisation pour pouvoir appréhender plus sereinement les situations délicates : repérer les situations de violence et de discrimination et savoir orienter leurs interlocuteurs. Cette mesure concernera toutes les violences, notamment celles faites aux femmes, et toutes les discriminations (genre, couleur de peau, handicap, orientation sexuelle...).

145. Soutenir les réseaux LGBT

Le combat pour le droit à la différence reste malheureusement d'actualité, au Mans comme ailleurs. Les cas de violences homophobes ou de discriminations, tout comme le fort taux de suicides chez les jeunes

homosexuels nous obligent à poursuivre une action volontaire. Nous poursuivrons le travail autour de la charte LGBT et le partenariat avec les associations LGBT pour les soutenir dans leurs actions.

146. Soutenir les associations engagées pour les droits des femmes

La mission Égalité poursuivra, en lien avec les associations, ses actions en faveur des droits des femmes et pour la mise en œuvre de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale (participation à Orange day, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes le 25 novembre, conférences-débats lors de la Journée des droits des femmes le 8 mars...). Nous soutiendrons et aiderons les associations dans le cadre de leurs actions en faveur de l'égalité femmes-hommes et de défense des droits des femmes.

OBJECTIF 22

Développer l'esprit sportif et promouvoir l'activité physique à tous les âges

Le sport et l'activité physique, c'est bon pour la santé, pour la tête et pour le lien social ! Nous avons la chance de vivre dans une ville dynamique sur le plan sportif, avec plus de 200 associations sportives et plus de 41 000 licenciés, dans plus de 100 disciplines différentes. Même si certains équipements sont vieillissants, la ville du Mans est bien équipée, avec un écosystème complet allant du sport de haut niveau jusqu'aux pratiques « amateurs », en passant par la formation.

Il est toujours possible d'envisager le meilleur ! C'est ce que nous nous efforcerons de faire. Notre projet pour le Mans consiste à améliorer l'action publique ; il s'agira d'organiser différemment la politique sportive et de lui donner une dimension intercommunale pour favoriser les interactions et mutualisations. Nous voulons aussi développer davantage encore les sports de nature et les pratiques libres.

147. Améliorer la qualité et la gestion des équipements

Le Mans est une ville bien dotée en équipements et engagée pour la pratique sportive. Cependant, certains équipements sont vieillissants et d'autres peuvent manquer. Nous lancerons, en concertation avec les fédérations sportives et associations, un plan pluriannuel de réhabilitation et d'amélioration de l'accessibilité des équipements sportifs. Nous voulons aussi optimiser l'utilisation des équipements existants en créant des réunions « créneaux » comme cela se pratique à Allonnes. L'idée est d'établir un dialogue entre les usagers d'un équipement pour voir si une optimisation est possible. Nous projetons d'amplifier le spectre horaire grâce à des conventions d'autonomie et des partenariats avec les établissements privés pour l'accès aux gymnases. Nous ferons aussi le point sur les besoins en nouveaux équipements. Le sujet d'une piste d'athlétisme couverte en serait un exemple.

148. Construire une nouvelle piscine à l'échelle de l'agglomération

Les piscines de l'agglomération sont saturées. Nous porterons un projet de nouvel équipement à l'échelle de l'agglomération. Sa situation géographique fera l'objet d'une étude des besoins et tiendra compte des équilibres géographiques. Nous la souhaitons modulable extérieur/intérieur en fonction des saisons, avec traitement à l'ozone et énergie renouvelable.

149. Privilégier des matériaux sains pour les équipements sportifs

Lors des rénovations d'équipements sportifs, en lien avec le plan local santé-environnement prévu à l'axe 1, nous serons attentifs aux matériaux utilisés au regard des enjeux sanitaires. Dans cet état d'esprit, nous mettrons fin aux terrains en gazon synthétique, qui présentent des risques sanitaires (notamment cancer) et opterons pour des solutions biosourcées comme le liège.

Déjà fait ou engagé

- Le soutien aux grandes manifestations sportives
- Le pôle d'excellence sportive de la ville, avec le stade MMArena, l'espace culturel et sportif d'Antarès, le circuit des 24 Heures, le vélodrome Léon-Bollée, le centre équestre de l'Étrier sarthois, l'hippodrome, le golf des Hunaudières, le centre du Closfleuri et le centre d'entraînement de la Pincenardière
- "Sport en fête" et le guide des activités physiques et sportives
- La mise à disposition des équipements municipaux pour les fédérations et associations
- Les équipements extérieurs comme au parc du Gué de Maulny
- Le boulevard nature et les autres aménagements comme en bord de Sarthe
- Le soutien aux associations et fédérations
- Les écoles municipales de sport
- L'organisation par la ville de séances de sport, remise en forme, renforcement musculaire, fitness, step, stretching, pilates, yoga, gym seniors, tennis et escalade
- Les activités jeunesse

150. Ouvrir un nouvel espace de baignade gratuit

De nombreuses personnes se baignent à l'Épau, parfois dans la Sarthe. Une étude a déjà été lancée pour créer une aire de baignade à l'Île aux sports. Nous poursuivrons ce projet avec l'idée de créer un nouvel espace de baignade dans l'esprit de ce qui se fait à la Gèmerie (Arnage).

151. Lancer un diagnostic des impacts socio-économiques de la politique sportive à l'échelle de l'agglomération

La répartition du budget sportif entre les structures fait parfois débat et il importe de pouvoir justifier en toute transparence la variation des montants, notamment entre les pratiques « amateurs » et professionnelles. Nous évaluerons donc les bénéfices économiques, sociaux et de santé du soutien aux sports professionnels, de haut niveau et amateur, ainsi qu'aux manifestations sportives. Cette étude permettra de revisiter avec des éléments objectifs les critères de soutien aux différentes pratiques.

152. Créer un bureau intercommunal des sports

Certaines grandes intercommunalités, comme à Strasbourg, ont mis en place une animation intercommunale de la politique sportive, avec une réelle plus-value en termes d'action publique. Nous nous inspirerons de ces exemples pour organiser un bureau intercommunal des sports, avec pour mission de piloter les dossiers transversaux et réaliser un livret mutualisé de l'offre sportive sur la métropole (équipements, activités, clubs, manifestations, mutualisation des déplacements) ; de soutenir les communes et acteurs dans les recherches de subventions d'investissement et d'opportunités pour attirer des manifestations d'envergure ; de coordonner le

pôle autour du MMaréna en travaillant à son ouverture au territoire (événements variés, fête de la musique, pratiques amateurs...). Nous établirons ainsi un avenant au contrat de délégation de service public nous liant à Le Mans Stadium pour mobiliser cet équipement davantage pour des projets « grand public » et associatifs.

153. Animer une conférence des acteurs du sport

Il s'agit de partager et coconstruire la dynamique sportive sur Le Mans, tout en favorisant les synergies entre acteurs et la coopération. Cet organe consultatif de réflexion réunira des élus, associations, entreprises, universitaires, acteurs du social et de la santé. Il pilotera notamment un observatoire métropolitain du sport (dans et hors fédération) et proposera de grandes orientations stratégiques. L'animation (sous forme de plénières et d'ateliers) permettra à la fois de partager l'information et de travailler sur des sujets particuliers comme le sport et la santé, la place des femmes dans le sport, les coopérations entre différentes disciplines, l'organisation de manifestation éco-responsables, l'emploi associatif...

154. Communiquer et soutenir les activités et sports de nature à fort potentiel

Les pratiques en extérieur se développent et sont attractives, avec une recherche de lien avec la nature. Pour soutenir cette dynamique, nous réaliserons une cartographie des acteurs des activités et sports de nature ; nous créerons un espace dédié au sport de nature à « Sport en fête » pour faciliter le repérage ; nous consacrerons un chapitre ciblé dans l'annuaire des sports ; et enfin nous développerons une signalétique facilitant et rendant visible les possibilités de pratiques.

155. Signer des conventions pluriannuelles de partenariat avec les associations avec un bonus « mixité »

Les associations ont besoin de visibilité quant aux subventions sur lesquelles elles peuvent compter, notamment depuis la perte des emplois aidés. Nous établirons des conventions pluriannuelles de financements avec nos partenaires, en intégrant une incitation aux démarches développant la mixité. Par exemple, nous pourrions favoriser l'animation de certains espaces publics comme les city-stades afin d'inciter les jeunes filles à s'emparer de ces espaces (en lien avec la mesure sur la mixité des espaces publics de l'objectif 20).

156. Soutenir les initiatives liant sport, éducation et santé

Le sport est un vecteur formidable pour entretenir la bonne santé physique et mentale mais aussi pour travailler sur l'éducation, l'estime de soi, le savoir-être. Nous élaborerons une charte du sport bien-être, communiquerons et mettrons en valeur les initiatives sportives, et apporterons un soutien financier aux acteurs engagés pour développer une approche « bien-être » du sport.

157. Poursuivre les interventions des éducateurs sportifs dans les activités des centres de loisirs

Notre objectif est d'aller vers toujours plus de qualitatif pour les enfants et les jeunes, de les inviter à découvrir des activités qui pourraient leur plaire.

158. Intégrer l'usage sportif dans les espaces publics

Les espaces publics sont aussi des lieux de la pratique physique : places, rues, parcs et jardins. Nous développerons des conditions favorables à la pratique sportive partout : équipements en accès libre, balisages hectométriques, parcours de trails, espaces bien-être et santé, fontaines, propreté (éviter de slalomer entre les déjections animales)...

OBJECTIF 23

Créer un environnement favorable aux petits et à leurs parents

La toute petite enfance est une période éminemment cruciale et sensible pour les jeunes parents comme pour le bon développement des petits. Actuellement, la demande de places en accueil collectif est supérieure à l'offre. Notre pôle d'accueil n'est pas accessible aux poussettes et aux personnes à mobilité réduite.

Nous aurons à cœur de faciliter la vie de ces parents en accentuant les efforts déjà réalisés pour enrichir notre offre de garde, sur les plans tant quantitatif que qualitatif. Une attention toute particulière sera portée sur les familles en situation difficile (revenus précaires, en recherche d'emploi, monoparentalité, enfant

porteur de handicap). Nous créerons un vrai pôle d'accueil centralisé ainsi que des lieux ressources pour les parents, dans tous les secteurs de la ville.

Nous souhaitons qu'à l'échelle de la ville, nos enfants grandissent avec des valeurs communes autour de la notion de respect de soi, d'autrui et de la planète. Nos crèches comme nos écoles n'utiliseront à terme que des matériaux sains ; la restauration sera bio, les produits d'entretiens écolo-labelisés. Des projets pédagogiques seront développés autour de l'empathie, la médiation et l'environnement.

159. Augmenter les places en crèches

La situation est particulièrement tendue en cœur de ville. Il y a urgence à lancer un nouveau projet de crèche, éventuellement en partenariat avec des structures mutualistes ou associatives. Il faudrait étendre les horaires du multi accueil Sainte Croix et de la halte-garderie de Pontlieue. Nous aurons une attention particulière pour les enfants en situation de handicap. Nous continuerons à soutenir les crèches familiales, pratique de garde particulièrement adapté aux tout petits, avec le confort de l'accueil individuel et l'ouverture sur un mode d'accueil collectif et professionnel.

FOCUS

Crèche des Sablons : un projet co-construit avec les habitants

Le projet de la future crèche des Sablons a été élaboré en prenant appui sur une concertation citoyenne. Une première au Mans pour ce type de projets, voulue par Isabelle Sévère, première adjointe à la Petite enfance. Une enquête sur le terrain, en ligne, en réunions publiques a été menée pour connaître les souhaits et besoins des familles. Les informations ont été mises à disposition au fur et à mesure sur un site internet dédié. Le conseil municipal a adopté le projet majoritairement choisi par les citoyens.

160. Favoriser le retour à l'emploi ou à la formation des parents

Un travail sera mené en partenariat avec la CAF, les structures d'insertion et Pôle emploi pour réserver des places en crèche aux parents à la recherche d'un emploi ou d'une formation. Nous développerons

également la halte-garderie pour des familles qui ont des besoins ponctuels de garde. Un travail financier sera mené avec la CAF et le Département pour réfléchir à des parcours de garde, y compris chez des assistantes maternelles qui recherchent des contrats.

Déjà fait ou engagé

- Nouvelle crèche aux Sablons
- Ouverture d'un 4ème lieu d'accueil enfants parents en janvier 2020
- Soutien au Relais assistantes maternelles (Ram)
- Projet d'accueil individualisé (PAI) pour les enfants présentant un problème de santé
- 800 enfants accueillis en centres de loisirs
- 30% de bio dans les cantines

161. Accentuer l'accompagnement professionnel des assistantes maternelles indépendantes

Étoffer le « Relais Assistantes Maternelles » afin de développer les ateliers jeux et rencontres pour les assistantes maternelles indépendantes, ainsi que les pratiques artistiques et culturelles des tout petits. Nous mettrons en place un « job-dating » pour faire se rencontrer les parents et les assistantes maternelles à la recherche de contrats. En partenariat avec la Protection Maternelle Infantile (PMI) et le Conseil Départemental, nous travaillerons au soutien à la formation continue des assistantes maternelles. Nous apporterons notre soutien aux assistantes maternelles qui souhaitent se fédérer dans des MAM (Maisons d'Assistants Maternelles), ces lieux de vie collectifs pour rompre l'isolement.

162. Créer des lieux ressources autour de la parentalité

Les 1 000 premiers jours de la vie d'un enfant sont décisifs, aussi bien sur le plan du développement affectif que cognitif. C'est pourquoi nous ferons de la parentalité un axe fort de notre futur Projet Éducatif Local (PEL). En lien avec les initiatives et acteurs existants, ces lieux également répartis sur le territoire auront pour objectif d'informer et d'accompagner les parents sur des sujets aussi importants que la nutrition, l'allaitement, le sommeil, le langage... Ces lieux devront être animés par des professionnels de la petite enfance mais aussi par des associations et, surtout, par des parents (ateliers cuisine, contes, français langues étrangères, massage bébé, confection de jouets, échanges de jeux pour enfants...).

FOCUS

Un premier Projet Éducatif Local

Sous le pilotage d'Isabelle Sévère, première adjointe, un diagnostic établi à l'échelle de la ville a permis de connaître précisément l'étendue des activités éducatives et de loisirs proposées aux 0-25 ans. Ceci a permis d'élaborer un Projet Éducatif Local co-construit avec les acteurs concernés. Objectif : rendre plus cohérente et lisible l'offre d'activités éducatives grâce à des priorités politiques claires et partagées.

163. Aménager un pôle d'accueil centralisé en cœur de ville accessible à toutes et tous

Pour favoriser l'accueil des familles, le pôle d'accueil actuel sera transféré dans un lieu plus adapté de cœur de ville. Les familles pourront venir y chercher des renseignements et y inscrire leurs enfants dans

les crèches, mais aussi dans les centres de loisirs. Le Relais Assistantes Maternelles sera également situé dans cet espace.

164. Construire une nouvelle école dans le quartier de l'Université

Nous construirons une nouvelle école dans le quartier de l'Université, lequel accueille de nombreuses familles avec enfants en bas âge. Nous serons particulièrement vigilants sur les matériaux et peintures qui devront être biosourcés.

165. Faire des écoles écologiques et plus saines

Le programme de végétalisation des cours d'école sera poursuivi (voir aussi l'axe 2 sur l'adaptation des bâtiments publics aux enjeux climatiques). Des garages à vélos et/ou trottinettes seront installés. Les projets de jardins dans les écoles seront évidemment maintenus et soutenus. Nous expérimenterons, là où cela est possible, des fermetures à la circulation automobile des rues adjacentes aux moments des entrées et des sorties des classes. En partenariat avec les associations de parents d'élèves, nous favoriserons la mise en place de pédibus ou vélobus avec une dimension intergénérationnelle (voir aussi l'axe 3 sur la mobilité).

166. Rendre les aires de jeux accessibles aux enfants en situation de handicap

Il existe des possibilités d'aires de jeux adaptées aux enfants en situation de handicap, comme à Neuchâtel en Suisse ou à Uckange en Moselle, deux exemples d'aires de jeux accessibles aux enfants en fauteuils roulants. Les nouvelles aires de jeux au Mans seront inclusives. Concernant les anciennes aires de jeu, nous les compléterons au fur et à mesure quand ce sera possible. Nous continuerons à soutenir les dispositifs associatifs qui favorisent les loisirs et les activités ludiques pour les enfants porteurs de handicap et leurs familles, comme « Loisirs Pluriels » ou « Les Pachas ».

167. Créer un nouvel espace « ludothèque » adapté à la fréquentation en hausse

Notre ludothèque arrive à saturation. Ce projet sera construit en partenariat avec la ludothèque actuelle en fonction des besoins exprimés.

FOCUS

Soutenir les jeunes avec le Programme de Réussite Éducative

Un exemple d'action réussie issue du Projet Éducatif Local. Le Programme de Réussite Éducative est porté par l'État qui finance l'accompagnement individualisé des enfants identifiés proches de la rupture durant leur parcours scolaire dans des quartiers bénéficiant des dispositifs nationaux « Politique de la Ville ». Sous l'impulsion d'Isabelle Sévère, la collectivité a décidé d'octroyer des moyens supplémentaires pour que les enfants de certaines autres écoles profitent également de cette aide aux bénéficiaires avérés.

168. Étendre le dispositif Programme Réussite Éducative à l'échelle de la ville

Nous voulons aider les enfants en difficulté dans leur parcours scolaire. Le programme actuel ambitionne d'accompagner de manière rapprochée et individualisée les enfants en risque de rupture dans leur parcours scolaire et leur famille. Dans le Projet Educatif Local (PEL) actuel, a été décidée l'extension du dispositif financé par la politique de la ville à d'autres écoles que celles des quartiers prioritaires. Nous voulons que le futur PEL acte cette extension à l'échelle de toutes les écoles de la ville de manière à lutter contre l'échec scolaire, qui est l'une des premières violences ressenties.

169. Accompagner le développement humain des enfants

Nous développerons un plan d'éducation à l'empathie et à la médiation dans toutes les écoles primaires (comme axe de prévention, de lutte contre les violences/discriminations...). Nous amplifierons également la démarche entreprise quant à la recherche de qualité de nos offres d'activités périscolaires du mercredi et des vacances (enrichissement par la variété et l'originalité des activités sportives, artistiques et culturelles proposées).

OBJECTIF 24

Donner toutes leurs chances aux jeunes

La politique jeunesse de la ville du Mans connaît une réelle dynamique avec des actions innovantes, pour favoriser l'émancipation des jeunes et l'expression de leurs talents. Dans le même temps, Le Mans peine à devenir une vraie ville universitaire, et reste, de fait, une ville dont le campus universitaire est excentré. La vie étudiante a besoin d'être animée en cœur de ville, pour que les étudiants apprennent à mieux découvrir la ville et

choisissent d'y rester. C'est aussi un enjeu de renouvellement démographique.

Nous poursuivrons l'élan impulsé pour les jeunes au Mans, afin de permettre à chacun d'entre eux de s'accomplir et de disposer des atouts nécessaires pour s'épanouir dans leur vie. Nous ambitionnons de faire du Mans une véritable ville étudiante.

170. Favoriser l'éducation aux médias et au numérique

En 10 ans, les écrans et les réseaux sociaux ont envahi notre quotidien et celui de nos enfants. Nous relancerons le programme d'éducation aux médias malheureusement arrêté en 2016, pour que l'outil numérique soit profitable à toutes et tous, ne nuise ni à la santé, ni à l'esprit critique, ni à nos vies privées et aux libertés publiques. Nous mettrons en réseau tous les accompagnants d'enfants du territoire (parents, personnel éducatif et médical, MJC, centres sociaux, associations culturelles et sportives, ...) pour un partage des bonnes pratiques et des expertises dans ce domaine. Il est indispensable que ces bonnes pratiques bénéficient à tous les jeunes manceaux et à leurs parents qui souhaitent être éclairés sur les pratiques numériques de leurs enfants. En lien avec l'axe 3 sur l'usage numérique responsable, nous intégrerons dans ce programme les enjeux environnementaux du numérique.

171. Renforcer les structures de quartiers qui accueillent les enfants et les jeunes

Nous renforcerons les aides au fonctionnement des maisons des jeunes et de la culture (MJC) et continuerons à co-construire avec elles les programmes de vacances et des temps périscolaires. Nous mettrons un accent tout particulier sur l'aide au soutien scolaire.

Déjà fait ou engagé

- Le dispositif Coup de pouce qui permet aux 16-25 ans domiciliés au Mans de bénéficier d'un accompagnement technique et financier pour leurs projets
- L'atelier Vitav qui propose aux jeunes d'intégrer l'équipe de rédaction d'un webzine en tant que rédacteurs, photographes, illustrateurs ou vidéastes
- La couveuse qui permet aux jeunes de bénéficier d'un an d'accompagnement et de soutien artistique, logistique, technique, financier et humain
- Le forum jeunes et le bus jeunesse
- Le Centre information jeunesse (CIJ)
- La bourse aux logements et logements sociaux pour les jeunes

172. Développer les dispositifs de soutien aux projets des jeunes

La Couveuse ou encore Coup de pouce ont fait leurs preuves. Ces dispositifs qui accompagnent les jeunes pour développer leurs talents et leurs projets ont permis de belles réalisations. Nous les poursuivrons et les développerons. Nous soutiendrons les chantiers solidaires internationaux ouverts aux jeunes, mettrons en place des bourses de voyage pour des projets de déplacements internationaux notamment à destination des apprenti-es.

173. Créer de nouveaux lieux de pratiques pour les jeunes

Les jeunes ont besoin de lieux pour se retrouver et développer leurs pratiques, à l'intérieur comme à l'extérieur. En lien avec les besoins identifiés par le futur Conseil municipal des jeunes (voir axe 6), nous créerons de nouveaux lieux pour les jeunes. Nous serons attentifs à des investissements équilibrés pour favoriser la diversité de pratiques et animerons les équipements pour favoriser la mixité.

174. Soutenir les espaces de co-studying dans les quartiers et en cœur de ville

Beaucoup d'étudiants vont travailler à la médiathèque Louis Aragon, qui est souvent saturée. Créer ou ouvrir des espaces où ils puissent étudier ensemble et se rencontrer répond d'une part à un besoin et permettrait d'autre part de dynamiser la vie étudiante en ville. Ce pourrait être de nouveaux lieux ou des lieux existants, aménagés pour susciter une atmosphère de travail propice. Nous soutiendrons donc les initiatives permettant de créer des espaces étudiants en cœur de ville et dans les quartiers, et travaillerons à l'émergence de ces tiers lieux.

175. Développer les liens avec l'université et contribuer à son ancrage en cœur de ville

12 000 jeunes étudient au Mans et la majorité quitte la ville par la suite. Nous voulons que les jeunes aiment notre ville et décident de s'y installer, d'y mener leurs projets. Pour cela, nous avons besoin de connecter l'université avec le cœur de ville. Le tram joue déjà ce rôle du point de vue de la mobilité. Il existe aussi une piste cyclable qui relie le campus à l'hôpital. Nous voulons aller plus loin et développer un partenariat avec l'université et les autres structures du campus pour multiplier les liens : étudier la

possibilité de transférer une unité de formation et de recherche (UFR) en centre ville, organiser un rallye étudiant inter-écoles pour créer du lien entre les structures sur le campus et en ville.

FOCUS

Accompagner les jeunes dans leurs projets

Un gros travail a été mené par l'adjointe à la jeunesse concernant l'accompagnement des projets des jeunes, notamment à travers la Couveuse de jeunes talents. Les jeunes qui proposaient des projets dans différents domaines ont été accompagnés pendant deux ans par des acteurs du territoire pour révéler leurs talents et prendre confiance en eux, en elles.

176. Soutenir les initiatives pour sortir de la précarité étudiante

En lien avec la mesure 118 qui vise à créer un pôle de solidarité pour les jeunes, nous soutiendrons les initiatives visant à limiter la précarité étudiante. Existente déjà une épicerie solidaire et des cours de cuisine. Pourraient aussi se mettre en place une ressourcerie étudiante comme à Bordeaux III (Etu'récup), une banque du temps, un système d'échange local, davantage d'hébergements solidaires... Nous soutiendrons les initiatives dont nous serons saisis.

OBJECTIF 25

Bien vieillir et préserver son autonomie

La part des personnes de plus de 65 ans devrait représenter plus du tiers de la population de l'agglomération d'ici 2050, avec une proportion de personnes en perte d'autonomie aux alentours de 16%. C'est un enjeu majeur que l'Etat et les collectivités doivent anticiper et déjà gérer aujourd'hui. Le Mans propose de nombreux services aux seniors, sans pour autant prendre pleinement en compte l'enjeu du vieillissement dans ses aménagements urbains actuels pour la ville qu'elle construit aujourd'hui pour demain.

Nous poursuivrons la politique de services aux seniors et de construction de logements adaptés pour leur apporter une autonomie la plus longue possible. Dans le même temps, nous adapterons la ville aux besoins des seniors, pour leur permettre d'y circuler en sécurité. Nous soutiendrons aussi les initiatives innovantes favorisant l'élaboration commune de solutions aux problèmes rencontrés par les seniors en termes de logement, d'isolement, de précarité.

177. Adapter la ville aux besoins des seniors

Au lieu de subir notre environnement urbain, transformons-le pour qu'il réponde à nos besoins et nous facilite la vie. C'est l'objectif des propositions que nous portons dans ce projet dans le cadre de l'axe 1 sur la ville où il faut bon vivre, l'axe 3 sur la mobilité facile et durable, et de l'objectif 20 de cet axe. Les besoins des seniors, exprimés à travers la consultation du conseil des sages ou en communication directe lors des aménagements dans les quartiers, seront intégrés à nos projets urbains. Nous prendrons aussi soin de retravailler l'offre de transport collectif pour tenir compte des attentes (par exemple, la circulation des bus le dimanche matin pour aller au marché), ou d'envisager des faits de la vie quotidienne (des bancs avec accoudoirs notamment aux arrêts de transports en commun, des toilettes publiques adaptées notamment dans les parcs).

178. Lutter contre l'isolement et favoriser le lien social

L'isolement est l'un des grands fléaux de notre société, à tous les âges et particulièrement dans le vieillissement. 25% des plus de 75 ans se sentent seuls et abandonnés. Nous ferons connaître et soutiendrons les initiatives permettant de rompre avec l'isolement, notamment les systèmes d'échanges locaux (trocs de services qui peuvent être intergénérationnels), l'habitat partagé et le « béguinage » (résidence à taille humaine constituée de logements indépendants associés à des espaces communs partagés, il permet de combiner vie autonome et sécurisation de l'environnement), l'hébergement intergénérationnel et solidaire... Nous rechercherons des solutions pour que les repas des seniors isolés puissent être organisés sur réservation dans chaque quartier (dans les établissements publics ou privés réservés aux seniors, dans les restaurants scolaires...).

Déjà fait ou engagé

- Inscription au réseau mondial de l'OMS « ville amie des aînés » depuis mai 2015
- Consultation menée auprès des seniors de la ville du Mans menée de mi 2016 à fin 2017
- Résidence service seniors de Le Mans habitat avenue Georges Durand
- Espace Gambetta qui accueille plus de 11 000 personnes par an
- Activités de la Maison pour tous Jean-Moulin, la maison de quartier des Bruyères et la maison de quartier Pierre-Guédou
- Les activités, voyages, soins médicaux, soutien à l'abonnement transport et à l'hébergement du CCAS
- Équipe spécialisée Alzheimer
- Conseil des sages

179. Lutter contre la précarité des seniors

Les retraités représentent 10 % de la population pauvre en France. Près d'une femme sur dix, âgée de 75 ans et plus, vit sous le seuil de pauvreté, contre 7,6 % des hommes de cette tranche d'âge. C'est un enjeu que nous intégrerons dans nos politiques publiques. Notamment la mobilité, avec une tarification solidaire pour les seniors non imposables.

180. Favoriser les parcours résidentiels

Les besoins évoluent aux différentes étapes de la vieillesse et la possibilité d'adapter certains logements est limitée. Nos seniors ont besoin de mobilité résidentielle pour rester autonomes le plus longtemps possible au fil des années. La dynamique de parcours résidentiel est lancée au Mans. Nous la développerons en partenariat avec les bailleurs sociaux et privés, en lien avec les formes d'habitat innovantes que nous aurons encouragées.

181. Élaborer une charte de l'habitat senior éthique et informer les seniors

Malheureusement, le vieillissement est perçu par certains promoteurs comme une manne financière. Nous souhaitons que nos seniors aient accès à des logements de qualité à un prix accessible. Nous élaborerons donc une charte de l'habitat senior éthique : notre charte signalera aux seniors si le logement qu'ils envisagent de louer ou d'acquérir est de

qualité. Lorsque nous aurons la maîtrise foncière d'une parcelle, nous ne la mettrons à disposition de promoteurs qu'à condition du respect de critères écologiques et humains. L'espace senior Gambetta sera un lieu ressource pour informer et sensibiliser les seniors sur ces enjeux. La charte y sera promue. Un travail de mise en relation sera engagé avec la Fédération des professionnels du Bâtiment et la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment afin de promouvoir une liste des professionnels qui s'engageraient à respecter cette charte dans toutes les réalisations de chantiers d'adaptation des logements des seniors. Cette liste serait relayée à l'Espace Gambetta, gage de qualité et de fiabilité.

182. Enrichir l'espace Gambetta

L'espace Gambetta accueille de nombreuses animations et constitue un guichet unique pour les seniors. Nous poursuivrons sur cette voie en intégrant davantage les associations en lien avec les seniors et donnant aux usagers des espaces d'initiatives pour que cet espace soit vraiment le leur.

183. Développer l'aide aux aidants

Pour soutenir les aidants (non professionnels, famille, amis, voisins), les seniors en perte d'autonomie pourront désigner une personne référente « les aidant » qui aura via sa carte Pass (voir mesure sur la tarification sociale) un moyen d'accompagner un senior à un spectacle pris en charge. Il s'agit d'une incitation à favoriser les sorties culturelles des seniors et de valoriser le rôle des aidants.

184. Développer une offre culturelle adaptée aux seniors

Nous travaillerons avec les lieux de diffusion culturelle du Mans pour une offre diversifiée de spectacles l'après-midi adaptée au grand âge.

OBJECTIF 26

Renouveler l'ambition culturelle et artistique du Mans

La culture et les pratiques culturelles constituent un socle primordial à tout développement humain, à la capacité pour tout individu d'évoluer et de vivre harmonieusement avec ses semblables. Au Mans, nous avons accès à une appréciable diversité culturelle : dans des domaines culturels très variés, entre nos musées, des représentations « grand public » et des performances ou des œuvres hors du commun, l'offre est riche. Pour faciliter l'accès à la culture, nous bénéficions également de lieux répartis partout dans la ville. Cela dit, on peut considérer que ce foisonnement souffre de ses vertus et manque de liant. De fait, il manque à

notre ville une vraie cohérence dans son approche des politiques culturelles et artistiques.

Nous voulons qu'au travers de son offre artistique et culturelle, Le Mans rayonne ; et qu'en mettant en avant ses spécificités et originalités, elle foisonne de projets et réalisations. Nous voulons que Le Mans développe son identité culturelle propre et contribue ainsi à transformer l'image de notre ville. À cette fin, nous nous appuyerons sur politique culturelle co-construite avec les acteurs de l'art et de la culture de l'agglomération et de la Sarthe.

185. Instaurer un Conseil intercommunal permanent de l'art et de la culture

Le conseil des acteurs de la culture déçoit et ne joue pas son rôle. Nous aspirons à enclencher une dynamique qui permettra de co-construire un projet ambitieux pour l'art et la culture sur l'agglomération. Ainsi, dans cette optique, ces pistes sont envisageables : cartographier les pratiques artistiques et culturelles, spécifier les besoins de chacun, évaluer et prioriser les besoins en équipements (par exemple, la rénovation du conservatoire, la création d'une cité des musiques ou au moins la création d'une ou plusieurs salles de pratiques musicales en groupe adaptées à tous les styles musicaux, un auditorium...), soutenir la structuration du tissu local et coordonner les actions des professionnels et

associations, générer l'émulation entre professionnels et amateurs... Nous veillerons à associer à cette démarche un panel de citoyens qui contribueront par leur diversité à une approche ouverte et inclusive : personnes en situation de handicap, seniors, jeunes.

186. Soutenir les compagnies et festivals

La Ville du Mans apporte son soutien aux compagnies et festivals du territoire. Nous poursuivrons cette dynamique en prenant en compte les priorités qui se dégageront du travail du Conseil intercommunal permanent de l'art et de la culture.

Déjà fait ou engagé

- Soutien aux festivals : Les Photographiques, Le Mans fait son cirque, l'Europa Jazz, la Nuit des chimères, Teriaki, Entre Cours et Jardins, Festival des jeux de l'esprit, BeBop, Autre Regard...
- Le conservatoire de musique et de danse
- Deux contrats locaux d'éducation artistique et culturelle (Cleac) dans les quartiers de Bellevue et de l'Épine
- Nombreux lieux d'exposition des œuvres artistiques
- L'année culturelle / cf rayonnement axe 4
- Labellisation de Superforma en scène de musiques actuelles (SMAC)
- Soutien aux compagnies

187. Accompagner l'émergence de tiers lieux à dimension culturelle

Les espaces intermédiaires sont favorables à la créativité et à l'émergence de nouvelles formes culturelles. Ils permettent aussi de toucher un public différent que dans les lieux à image institutionnelle ; de plus, ils participent au renouvellement des codes et expressions. Nous serons à l'écoute des projets de tiers lieux culturels et les soutiendrons dans leur création, tout en veillant à leur relative autonomie et liberté de fonctionnement.

188. Mettre à l'étude une école municipale des pratiques artistiques

Nous voulons que chaque jeune ait accès à une activité artistique. En nous appuyant sur les Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) et centres sociaux, nous contribuerons à une offre variée et accessible, notamment dans le cadre des temps périscolaires. Ces initiations accessibles sur le territoire viendront en complément des deux grands établissements de formation artistique que sont le Conservatoire de Musique, Danse et Art Dramatique et les Beaux-Arts-TALM, dont la place dans l'offre éducative et culturelle de la ville est reconnue.

189. Améliorer et coordonner la communication sur les pratiques et événements artistiques et culturels

C'est encore compliqué sur l'agglomération mancelle d'accéder à une information exhaustive sur les offres culturelles et artistiques existantes. Nous voulons investir dans une interface unique et ergonomique. Elle intègrera les enjeux d'accessibilité, en cohérence avec la mesure 123 sur le répertoire d'accessibilité.

190. Organiser une « grande fête des activités artistiques »

Sur le modèle de la Fête du sport, nous souhaitons lancer une rencontre annuelle autour des pratiques artistiques.

191. Développer la médiation culturelle hors les murs et au plus près des habitants

Nous poursuivrons la médiation culturelle dans les quartiers, *street art*, art caravane, déambulations, crieurs publics, cours d'immeubles... Concernant l'art de la rue, nous voulons mobiliser l'expression artistique pour colorer et embellir notre ville. Le festival Plein Champ a été un succès. À présent, il est temps que le *street art* se diffuse partout dans la ville et devienne une marque locale. Dans le même esprit, nous poursuivrons le soutien à Puls'art qui, depuis ses origines, essaime l'art contemporain « là où on ne l'attend pas », en d'innombrables lieux du Mans et de l'agglomération. Nous mettrons également l'accent sur la qualité de la médiation indispensable au rayonnement du Fonds International d'Art Actuel en cours d'installation à la Visitation.

192. Soutenir la diversité culturelle

Dans le cadre de notre politique de prévention et d'ouverture culturelle, nous favoriserons l'émergence et la diffusion de pratiques artistiques représentatives des différentes ethnies présentes sur notre territoire (aide financière, mise à disposition de lieux de répétition, ouverture de scène publique). Nous soutiendrons les échanges interculturels qui pourront émerger de cette dynamique.

193. Renforcer les interactions des musées avec la ville et les réseaux nationaux

Tessé, Carré Plantagenêt-Jean-Claude Boulard, Musée Vert, Reine Bérengère proposent un offre culturelle qui enrichit notre vie. Ces musées ont su renouveler leurs pratiques tout en continuant à valoriser le patrimoine local. Nous voulons engager une nouvelle étape et renforcer la participation des musées à la vie culturelle locale, en lien avec les autres acteurs issus du spectacle vivant (théâtre, danse, cirque, musique...) mais aussi avec les événements culturels comme Le Mans fait son Cirque, le festival Plein Champ ou encore Faites Lire. Nos musées contribuent également à une dynamique nationale en termes de préservation et de gestion du patrimoine culturel. Nous poursuivrons sur cette voie.

194. Créer un espace musée numérique

Plusieurs collectivités se sont mobilisées pour amener l'art au plus près des habitants grâce à des solutions numériques en réalité augmentée. Les Micro-folies de Sevrans ou Colombelle sont des galeries numériques et gratuites, portées par le ministère de la Culture et coordonnées par La Villette. Elles permettent, grâce à un écran géant, des casques de réalité virtuelle et des outils de médiation, d'admirer (et d'écouter) des œuvres du Louvre, du Centre Pompidou, du château de Versailles, mais aussi de l'Opéra de Paris ou de la Philharmonie de Paris, sans se déplacer : une façon d'ouvrir l'art à tous, et notamment aux plus jeunes ! Nous engagerons les démarches nécessaires pour créer une Micro-folie mancelle. Ce nouveau musée sera mis en place en lien avec les quatre musées de la ville, qui pourront le mobiliser en lien avec leurs propres expositions et animations.

195. Favoriser les pratiques « amateurs » dans tous les domaines culturels

Musique, théâtre, danse, arts plastiques... Nous voulons amener la culture dans les écoles à la rentrée scolaire pour faire connaître l'offre (caravane des activités extra-scolaires avec inscriptions sur site) ; nous souhaitons aussi développer les actions culturelles dans le cadre des « plans mercredis » et vacances.

196. Ouvrir davantage l'accès aux médiathèques

Aujourd'hui, les horaires des médiathèques (10h-18h30 au mieux) sont décalés par rapport aux moments de temps libre de beaucoup de Mancelles et Manceaux. Nous élargirons les horaires d'ouverture, après une enquête approfondie auprès des usagers.ères. Nous envisageons ainsi l'ouverture de certains sites le dimanche pour favoriser la fréquentation des familles. Ces évolutions seront construites en lien avec les équipes en place. Nous envisageons par exemple de mobiliser des étudiant.e.s pour appuyer le personnel des médiathèques.

197. Valoriser le patrimoine historique, industriel, cinématographique et culturel du Mans

Nous voulons libérer la ville, comme précisé dans l'axe 4, de la référence unique des 24 heures. Nous créerons donc des circuits touristiques, en nous appuyant sur les événements existants pour faire connaître l'offre mancelle, avec des campagnes de communication sur la destination touristique et en travaillant sur notre identité numérique, aujourd'hui quasi-inexistante. Nous voulons que ces circuits soient accessibles en ligne et aussi via une signalétique pour les piétons (panneaux explicatifs, indication sur carte du patrimoine visible dans un rayon de quelques minutes à pied, mode interactif pour tous les publics, etc.).

Axe 6

« Une ville coopérative et de renouvellement démocratique

Les défis climatiques, énergétiques, écosystémiques, les enjeux du numérique et de la robotisation, les impasses du modèle économique néo-libéral... montrent les limites de nos pratiques démocratiques actuelles.

Tout cela exige, au Mans comme ailleurs, de revoir nos fonctionnements collectifs, pour éviter de basculer vers des régimes autoritaires ou dans la violence.

Au Mans, nous bénéficions d'une culture ouvrière et industrielle du faire ensemble, avec un terreau favorable à de nouvelles façons de réfléchir, dialoguer et décider ensemble.

Depuis plusieurs mandats, les élu.e.s écologistes se sont battus pour développer la démocratie participative. À l'origine des conseils de quartiers dès le début des années 2000, ils ont aussi lancé des expérimentations : concertation pour la nouvelle crèche des Sablons, démarche participative et de médiation pour la rénovation de la rue des Minimes, le quartier Saint-Nicolas, le projet Voltaire-Cordelais, lancement du budget participatif...

Durant ce mandat 2020-2026, nous voulons généraliser ce que nous avons pu expérimenter en termes de démocratie, de transparence et d'éthique. Nous voulons travailler main dans la main avec nos concitoyens et concitoyennes et développer ensemble une ville aux pratiques coopératives.

Découvrez nos **21 propositions**
pour une ville coopérative et de
renouvellement démocratique

OBJECTIF 27

Cultiver la coopération et la transparence dans l'agglomération

La démocratie authentique, où l'on décide ensemble après avoir véritablement dialogué sans être dans un débat fermé « pour ou contre », ne se décrète pas. Pour répondre à la forte demande et à l'exigence de renouvellement démocratique, il importe de développer une culture de la coopération et de la transparence.

Nous, écologistes, avons toujours été en avance sur les pratiques démocratiques. Pour ce mandat, nous voulons que les expérimentations menées deviennent notre cadre de fonctionnement collectif. Pour cela, nous devons nous doter d'outils performants et nous former, car la démocratie ne se contente pas de bricolage. Nous serons aussi vigilants sur la transparence pour restaurer la confiance des citoyen.ne.s vis-à-vis des élu.e.s municipaux.

198. Créer une délégation et un service dédiés « intelligence collective et dialogue citoyen » et formés à la médiation

Nous aurons un.e élu.e référent.e à la démocratie permanente avec un service dédié. Ils assureront l'animation du dialogue territorial, c'est-à-dire la mise en place et le suivi de la concertation et la médiation avec les citoyen.ne.s à propos des projets de la collectivité. Il s'agit d'aller au-delà des consultations obligatoires prévues par la loi et d'entrer dans une dynamique de co-construction des projets de la collectivité, en mobilisant les outils favorisant l'intelligence collective. Ce service sera complémentaire du service « action citoyenne » (voir mesure ci-après). Des collectivités comme Pau ou Nantes ont déjà mis en place avec efficacité ce type de démarche. Par exemple, à Nantes, le cahier des charges de certains projets urbains est élaboré en co-construction avec des panels citoyens. Nous nous doterons d'ici 2021 d'une feuille de route précisant quels outils de concertation seront déployés en fonction des types de projets concernés. Cette feuille de route permettra aux services et aux élu.e.s de disposer d'un référentiel pour intégrer la concertation dans leur travail, et aux citoyen.ne.s de savoir quels sont les engagements de la collectivité. Nous pourrions recourir à des professionnels de la concertation pour une mise en œuvre cohérente et de grande envergure de ce dialogue territorial. Il sera aussi nécessaire de déployer un plan de sensibilisation et de formation des agents afin qu'ils puissent intégrer la dynamique de démocratie permanente avec les outils nécessaires.

199. Faire appel à des panels citoyens pour éclairer les orientations ou projets qui font débat ou à fort impact

En complément du Conseil de développement, des conseils de quartiers ou associations, nous mobiliserons des panels citoyens si durant la mandature certains dossiers attisent le débat sur notre territoire. Les avis du panel seront rendus publics et les élu.e.s devront argumenter la réponse. Nous pourrions ainsi faire appel à un panel citoyen concernant la mise en place de la 5G (voir axe 1 sur les enjeux de santé).

200. Ouvrir la commission consultative des services publics locaux

La Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) est, dans toute collectivité locale de plus de 10 000 habitants, une structure permettant le suivi des services publics délégués par la Collectivité à des tiers (notamment *via* une délégation de service public). Elle a pour vocation de permettre aux usagers des services publics (eau potable, transports urbains, gestion des déchets...) et aux élus d'obtenir des informations sur le fonctionnement effectif des services publics, d'être consultés sur certaines mesures relatives à leur organisation et d'émettre toute proposition utile en vue des adaptations envisagées. Aujourd'hui, le travail de cette instance reste méconnu, voire confidentiel. Nous en ferons état dans nos supports de communication. Nous l'ouvrirons aussi davantage aux citoyen.e.s et élargirons ses thématiques en lien avec la mesure précédente.

Déjà fait ou engagé

- Des médiateurs présents dans les écoles et sur le terrain
- Concertation pour la crèche des Sablons
- Classement des priorités des travaux de voirie avec les conseils de quartier
- Démarche participative et de médiation pour la rénovation de la rue des Minimes, le quartier Saint-Nicolas, le projet Voltaire-Cordelais
- Concertations pour le Plan Climat Air Énergie Territorial, la charte de l'arbre, le plan éducatif local
- Commission consultative des services publics locaux
- Classes citoyennes

201. Diffuser les conseils municipaux et communautaires en direct

Aujourd'hui, les séances des conseils municipaux et communautaires sont publiques. Tout citoyen.ne qui le souhaite peut y assister. Avec les nouvelles technologies, nous pouvons les diffuser en direct et en différé. Nous voulons que ces rediffusions soient accessibles aux sourds et malentendants. Ce dispositif permettra aux citoyens de se tenir informés des dossiers et débats qui les intéressent. Les ordres du jour des conseils municipaux et communautaires seront facilement accessibles sur le site internet de la collectivité. Pour éviter que cette mesure n'incite certain.e.s élu.e.s à abuser de cette nouvelle tribune, nous encadrerons les temps de parole des élu.e.s dans les règlements intérieurs des deux collectivités.

202. Améliorer l'accès aux documents publics

Le moteur de recherche du site internet de la Ville du Mans et de Le Mans Métropole ne permet pas, par exemple, de localiser les rapports et délibérations ayant trait à une thématique. Il faut connaître la date du vote pour retrouver

ces éléments. De même, les magazines municipaux sont inaccessibles en ligne. Nous souhaitons que tout citoyen puisse trouver les informations qui l'intéressent et nous œuvrerons donc pour améliorer l'*open data*.

203. Construire des coopérations pour une synergie entre villes et campagnes

De nombreux objectifs de notre projet reposent sur la coopération territoriale. Ainsi, Le Mans ne sera jamais autonome en termes alimentaire ou énergétique. De même, si nous voulons éviter d'aggraver les inégalités territoriales, l'artificialisation des sols et les émissions de gaz à effet de serre dues au transport routier, nous devons accompagner l'installation d'entreprises aussi hors de l'agglomération. Nous appuierons donc notre action, comme décliné dans les axes 1, 2 et 4, sur des conventions de partenariat pour sortir de la concurrence entre territoires et gérer nos équilibres en coopérant.

OBJECTIF 28

Faire vivre la démocratie locale toute l'année

Au Mans, la démocratie locale a été trop verrouillée par la collectivité. Elle manque de vitalité. Pour instaurer un climat de confiance, les élu.e.s doivent commencer par faire confiance.

Nous souhaitons des partenaires et interlocuteurs forts, en capacité de s'opposer à l'équipe municipale quand ils estiment qu'elle fait fausse route, et d'argumenter cette opposition.

204. Créer dès 2020 un droit d'interpellation citoyen

Le droit d'interpellation citoyen permet de mettre à l'ordre du jour des débats des élu.e.s une question portée collectivement. Grenoble a créé un droit d'interpellation citoyen en 2016, qui a été annulé par le juge administratif en 2017 pour défaut de base légale. Nous ne proposerons donc pas de délibération encadrant ce droit d'interpellation citoyen. Par contre, en tant que maire, Isabelle Sévère s'engagera, à partir de 1 000 signatures – incluant les jeunes de plus de 16 ans -, à inscrire une question citoyenne à l'ordre du jour du conseil municipal. Dans le cas où elle serait présidente du Conseil communautaire, elle s'engage de la même manière, à partir de 1 000 signatures émanant d'au moins trois communes différentes.

205. Redynamiser les conseils de quartiers et désigner un.e élu.e référent.e par quartier

Les conseils de quartiers couvrent aujourd'hui de vastes secteurs et ont des difficultés à s'ancrer au plus près des citoyens. Des 2020, nous procéderons à une concertation pour revoir l'organisation des conseils de quartiers. Il s'agira soit de garder le même périmètre, en prévoyant des commissions par secteurs géographiques, soit de redéfinir leur périmètre. Nous procéderons aussi par tirage au sort en complément de l'invitation publique, pour renouveler et diversifier la composition des conseils de quartiers. Nous doterons les conseils de quartier de davantage de moyens d'animation, notamment en lien avec le service « dialogue citoyen », d'outils de communication et de suivi des projets. Nous les impliquerons en amont des projets. En complément de cette nouvelle dynamique, nous désignerons un.e élu.e référent.e par secteur géographique. Une charte de l'élu référent, co-écrite avec les conseils de quartier, permettra de cadrer leur lettre de mission.

FOCUS

Une meilleure implication des Conseils de quartiers

Lors de ce mandat, Rémy Batiot, élu à la voirie et à l'aménagement urbain, a beaucoup travaillé en concertation avec les associations, les habitants et les conseils de quartiers pour hiérarchiser et élaborer les projets à réaliser. Des réunions de concertation, en particulier avec les conseils de quartiers, ont ainsi permis de mieux les impliquer via la démocratie participative.

206. Créer un conseil municipal des jeunes et étudiants

Nous sommes une des rares collectivités à ne pas donner la parole aux jeunes *via* une instance démocratique. Nous créerons donc un conseil municipal des jeunes, des apprentis et étudiants. Ce conseil comprendra des enfants depuis le primaire et jusque 25 ans. Il fonctionnera de telle sorte à ce que chaque classe d'âge trouve sa place. Il participera à la construction et l'évaluation de la politique jeunesse au Mans. Il disposera d'un budget pour mettre en œuvre ses projets. Comme précisé dans l'axe 5, nous le solliciterons pour établir les priorités dans les programmations d'aménagements et pour clarifier les besoins en nouveaux équipements.

207. Faciliter et soutenir la création de collectifs d'usagers

C'est un point que nous abordons dans différentes mesures du projet : nous constatons que sur certains dossiers, la collectivité manque d'interlocuteurs porteurs d'une parole organisée. C'est le cas par exemple concernant les transports collectifs ou encore la médiathèque. La collectivité ne peut pas imposer la création de collectifs d'usagers. Cependant, nous prendrons des initiatives, en lien avec le service « Dialogue citoyen » pour stimuler l'émergence de la parole citoyenne.

208. Développer les lieux de travail et d'échanges entre élu.e.s et habitant.e.s

Nous développerons les commissions extra-municipales de réflexion comportant élu.e.s, usagers et professionnels des services municipaux et communautaires, comme ce qui se pratique aujourd'hui pour les mobilités.

209. Soutenir la vie associative et en faire la promotion

Nous définirons un cadre de soutien transparent aux associations, avec une possibilité de convention pluriannuelle. Nous favoriserons le lien entre associations et milieux scolaires (exemple : classes citoyennes) pour développer la culture associative et le savoir-faire ensemble chez les jeunes. Nous relancerons un forum associatif, nous ferons connaître et améliorerons l'annuaire des associations. Nous dédierons une page du magazine de la collectivité à l'activité associative et citoyenne.

OBJECTIF 29

Soutenir et favoriser la citoyenneté active

Le renouvellement démocratique passe aussi par l'action citoyenne, sous toutes ses formes, dans des associations, entreprises, collectifs, ou directement. Depuis quelques années, nous sentons un engagement de plus en plus fort des Mancelles et Manceaux pour l'écologie concrète : végétalisation des trottoirs, boîtes à livres, ramarchages, *repair* café, ateliers vélos, quartiers en transition, compostage collectif, habitats partagés, énergie partagée...

La puissance publique n'a pas la capacité de mener seule la transition écologique. C'est l'affaire de toutes et tous. Cependant, les élu.e.s du XXI^e siècle doivent encourager et soutenir les initiatives de leurs concitoyens et concitoyennes, faciliter leurs démarches et leur donner un coup de pouce. Tel est notre engagement.

210. Développer le budget participatif

Le budget participatif, mis en place sous l'impulsion des élu.e.s écologistes, est un vrai succès. Le dispositif actuel reflète le compromis possible dans le mandat qui s'achève avec nos partenaires. Nous souhaitons aller plus loin, en accentuant la dimension collective et coopérative du budget. Nous souhaitons aussi élargir ce dispositif à toute l'agglomération.

FOCUS

Le budget participatif : un projet écologiste

Les écologistes ont la conviction que la transition écologique passe par le développement de souverainetés individuelles et collectives. C'est pourquoi le groupe des élu.e.s a été naturellement porteur de la proposition de budget participatif, comme outil de démocratie participative pour favoriser la co-construction entre élu-e-s et habitant-e-s.

La première saison du budget participatif lancée en 2018, avec 63 projets soumis au vote sur les 420 proposés par les habitant-e-s, a remporté un succès immédiat. La seconde saison a également mobilisé avec 43 projets retenus fin 2019.

211. Lancer un appel à projets « citoyenneté active »

Aujourd'hui, quand un groupe de Mancelles et Manceaux sollicite le soutien de la collectivité pour un projet « hors des cases », il est confronté à un labyrinthe éternel sans garantie d'être finalement soutenu. Nous voulons que les projets collectifs, innovants et en particulier ceux au service de la transition écologique et solidaire, aient toute leur place dans la vie de la collectivité. Chaque année, nous lancerons donc un appel à projets très ouvert, avec un jury de sélection comprenant des élu.e.s et des membres des conseils de quartiers tirés au sort.

212. Créer un service « action citoyenne »

Dans le pôle comprenant la cellule de proximité chargée de traiter les doléances des habitant.e.s, le service « action citoyenne » sera chargé d'accompagner les initiatives citoyennes, dans le but de redonner du pouvoir d'agir à nos concitoyen.ne.s. En complément du budget participatif déjà en place, ce service sera un contact unique permanent pour aider les particuliers et associations qui souhaitent le soutien de la collectivité pour leurs actions propres. Il pourra animer des ateliers-projets et mettre les porteurs et porteuses de projets en relation avec des structures compétentes ou d'autres personnes intéressées.

213. Agir contre le décrochage numérique

Aujourd'hui, le numérique est imposé comme solution unique – ou presque – pour accéder à de nombreux services et activités. C'est un facteur d'exclusion et parfois un frein à une citoyenneté active. Des initiatives ont été prises, comme par le conseil de quartiers Sud, pour répertorier les lieux où les personnes en décrochage numérique peuvent trouver un ordinateur et du soutien dans leurs démarches. Après un état des lieux de ce qui existe, la collectivité publiera un livret sur les lieux d'inclusion numérique (accès à un ordinateur, cours d'informatique, soutien aux démarches

dématérialisées). Cet état des lieux devra aussi permettre de faire le point sur les manques et de travailler à améliorer l'offre avec les partenaires de la collectivité.

214. Construire une Maison des Citoyens et de l'Écologie

Plusieurs mouvements, associations ou collectifs, ont émergé au Mans ces dernières années, générant une nouvelle dynamique autour des thématiques climatiques et, plus largement, écologiques. Ils agissent en coopération avec d'autres groupes mobilisés notamment autour des enjeux des droits humains. Aujourd'hui, tous se regroupent dans la Maison des Citoyens, au sous-sol de la place des Comtes du Maine. Cet espace collectif est saturé. Le Mans a besoin d'un nouvel espace pour permettre aux personnes engagées pour les droits humains et l'écologie de se réunir. C'est pourquoi nous lancerons dès 2020 un travail pour clarifier les besoins et co-construire un projet d'équipement adapté.

OBJECTIF 30

Gérer les finances de manière éthique et cohérente en investissant pour l'avenir

L'argent de la collectivité est avant tout l'argent du contribuable. Il importe de le gérer avec éthique et sérieux et que chaque euro dépensé serve l'intérêt général. Par ailleurs, la Ville du Mans a été jusqu'à présent gérée avec une grande rigueur et sa santé financière est excellente. Dans le même temps, l'État vient de porter un coup aux recettes des collectivités locales en supprimant la taxe d'habitation. Il a de ce fait restreint les capacités de la Ville à piloter librement sa fiscalité. Notre projet tient compte du nouveau contexte budgétaire imposé par l'État et qui réduit notre marge de manœuvre.

À ce jour, les taux d'emprunt sont extrêmement bas, voire négatifs. Or investir

pour l'avenir du Mans face aux enjeux climatiques et énergétiques est d'une importance cruciale. Nous mènerons donc une politique fortement tournée vers l'investissement, tout en préservant notre budget de fonctionnement : réussir la transition écologique nécessite de mobiliser des moyens humains pour animer, coordonner et faire aboutir les projets.

Nous adopterons une démarche résolument éthique dans la manière de gérer les finances de la collectivité, en ciblant des partenaires socialement et environnementalement responsables et en mettant en place de solides indicateurs de suivi de nos actions pour un bilan transparent.

215. Investir fortement pour la transition écologique et solidaire

Dans la période que nous vivons, nous avons besoin d'investir à la fois dans l'humain pour animer les projets de transition écologique et solidaire (budget de fonctionnement) et dans les projets eux-mêmes (budget d'investissement). Nous serons donc attentifs à préserver notre budget de fonctionnement tout en développant l'investissement. Ceci implique d'actionner deux leviers. Premier levier : accepter de desserrer l'étau de la capacité de désendettement (nombre d'années nécessaires pour rembourser les emprunts). Au Mans, notre capacité de désendettement est de 4 ans et 7 mois, là où la moyenne française des communes est à 5 ans et 3 mois. Nous nous inscrirons dans la moyenne française et profiterons des taux d'intérêts négatifs actuels pour contracter un emprunt. Second levier : nous développerons les partenariats avec l'Union européenne, la banque des territoires, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, etc., pour diversifier les sources de financement de la collectivité. Nos investissements ainsi financés auront pour finalité la transition écologique et solidaire :

rénovation énergétique, mobilité durable, économie de nos ressources, etc., opérations qui profiteront immédiatement à tous et toutes.

216. Financer les projets par des prêts issus de sources de financement éthiques

Nous conditionnerons le choix de nos partenaires financiers au respect de critères extra-financiers inscrits à l'ensemble des appels d'offres (part des projets financés climaticides ou relatifs aux industries polluantes, degré de transparence sur les financements de la banque, présence ou non de placements dans des paradis fiscaux et judiciaires...).

217. Apposer un visa « avenir durable » aux actions financées et menées par la collectivité

Qu'il s'agisse des marchés publics, des subventions ou encore des projets menés en direct par la collectivité, nous travaillerons avec un système de visa « avenir durable ». Chaque euro dépensé devra au préalable être évalué au regard des enjeux climatiques et de biodiversité et des rapports seront présentés aux élu.e.s avec une appréciation précise sur les impacts des projets présentés. Ceci signifie que les projets jugés à impact négatif seront refusés.

218. Poursuivre et développer la politique d'achats publics responsables

Ce point est déjà abordé à différents endroits du projet. Chaque année, les marchés publics représentent 300 procédures en moyenne pour Le Mans. Un groupement de commandes entre la Ville et Le Mans Métropole permet d'optimiser les achats courants. Mais si la Ville intègre des critères d'écoresponsabilité dans ses marchés, ce n'est pas systématique. Nous élaborerons donc un plan pour les achats responsables afin de favoriser le développement local et la transition écologique et solidaire.

FOCUS

Positionner la Ville pour faire évoluer le cadre politique et réglementaire

Les élu.e.s écologistes ont à plusieurs reprises porté des débats importants en Conseil Municipal sur des sujets d'échelle nationale, comme :

- La demande aux partenaires financiers de la collectivité (banques, mutuelles, fonds de gestion, ...) de se désengager des investissements carbonés ;
- La demande au Gouvernement de maintenir des tarifs d'achat du biogaz au niveau nécessaire pour le développement de la filière méthanisation ;
- Une déclaration politique sur l'urgence climatique.

219. Une évaluation transparente, démocratique et fiable de notre action publique

Nous avons besoin d'une véritable évaluation des politiques publiques pour améliorer leur efficacité. Bien souvent les bilans des collectivités se résument à de l'auto-promotion. Pour garantir la dimension démocratique de cette évaluation, les Mancelles et les Manceaux seront associés sous forme d'une conférence citoyenne ou d'un panel citoyen aux différentes étapes de l'évaluation : définition des indicateurs, élaboration éventuelle du cahier des charges pour l'appel à expertise extérieure et suivi annuel. Ces citoyen.ne.s seront sélectionné.e.s en fonction de critères de représentativité de la population après tirage au sort. Pour l'expertise extérieure, les acteurs de la recherche au Mans pourront être mobilisés ou bien un cabinet d'experts. Ils produiront un bilan périodique qui sera mis en débat dans le conseil municipal et rendu public. Pour une évaluation utile, trois types d'indicateurs nous semblent importants : ceux du « vivre mieux » défini par l'Organisation pour la Coopération et le Développement Économique (OCDE) – encore appelés BNB (Bonheur National brut), par opposition au seul PIB –, ceux de l'adaptation au réchauffement climatique et de l'atténuation du réchauffement climatique (« *score climat* »), et ceux de la biodiversité.

Une équipe engagée, citoyenne et expérimentée au service de l'écologie



1. SEVÈRE Isabelle

Professeure d'Histoire Géographie, 1^{ère} adjointe au Maire du Mans, 52 ans, EELV.



2. BU Ludovic

Entrepreneur et conférencier, associé d'une maison d'édition indépendante, 47 ans.



3. BUCHOT Nathalie

Responsable de recherche et développement social et local, écrivaine, ancienne présidente d'une coopérative de produits bios, 51 ans.



4. BATIOU Rémy

Responsable départemental service social de l'assurance maladie, vice-président Le Mans Métropole (mobilité et aménagement urbain), 56 ans, EELV.



5. PAIN Florence

Professeure des écoles, élue déléguée à l'Arche de la Nature et au Boulevard Nature, 60 ans, EELV.



6. TOUCHE Thierry

Retraité du secteur médico-social, élu municipal et communautaire, militant écologiste et associatif, 64 ans, EELV.



7. RADEPONT Anaïs

Formatrice à la transition écologique et sociale, militante pour le vivant, 26 ans.



8. CHESNOT Lucas

Étudiant en droit, militant pour les droits humains, 21 ans, GENERATION.S.



9. VOVARD ROUSSEAU Amandine

Infirmière, sophrologue et médiatrice par l'animal, engagée pour la condition animale et le bien-être en général, 40 ans.



10. GUY Samuel

Consultant en politique publique développement durable, vice-président Le Mans Métropole (Plan Énergie Climat et agriculture), 43 ans, EELV.



11. MEUGÉ Katy

Enseignante et responsable pédagogique en maison d'arrêt, 52 ans.



12. DERVAUX Julien

Infirmier, engagé pour la démocratie locale, 29 ans, EELV.

13. MARGUET Anne

Cadre de santé et formatrice, 53 ans.

14. BOSQUET Romain

Ingénieur ferroviaire, militant dans une association de cyclistes, 32 ans.

15. MALBOS Claire

Enseignante et championne handispport, présidente d'une association sportive tout public, 57 ans.

16. DUGUEY Jean-Pierre

Commerçant, 60 ans, Génération.s.

17. SESMA Élisabeth

Formatrice en allemand, engagée pour la nature et l'environnement, 67 ans, EELV.

18. MOULIN-BRILLANT Daniel

Médiateur en gestion des conflits, accompagnant bénévole auprès des personnes en fin de vie, 66 ans, EELV.

19. HERVOUET Myriam

Retraîtée, militante énergies renouvelables citoyennes, glanage solidaire, vélo, 63 ans.

20. WAGENAAR Renaud

Journaliste, 66 ans, EELV.

21. GRIGNÉ Sylvie

Enseignante en sciences de la vie et de la terre, 54 ans.

22. HASCOET Marc

Ancien Directeur général dans le secteur du handicap, vice-président d'une association d'aide aux femmes du Sénégal, 62 ans.

23. BATTEAU Dominique

Retraîtée, militante des droits humains, 68 ans.

24. MEUNIER Michel

Apiculteur professionnel, ferme pédagogique, acteur de la biodiversité en milieu urbain et périurbain, 64 ans, EELV.

25. MESSUDOM GAKO Clémence

Étudiante en biologie, 19 ans.

26. PLA Florent

Micro-entrepreneur dans le numérique, 31 ans.

27. PIAT Maria

Esthéticienne spécialisée en bio, militante pour le vivant, 54 ans.

28. DUPONT Pascal

Chef d'entreprise dans la mobilité, 56 ans.

29. TESTUD Nathalie

Assistante vétérinaire, 49 ans, Génération.s.

30. TACONNET Fabien

Retraité de l'action culturelle territoriale, acteur des luttes sociales, partisan du droit de mourir dans la dignité, 68 ans, EELV.

31. VANSTEEGER Florence

Avocate, médiatrice, engagée pour le droit des migrants.

32. DEVINS Jean-François

Conseiller en formation continue, engagé dans l'éducation populaire et l'agroécologie, 59 ans.

33. PREAU Nadège

Professeure de sciences, 43 ans.

34. BRENTEAU Florent

Responsable des services techniques d'une mairie, 34 ans.

35. CROUZIER Michelle

Infirmière retraitée, engagée dans l'hébergement des migrants, 80 ans, EELV.

36. GAINARD Luc

Gestionnaire administratif en collectivité, 56 ans.

37. DOMINGUEZ Élisabeth

Accompagnatrice pour l'aide sociale à l'enfance, 62 ans.

38. PECQUEUX Nicolas

Commercial service après-vente dans l'industrie, 36 ans.

39. ROY Catherine

Manager back office assurance vie, 59 ans, EELV.

40. DALAINE Patrick

Dssinateur de presse, 66 ans.

41. LANDY DUTERTRE Perrine

Éditrice scolaire, militante pour l'égalité d'accès à l'éducation, 44 ans.

42. MONTEBRAN Alain

Enseignant en danse, tai-chi et Feldenkrais, 66 ans, EELV.

43. LECOURT Agathe

Coordinatrice sociale en maison d'arrêt, engagée pour la justice sociale et la lutte contre les discriminations, 35 ans.

44. PRIGENT Jean-Louis

Informaticien retraité des assurances, ancien adjoint au Maire du Mans, initiateur entre autres du Boulevard Nature, 62 ans, EELV.

45. COLLIN Hanaë

Ostéopathe, 28 ans.

46. CHÊNE Jean-Luc

Infirmier retraité, 65 ans.

47. DOUET Svetlana

Responsable administrative dans l'aide sociale à l'enfance, militante pour le vivant, 46 ans.

48. CHAVERON Quentin

Chargé de projet technique, 33 ans.

49. TRETON Pascale

Conseillère en économie sociale et familiale, 59 ans, EELV.

50. VAILLAND Stéphane

Ingénieur, bénévole dans le mouvement scout, 53 ans.

51. PERSON Marie-Laure

Commerçante en centre de ville, 58 ans.

52. SESMA Jean-François

Cadre éducatif à la retraite militant pour la protection de la nature et de la biodiversité, 71 ans.

53. BRINGUY Sophie

Médiatrice en dialogue territorial, Conseillère Régionale, 40 ans, EELV.

54. RIVIER Jean-Marie

Professeur agrégé de lettres modernes retraité, co-fondateur et ex-président d'un festival de jazz, 63 ans.

55. GRANGER Sylvie

Historienne, ex enseignante-chercheuse à l'Université du Mans, élue verte au Mans 2001-2008, 65 ans, EELV.



ÉLECTIONS MUNICIPALES
LES 15 ET 22 MARS 2020

Isabelle Sévère

ecologielemans.fr



@ecologielemans

Choisir l'écologie
pour Le Mans

Le temps est venu